

UNUS
L'UNIVERSITE
SYNDICALISTE

MAAG

Actualité

Le 18 mars,

la Fonction publique en grève

Dossier

L'apprentissage

Entretien

André Grimaldi

après **Depuis qu'Otar est parti...** et **L'Arbre**

LA COUR DE BABEL

un film de
Julie Bertuccelli

Le 12 mars
au cinéma



Pour télécharger le dossier pédagogique
ou organiser une séance scolaire du film,
rendez-vous sur www.zerodeconduite.net

info@zerodeconduite.net / 01 40 34 92 08



21

Dossier
L'apprentissage :
loin du miracle attendu



32 Sur le terrain
Enseigner en classe d'accueil

6

Portrait
André Grimaldi



Édito

50 milliards

50 milliards, c'est le montant des économies supplémentaires dans les dépenses publiques que François Hollande s'est engagé à réaliser sur les trois prochaines années. 50 milliards, ce n'est pas rien ! Songez que le budget de l'Éducation nationale est de 46 milliards. C'est donc plus que le montant des dépenses de l'État pour l'Éducation nationale, sans le supérieur, qu'il va falloir « économiser ». Cela donne le vertige ! On comprend qu'une telle mesure ne puisse être mise en œuvre sans bouleversements. Les rumeurs, les déclarations faites sur les salaires des fonctionnaires et leurs promotions ne surprennent pas.

Dans la Fonction publique les dépenses de rémunération constituent l'immense majorité des crédits. Après quatre ans de gel de la valeur du point d'indice, les promotions restaient en fait le seul outil de maintien du pouvoir d'achat et c'est à cela que le gouvernement semble vouloir s'attaquer. Charge de travail en hausse, salaire en baisse, qualité des services publics à la charge de l'État dégradée, cela fait beaucoup.

La grève du 18 mars doit permettre de dire non à cette politique suicidaire où tout le monde va y perdre... Tout le monde ? Non ! Dans le même temps la bourse a retrouvé et dépassé son niveau d'avant la crise de 2008.

Le 18 mars, disons ensemble que l'on n'accepte pas qu'il pleuve là où c'est déjà mouillé.



Daniel Robin
cosocrétaire général

SOMMAIRE

30 jours	4	Catégories	30
Revue de presse	5	• CO-Psy	
Portrait	6	• CPE	
• André Grimaldi		• Agrégés	
Actualité	8	Sur le terrain	32
• Fonction publique : de la rigueur à l'austérité		• Enseigner en classe d'accueil	
• En grève le 18 mars		Dans la classe	34
• Loi sur la famille : un report consternant		• L'art contemporain s'invite au lycée	
• Journée du 8 mars : toutes... et tous mobilisé(e)s		Droits et libertés	35
• Dans le genre, après tous à poil !		• Égalité femmes/hommes	
• Attends une seconde		• État du logement en France	
• SEGPA : dilution en vue ?		Culture	36
• Stagiaires et ESPÉ		• Livres/Revue	
• Autonomie : une loi qui manque d'ambition		• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions	
• Taxe sur les transactions financières		Entretien	40
Rattrapage	17	• Véronique Séhier	
• La DHG		International	42
Éco/social	18	• Syndicats espagnols	
• Syndicalisme		• Internationale de l'éducation	
• Protection sociale		• Syndicalisme africain	
• Perte d'autonomie		Fenêtre sur	44
Dossier	21	• Quand le FN gérait ses villes	
• L'apprentissage : loin du miracle attendu		Changer d'ère	46
Métier	28	• Le tableau numérique interactif	
• Séries technologiques			
• Philosophie			
• Série ST2S			





© AFP / Gergely Szeftov

Écran de fumée

Kiev, 19 février 2014. Cela fait presque trois mois que la place de l'Indépendance, la Maidan, est occupée par des milliers d'Ukrainiens entrés en résistance. La capitale est en effet le théâtre de violents affrontements entre les opposants au président Viktor Ianoukovitch, qui souhaite orienter la politique ukrainienne vers la Russie plutôt que vers l'Europe, et les forces de l'ordre.

La situation s'est récemment dégradée et la violence est encore montée d'un cran. Les assauts de la police, qui a mis ses menaces à exécution, ont été meurtriers : chars d'assaut, fumigènes, incendies... Le bilan humain est lourd, des centaines de blessés et près de 50 morts en deux jours.

En parallèle, la fronde s'étend dans tout le pays et les manifestants envahissent le siège de l'administration et de la police à Lviv, dans l'ouest du pays. Le chaos s'étend désormais à la province.

Fin janvier, des affrontements similaires avaient déjà fait quatre morts et plus de 500 blessés. Depuis, malgré la démission du gouvernement, la situation politique s'enlise : les opposants au président l'accusent toujours de vouloir céder aux pressions de Moscou.

La communauté internationale s'est dite inquiète face à la flambée de violence, de nombreux pays (France, Allemagne, Grande-Bretagne...) l'ont condamnée et ont témoigné leur solidarité au peuple ukrainien. Inquiète, mais impuissante !

En attendant, malgré une trêve sans doute précaire, Vladimir Poutine parade à Sochi en tirant les ficelles... ukrainiennes, pas mécontent de voir la tournure que prennent les événements. Les JO qui accaparent les médias sont pour lui un bel écran de fumée.

27
janv.

Pas de miracles

Échec dans l'inversion de la courbe du chômage

29
janv.

Oh my god ! Trop de dépenses, pas assez de revenus, la reine d'Angleterre a des problèmes d'argent

30
janv.

Cavanna. Fondateur d'*Hara-Kiri* et de *Charlie Hebdo*, l'écrivain François Cavanna est mort

1^{ER}
févr.

Goût amer

Les données personnelles de 800 000 clients Orange piratées

2
févr.

Il ne connaît pas la crise

Les Français sont les champions d'Europe du bénévolat

3
févr.

Stop et encore

Le gouvernement recule sur son projet de loi famille

4
févr.

Faut être Miro. L'État portugais brade son patrimoine et propose 85 tableaux de Miro à la vente

5
févr.

Langues coupées

Tous les 15 jours en moyenne une langue disparaît dans le monde

6
févr.

Se constituer libre

La Tunisie fête sa Constitution

7
févr.

Ya...où ?

Yahoo France exilé fiscal en Irlande

8
févr.

Vigilance à crue

La Bretagne les pieds dans l'eau voit les tempêtes se succéder

9
févr.

Coffre-fort

Les Suisses disent oui à une limitation de l'immigration

12
févr.

Gattaz gâté.

Pas de contrepartie dans le pacte de responsabilité pour le président du Medef

13
févr.

Hep... taxi

Le mouvement de grève des taxis contre les VTC se durcit

14
févr.

Hiver très doux. Et pourtant on ne parle que du gel de l'avancement des fonctionnaires

18
févr.

Martingale. Martin Fourcade remporte trois médailles dont deux d'or aux JO

BILLET D'HUMEUR

Tu t'es vu quand t'as lu ?

Ils commencent sérieusement à nous soûler ! Dans la foulée du patron de l'UMP, les défenseurs d'une vision traditionnelle de la famille font de la littérature jeunesse, accusée d'être le cheval de Troie de la prétendue « théorie du genre », leur nouveau champ de bataille, et demandent le retrait de certains livres des bibliothèques.

« Ridicule ! » aurait dit Beaumarchais. « Perfide ! » lui aurait répondu Voltaire. Comment face à l'élaboration de liste noire ne pas parler d'obscurantisme ! Comment face à la polémique lancée par Jean-François Copé ne pas pointer l'ignorance ! D'aucuns diront que, sur ce coup-là, le président de l'UMP s'est quelque peu retrouvé en slip ! Du Copé « jamais à poil en terme

d'intox » à « Monsieur Copé, vous nous hérissiez le poil ! », il a provoqué l'ire et l'hilarité !

En pleine campagne des municipales, la pression s'accroît sur les maires pour retirer certains ouvrages des bibliothèques ou pour exiger des engagements fermes des candidats conditionnant le vote à ces retraits. Près d'une trentaine de bibliothèques pour une vingtaine de villes visées ont déjà fait l'objet de pressions de ces groupuscules. Et certains maires jouent le jeu ! L'Association des bibliothécaires de France a quant à elle exprimé son désaccord profond avec ces prises de positions partisans et extrêmes. La meilleure des réponses : *Tous à poil*, le livre est depuis en tête des ventes ! ■

Thierry Pétrault

EN FÉVRIER

Ne pas se tromper de colère

L'Humanité 16 janv. 2014

DENIS KESSLER EN RÊVAIT, HOLLANDE LE FAIT

Avec son nouveau cadeau de 30 milliards d'euros aux patrons, le président de la République annonce la « fin » des cotisations sociales famille. Une manière d'enterrer le modèle social issu du Conseil national de la Résistance.

En octobre 2007, Denis Kessler, ex-bras droit d'Ernest-Antoine Sellière à la tête du Medef, revenu en grâce dans les cénacles patronaux depuis l'intronisation de Pierre Gattaz, avait salué les premières contre-réformes de Nicolas Sarkozy dans une tribune restée célèbre. « Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance », avait-il encouragé. L'histoire retiendra peut-être que, quelques années plus tard, c'est un président « social-démocrate » - comme il le revendique au moment même où il reste nu avec le libéralisme pour dernier oripeau - qui parachève ce travail de sape du modèle social français.

La Croix 20 janv. 2014

HLM, LES IMPAYÉS DE LOYER SE MULTIPLIENT

L'Union sociale pour l'habitat (USH) constate que sur plus de 4 millions de locataires, 7 % sont aujourd'hui dans une procédure d'apurement de dette contre 5,5 % en 2008. Si le nombre d'HLM parvient à contenir le nombre d'expulsions exécutées par la force publique, c'est au prix de lourdes campagnes de prévention. En 2012, 5 millions de lettres de relance ont été envoyées, 280 000 plans d'apurement amiables ont été signés, dont 10 000 avec des locataires dont l'expulsion avait été prononcée par la justice. Sur le plan budgétaire, les impayés pèsent de plus en plus lourd : les abandons de créance ont atteint 43 millions d'euros, ce qui commence à poser problèmes à de nombreux bailleurs. « Les seuls effacements de dette prononcés par la justice sont passés du simple au double, avec 150 000 euros de perte sèche cette année pour mon organisme » [...] estime Jean-Pierre Pugens, directeur général d'Hérault Habitat.

Le Monde 21 janvier 2014

La colère des fonctionnaires face au gel de leurs salaires

Amplification de la réduction des dépenses publiques, élagage du millefeuille territorial... Depuis début janvier, les projets mis en avant par François Hollande et par le gouvernement préfigurent des lendemains douloureux pour les fonctionnaires.

Deux épisodes ont contribué à alourdir le climat. Le 7 janvier, lors de ses vœux aux corps constitués, le président de la République a exprimé sa volonté de réformer en profondeur un État « *trop lourd, trop lent, trop cher* ». Déclaration qui a piqué au vif plusieurs responsables syndicaux. Elle « *renvoie une image négative des services publics et contribue à stigmatiser toujours plus les agents* », confie Bernadette Groison (FSU).

Deuxième accroc, le 16 janvier, lorsque le ministre de la Réforme de l'État, Marylise Lebranchu, a indiqué à BFM-TV, que le point d'indice qui sert de référence pour calculer la paye des fonctionnaires ne sera pas réévalué cette année : « *le gel pour 2014 a d'ores et déjà été décidé* », a-t-elle dit.

Le mécontentement est d'autant plus grand que la valeur du point d'indice n'a pas bougé depuis mi-2010 au nom de la rigueur budgétaire. Du coup le pouvoir d'achat du salaire net moyen des agents s'est érodé entre 2010 et 2011, selon l'Insee : - 0,1 % dans la fonction publique d'État, - 0,6 % dans le secteur hospitalier public et - 0,8 % dans les collectivités territoriales.

À cette austérité salariale s'ajoutent les suppressions de postes qui se poursuivent dans les ministères - abstraction faite des missions qualifiées de « prioritaires » par le gouvernement (sécurité, enseignement, justice). Ainsi, entre fin 2012 et fin 2013, les directions départementales interministérielles ont vu leurs effectifs diminuer de près de 6 %. « La baisse est de l'ordre de 25 % depuis début 2010, complète Pascal Pavageau (FO). Le ras-le-bol est total. » Le gouvernement risque d'en prendre la mesure au moment des élections municipales. ■

L'Express 27 janv. 2014

À PARIS, LES ÉRUCTIONS DU « JOUR DE COLÈRE »

Environ 17 000 réactionnaires, nationalistes et partisans de Dieudonné ont défilé hier. À l'arrivée de la manifestation, place Vauban, près des Invalides, des animateurs du collectif crient au micro à la « perte de l'identité française », « la menace européenne », « menace du gender », « menace de la finance apatride et cosmopolite », tout en scandant « Hollande démission ». Des groupes de jeunes hommes en noir hurlent « Bleu, blanc, rouge : la France aux Français » et « Israël assassin », tandis qu'une dame âgée, jupe et chignon, scande « la France est catholique, stop à l'invasion musulmane ».

Au moment de la dispersion, des manifestants partent à l'assaut des forces de l'ordre, leur lançant des bouteilles, pétards, poubelles et barres de fer. 150 d'entre eux ont été interpellés.

Le Parisien 28 janv. 2014

QUE SONT VRAIMENT LES ABCD DE L'ÉGALITÉ

« *Décadence* », « *projet maléfique* »... L'organisatrice des journées de retrait de l'école, Farida Belghoul, n'hésite pas. Dans le viseur de cette « enseignante, cinéaste et écrivain » proche du nationaliste Alain Soral : les ABCD de l'égalité à l'école. Un programme qui avancerait masqué pour inculquer l'idéologie du genre aux enfants [...].

Dans les 10 académies (600 classes de 265 écoles) concernées par ce dispositif expérimental mis en place à la rentrée, les ateliers sont pour le moment bien « soft » au regard de ces diatribes. On lit une histoire de princesse sauvée par un prince charmant, puis l'enseignant(e) demande si la princesse doit toujours être sauvée par un prince, si les enfants connaissent des filles héroïnes qui sont très fortes, etc. Ou bien, on fait des colonnes « métiers de filles » et « métiers de garçons » sur le tableau et les enfants répartissent, s'interrogent, changent les mots de côté... On est dans la « transmission des valeurs d'égalité et de respect entre filles et garçons », au programme de l'Éducation nationale depuis 2009.

Le dessin du mois



Le Monde, 22 janvier 2014

ON NE PEUT PAS PARLER AUJOURD'HUI DES QUESTIONS RELATIVES À LA SANTÉ PUBLIQUE SANS ÉVOQUER ANDRÉ GRIMALDI, professeur à l'hôpital de la Pitié Salpêtrière ; connu comme grand diabétologue, il jouit aussi d'une notoriété importante en tant que militant engagé pour la défense de l'hôpital public. Personnage médiatique, il multiplie les actions au service de l'intérêt collectif et ne désarme pas face au libéralisme. Il poursuit le combat de toute une vie, porté par des valeurs humanistes.

Éminent médecin, militant convaincu

André Grimaldi a toujours été militant : interne en 1968, il a cru, comme bien d'autres, qu'il pourrait participer à la construction d'un monde nouveau... Révolté par l'injustice du système en place (le pouvoir arbitraire des mandarins), il s'attelle à ébranler cet ordre féodal dynastique : « *Après 68, nous avons vécu un véritable bouleversement des rapports de pouvoir au sein de l'hôpital. Mais les années passant, il fallut renoncer au rêve d'un monde nouveau, j'ai alors mis toute mon énergie à changer le service. C'était moins ambitieux mais plus réaliste* » explique André Grimaldi⁽¹⁾. Ce sera le travail de toute une vie, il consacrera vingt ans à faire évoluer le service de diabétologie, et à réfléchir à la prise en charge des patients atteints de maladies chroniques.

La maladie chronique, enjeu de santé publique

André Grimaldi est un homme de son temps, qui s'inscrit dans l'actualité. En août dernier, il impulse une pétition⁽²⁾ dont les cent premiers signataires sont des personnalités reconnues, de toute provenance politique, qu'il a réussi à rassembler autour de la défense de la Sécurité sociale. Mais pour expliquer les raisons de son engagement, il doit repartir de son sujet, la maladie chronique, pour montrer à quel point les réformes actuelles sont néfastes. Les maladies chroniques représentent 65 % du budget de la Sécurité sociale, il y a 15 millions de malades chroniques. La grande question posée par les maladies chroniques est celle de l'observance des traitements. Pour être observant, il faut avoir compris et avoir appris à faire. D'où l'importance d'un apprentissage des patients. Mais le paradoxe qui a taraulé André Grimaldi, ce sont ces patients qui savent, qui savent faire et qui ne font pas « *comme de nombreux soignants compétents quand ils sont eux-mêmes*



« **La santé est aujourd'hui aux mains de technocrates et de "managers" qui ne croient qu'au dogme de la concurrence** »

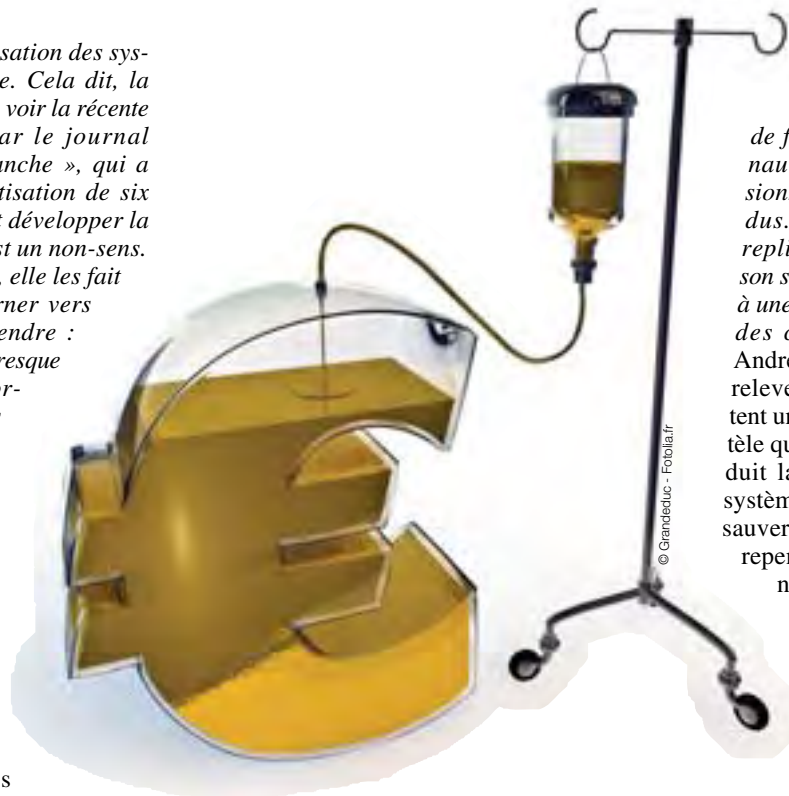
malades ». Comment expliquer cela ? « *C'est que l'annonce d'une maladie chronique entraîne une double rupture dans la vie du patient : 1) Ce ne sera jamais plus comme avant et c'est pour toujours, et ce "jamais plus" et ce "pour toujours" évoquent la fin de vie et nécessitent un travail de deuil. Or, tout deuil non fait rend très difficile tout nouveau deuil. 2) Désormais vous serez différent des "gens normaux". Et cette différence crée l'angoisse d'une dévalorisation. L'annonce du diagnostic comporte donc un risque de dépression et pour éviter cette "mort psychique", le patient peut adopter*

divers mécanismes de défense (déli, refus de la maladie, pensée magique, clivage, conduites à risque, voire addictions...). En se chronicisant, ces mécanismes de défense peuvent devenir une seconde maladie. Le suivi de ces patients nécessite donc une triple compétence, biomédicale, bien sûr, mais aussi pédagogique et psychologique. Cette triple compétence doit être celle d'une équipe médicale et paramédicale. Le but de l'éducation thérapeutique, c'est d'aider le malade à vivre avec sa maladie, en personnalisant le traitement, en transférant au patient des compétences d'auto-soins et en l'aidant à les mettre en œuvre. Il est donc essentiel de permettre au patient d'exprimer son vécu émotionnel. Nous en sommes venus à travailler avec une compagnie théâtrale et à créer un atelier d'écriture ("La lettre à mon diabète"). Finalement, le modèle qui correspond au traitement des patients atteints de maladies chroniques est une médecine personnalisée, intégrée et coordonnée. Ce n'est ni la médecine libérale à l'ancienne, ni la prétendue nouvelle "médecine industrielle". Ce concept de "médecine industrielle", apparu à la fin du siècle dernier, a hélas servi de fil conducteur à toutes les réformes. » Médecine industrielle, médecin ingénieur et donc hôpital-entreprise dont la loi Bachelot HPST a défini la « nouvelle gouvernance ». Aujourd'hui, la médecine en France est une des meilleures du monde pour ce qui est des pathologies aiguës graves. Mais ce qui fonctionne très mal, c'est « l'après », quand le malade devient un patient chronique devant prendre à vie des traitements, adapter son mode de vie...

Marchandisation de la santé

André Grimaldi explique donc que la santé est aujourd'hui aux mains de technocrates et de « managers » qui ne croient qu'au dogme de la concurrence. « *Depuis les années 80,*

à travers l'AGCS⁽⁴⁾ la privatisation des systèmes de santé est rampante. Cela dit, la résistance est forte, il suffit de voir la récente mobilisation rapportée par le journal El País, sur « la marée blanche », qui a réussi à repousser la privatisation de six hôpitaux à Madrid. Pourtant développer la concurrence dans la santé est un non-sens. Loin de faire baisser les prix, elle les fait grimper. Il suffit de se tourner vers les États-Unis pour comprendre : les dépenses de santé y sont presque une fois et demi plus importantes qu'en France, et les résultats nettement moins bons ! » Il insiste sur les incohérences des décideurs qui d'un côté poussent chaque année, depuis la mise en place de la tarification à l'activité (la T2A), à « augmenter l'activité », et de l'autre expliquent « qu'il faut réduire les dépenses ». L'activité a « augmenté » de 3 % l'an dernier, mais les tarifs des hôpitaux publics ont baissé de 0,83 %. D'où les déficits entraînant des « restructurations » et des suppressions d'emplois. L'équation est simple : plus d'activité et moins de personnel = épuisement, démotivation, dégradation de la qualité des soins. Et cette « marchandisation » va de pair



© Grandeduc - Fotolia.fr

Des défis à relever

Le bureau du grand médecin est un peu à l'image de l'homme : dossiers entassés, papiers éparpillés, profusion de travail... À travers ce fouillis accueillant, on reconnaît l'homme chaleureux et facile d'accès, tourné

des infirmières, des aides-soignantes. Cette loi a eu au moins le mérite de fédérer contre elle la communauté hospitalière, tous professionnels et tous syndicats confondus. Aujourd'hui, chacun s'est replié sur son hôpital, son pôle, son service, sa catégorie. On assiste à une montée du chacun pour soi et des corporatismes. » Pourtant, André Grimaldi sait que les défis à relever sont nombreux et nécessitent une conscience partagée. Il martèle que le système de santé qui produit la meilleure qualité, c'est un système égalitaire et solidaire. Pour sauver le système de santé, il faut en repenser le financement, en redonnant toute sa place à la Sécurité sociale et en transformant à terme les assurances complémentaires en assurances supplémentaires. Les assurances supplémentaires financeraient ce qui relève de choix personnels. Reprenant la formule issue du CNR, qui stipule que chacun doit être soigné « en fonction de ses besoins », André Grimaldi précise qu'il s'agit de besoins socialement reconnus, et non de besoins individuellement perçus.

Même si le professeur aborde ces sujets avec passion et enthousiasme, il ne peut totalement cacher une profonde inquiétude... « C'est la société qui est disloquée, malade du toujours plus, entraînant toujours plus d'exclusions et provoquant deux pathologies de masse : les addictions et les dépressions. On peut, au nom de "l'optimisme de la volonté", penser qu'un modèle alternatif va voir le jour, que l'homme ne va pas continuer à détruire l'humanité, que la raison finira par l'emporter... Certains, préparant en quelque sorte la fin de l'espèce humaine, rêvent d'un homme génétiquement modifié prétendument "augmenté", vision biologique de "l'homme nouveau" de notre jeunesse. Rêvons plutôt à l'homme conscient de ses limites et de sa fragilité constitutionnelles, ayant besoin des autres et d'un environnement protégé pour se développer, et faisant de cette incomplétude le déterminant de la solidarité et le moteur de la créativité. » ■

« Les dépenses de santé [aux États-Unis] sont presque une fois et demi plus importantes qu'en France, et les résultats nettement moins bons ! »

avec une bureaucratisation. On engage des « codeurs », on fait appel à des boîtes privées pour « optimiser » le codage de l'activité, c'est-à-dire augmenter la facturation à la Sécurité sociale. La Sécurité sociale, elle, envoie des inspecteurs qui distribuent les redressements financiers que contestent les hôpitaux... « La mentalité et le rôle des directeurs d'hôpitaux ont changé : ils pensent "rentabilité" et "business plan". Mais ils sont souvent eux-mêmes mal traités par les directeurs des agences régionales de santé (ARS). »

vers les autres ! Et ce cadre professionnel, André Grimaldi l'a personnalisé à travers des décorations murales qui livrent quelques pistes sur sa personnalité : une magnifique affiche de corrida pour la combativité, une reproduction d'un tableau de Klimt pour la générosité, et une photo d'un match de pelote basque qui ne dit pas ses secrets... Sur l'étagère, André Grimaldi attrape une photo encadrée, qu'il brandit comme un trophée : « c'est une manifestation contre la loi HPST⁽⁵⁾. On est tous ensemble derrière la banderole de tête, il y a des professeurs,

Bibliographie

- Réinventer l'hôpital public : contre l'hôpital entreprise, 2005, textuel, Éd. La Discorde.
- L'hôpital malade de la rentabilité, Éd. Fayard, 2009
- Où va le système de santé français ? A. Grimaldi et Claude Le Pen, 2010, Éd. Prométhée.
- La santé écartelée : entre santé publique et business, 2013, Éd. Dialogues.
- Éducation thérapeutique : prévention et maladies chroniques, Dominique Simon, Pierre-Yves Traynard, François Bourdillon, Rémi Gagnayre, André Grimaldi, 2013, Éd. Masson.

(1) Tous les propos cités sont tenus par André Grimaldi.

(2) « Sauver la Sécu : pour un débat public sur la santé », août 2013.

(3) Voir bibliographie.

(4) Accord général sur le commerce et les services.

(5) Loi HPST (hôpital, patients, territoires). A. Grimaldi est alors, en 2009, un des fondateurs du MDHP (mouvement de défense de l'hôpital public), contre la loi HPST.

Portrait réalisé par Véronique Ponvert

FONCTIONNAIRES : HALTE À LA MALTRAITANCE

Quel sera le traitement réservé aux fonctionnaires dans le cadre de la réduction drastique des dépenses publiques prévue par le gouvernement ?

Successivement, Vincent Peillon, puis Bernard Cazeneuve, puis Bruno Le Roux ont avancé puis démenti le fait que l'on gèle les promotions et avancements des fonctionnaires. Le Premier ministre lui-même a voulu mettre fin à ce mauvais feuillet, mais sans conviction réelle. C'est pourquoi la FSU a immédiatement réagi et appelé le gouvernement à préciser son projet afin de démentir les rumeurs. La pagaille dans la communication traduit bien l'embarras d'un gouvernement ayant opté pour de nouvelles exonérations de cotisations patronales financées par 50 milliards d'économies à trouver... on ne sait où !

Mensonge ou provocation ?

De ce fait, divers scénarii circulent et Bercy comme la Cour des comptes ont bien entendu étudié et chiffré ce que rapporterait le blocage des promotions des fonctionnaires. Quels que soient l'origine et l'objectif des propos tenus par ministres et députés, mala-

dresse ou opération tacticienne destinée à provoquer inquiétudes déminées ensuite, la méthode interroge.

Pour un gouvernement qui a tellement prôné le dialogue social, propager ainsi de tels bruits au moment où devraient s'ouvrir avec la ministre de la Fonction publique des discussions sur les carrières, rémunérations et parcours professionnels des agents n'est pas de bon aloi. Les fédérations de fonctionnaires ont d'ailleurs quitté la réunion dès l'ouverture et exigé de Jean-Marc Ayrault une clarification écrite.

Dans un courrier, ce dernier lève bien la menace pesant sur l'avancement des agents publics mais réaffirme la nécessité pour la Fonction publique de « *participer à l'effort de redressement du pays* ».

Dire cela à des salariés dont le pouvoir d'achat net a baissé entre 2010 et 2011 du fait de la non-réévaluation du point d'indice relève de la provocation. ■

Frédérique Rolet



FONCTION PUBLIQUE : DE LA RIGUEUR À L'AUSTÉRITÉ

La formule a été utilisée pour qualifier l'hypothèse d'un gel de l'avancement des agents publics. À chaque fois les démentis ont suivi mais l'économie de 50 milliards sur trois ans, annoncée par F. Hollande, pourrait-elle vraiment ne pas contraindre les salaires des fonctionnaires ?

Dans la masse salariale, le nombre des emplois est un facteur déterminant, le deuxième étant le niveau des rémunérations. De la RGPP à la MAP, le nombre des emplois dans la Fonction publique est en forte réduction depuis 2007 ; à cet égard, la situation exceptionnelle de l'Éducation nationale qui connaît depuis 2012 des créations du fait de la priorité accordée à la jeunesse nous est aujourd'hui systématiquement rappelée par ses responsables. Le Premier ministre indique envisager des réorganisations pour poursuivre les économies. Seront-elles limitées aux seules intercommunalités, souvent citées par la ministre ?

Pouvoir d'achat en berne

Du côté salaires, les personnels ont déjà beaucoup donné avec le gel du point d'indice décidé il y a quatre ans. La ministre affirme que cela ne saurait durer jusqu'en 2017 mais qu'elle ne peut pas dire

quand ce changement pourra intervenir ! Dans ce contexte, changer d'échelon représente aujourd'hui le seul moyen de regagner un peu de pouvoir d'achat. Et pour ceux qui sont bloqués en fin de carrière ou dont la promotion est trop faible, la GIPA venait jusque-là compenser partiellement la perte. Reconnue en 2014, elle l'est pour une seule année. Et chaque plan de rigueur appelant des répliques, des esprits inventifs envisagent aujourd'hui de geler aussi l'indice de chacun, niant la reconnaissance de la carrière. Ce serait particulièrement préoccupant pour les enseignants dont les traitements, à 1,13 fois le SMIC, sont particulièrement faibles lors du recrutement. Il faut l'avancement de plus de 20 ans pour atteindre un niveau comparable à ceux des autres pays européens.

Geler l'avancement serait aussi compromettre toute politique en faveur de l'Éducation. Ne laissons pas faire ! ■

Anne Féray

MARCHÉ DE DUPES

Alors que le président de la République a défini les grands axes de son pacte de responsabilité (suppression des cotisations employeur de la branche famille), le patronat réfute l'idée de contreparties. Il est urgent d'imposer une autre politique que la coupe sans précédent dans les dépenses publiques.

« Un million d'emplois » sur cinq ans, c'est la promesse arborée sous la forme d'un pin's par les chefs d'entreprise depuis quelques semaines si l'État réduit leurs impôts et « charges » sociales de 100 Mds d'euros. Ce slogan est né en octobre dernier quand adhérents du Medef et de la CGPME réunis à Lyon évoquaient l'idée de justifier leur demande historique d'allègements par la création possible de 500 000 emplois et qu'un consultant de l'agence de communication Tilder a fait de la surenchère au motif que « 1 million, ça claque ! ».

Imposer une autre politique

Mais depuis que le président de la République a précisé les contours du « Pacte de responsabilité » en annonçant notamment la suppression d'ici 2017 des cotisations employeurs de la branche famille (35 Mds d'euros), le patronat n'a eu de cesse de récuser toute idée de « contreparties » en terme d'emplois créés... y compris à Washington, par la voix de Pierre Gattaz en déplacement aux côtés de F. Hollande. À son retour, le président du Medef a joué l'apaisement en n'excluant pas « des engagements chiffrés à partager sur la base d'estimations ». Des engagements de mobilisation et d'objectifs... mais pas de résultat.

Il est donc difficile de savoir ce que donnera la rencontre du 28 février entre le Medef et les confédérations syndicales sur les contreparties apportées par les entreprises en échange de la suppression des cotisations patronales famille. Accordés jusqu'ici sans conditions d'embauches, les dispositifs d'allègement ou d'exonération des cotisations employeurs (jusqu'à 1,6 smic) n'ont pas fait la preuve de leur efficacité en matière d'emploi.



Après les 20 Mds d'euros du CICE accordé lui aussi sans contreparties, il est d'autant plus urgent de se mobiliser pour imposer une autre politique que la baisse sans précédent de 50 Mds d'euros de dépenses publiques, annoncée pour com-

pensier ces nouveaux cadeaux aux entreprises, qui affecterait nécessairement les budgets de l'État, des collectivités territoriales et de la protection sociale – sans que l'on sache précisément sous quelle forme – en pénalisant les salariés, les retraités et les chômeurs avec des retombées économiques et sociales désastreuses. ■

Monique Daune

NE PAS FAIRE L'ÉCONOMIE D'UNE GRÈVE

Le mardi 18 mars, la CGT, FO, Solidaires et la FSU appellent à la grève sur les salaires, l'emploi, le financement de la protection sociale et des services publics.

Le montant de 50 milliards d'économies annoncé par le président de la République dans le cadre du « pacte de responsabilité » procède d'une logique d'austérité inacceptable, inefficace, dangereuse pour le financement des services publics.

Les fonctionnaires, déjà au pain sec depuis le gel du point d'indice depuis 2010, ont vu leur pouvoir d'achat diminuer et savent déjà quel est le goût de l'austérité. Toute mesure qui pénaliserait les carrières, de nouvelles années blanches en terme de revalorisation du point d'indice, doivent être résolument combattues et d'autres choix faits par le gouvernement pour relancer l'activité et diminuer le chômage.

Or, en dépit de la volte-face opérée sur la question des promotions des fonctionnaires et malgré la lettre adressée par Jean-Marc



Ayrault aux organisations syndicales, le risque est bien réel que la Fonction publique soit essentiellement vue comme un gisement possible d'économies. Même si la question des attaques contre les promotions a été récusee par le Premier ministre, l'emploi peut être un outil utilisé pour le gouvernement dans sa recherche éfrénée d'économies.

Dans tous les cas, les fonctionnaires constituent une cible et leur pouvoir d'achat comme leurs conditions de travail pourraient être sacrifiés au nom de la lutte contre les déficits.

C'est pourquoi, en lien avec l'appel interprofessionnel, les fédérations de la Fonction publique appellent l'ensemble des agents à faire grève le 18 mars et à participer aux manifestations pour l'augmentation de la valeur du point d'indice, les créations de

postes nécessaires, l'amélioration des conditions de travail.

Créer un véritable mouvement le 18 mars, impliquer toutes et tous dans l'action permettront d'envisager des suites et de contraindre le gouvernement à reconnaître le travail des fonctionnaires, dont les personnels de l'Éducation nationale. ■ **Frédérique Rolet**

LOI SUR LA FAMILLE : UN REPORT CONSTERNANT

Le 10 février, le gouvernement a annoncé le report *sine die* de la loi sur la famille que le Parlement aurait dû examiner en avril.

Officiellement, en raison des « travaux préparatoires qui doivent se poursuivre » et d'un « calendrier parlementaire déjà dense ». En réalité, une victoire pour les organisateurs réactionnaires de la « Manif pour tous » de la veille qui contestaient une orientation non « favorable à l'intérêt supérieur de l'enfant et de la famille ». Il aura donc suffi de 100 000 opposants au mariage pour tous dans la rue un dimanche pour faire reculer le gouvernement sur un projet de loi qui répondait à la « nécessité de moderniser notre droit » face à la « diversité des modèles familiaux », pour reprendre les propos tenus par la ministre de la Famille, Dominique Bertinotti, peu de temps avant cette reculade consternante.

Une nécessité sociale, pourtant

Entre familles monoparentales, divorcées, recomposées et couples homoparentaux..., le modèle traditionnel « un papa et une maman élevant ensemble leurs enfants » ne peut plus être la seule référence. Quand plus d'un enfant sur dix vit dans une famille recomposée (derniers chiffres de l'Insee), cela pose forcément la question des adultes amenés à exercer une fonction éducative sans avoir de lien biologique avec l'enfant. L'une des mesures phares du texte consistait donc à mettre à la disposition des familles recomposées de nouveaux outils juridiques pour reconnaître le rôle joué par ces « tiers », sans imposer pour autant un statut rigide des beaux-parents. Le projet prévoyait également une médiation familiale obligatoire lors de la séparation d'un couple



© Andy-Pix / Fotolia.fr

(pour prévenir les solutions de garde insatisfaisantes suite à des conflits parfois profonds), une réforme de l'adoption (pour mieux faire correspondre les procédures à la réalité des demandes et des enfants), le droit des enfants nés sous X à connaître leurs origines. Quant à la Procréation médicale assistée (PMA) et à la Gestation pour autrui (GPA), le gouvernement les avait déjà écartées de la loi et annoncé qu'il s'opposerait à tout amendement permettant leur légalisation. Un choix incompréhensible, s'agissant de la PMA. ■ **Monique Daune**

JOURNÉE DU 8 MARS TOUTES... ET TOUS MOBILISÉ(E)S

Elles sont nos élèves, nos collègues, nos sœurs : samedi 8 mars, faisons entendre leur voix et soutenons-les pour que plus jamais elles ne soient des victimes.

La Journée internationale de la femme sera célébrée dans le monde entier le 8 mars prochain. Elle sera précédée la veille par l'ouverture de la 58^e session de la Commission de la condition de la femme au siège des Nations Unies à New York. En 1975, les Nations Unies ont commencé à commémorer la Journée internationale de la femme tous les 8 mars. Elle trouve son origine dans les

mouvements ouvriers du tournant du XX^e siècle en Amérique du Nord et en Europe, et a depuis lors pris une dimension mondiale pour les femmes des pays développés comme pour celles des pays en développement. Le mouvement international croissant en faveur des femmes a contribué à faire de cette commémoration un point de ralliement pour mobiliser le soutien en faveur des droits des



© Daniel Maunoury

femmes et de leur participation à la vie politique et économique.

Cette année la journée du 8 mars 2014 aura pour thème : « Prévenir les violences envers les femmes – Un défi pour tous ». Il est important de rappeler qu'en France, toutes les 6 minutes, une femme est victime de viol et que la grande majorité des victimes connaît

son agresseur. Les chiffres sont certainement en deçà de la réalité car toutes les victimes ne portent pas plainte, les agressions de femmes étant principalement intrafamiliales.

Cette journée sera l'occasion de réaffirmer l'engagement du SNES-FSU et de ses syndiquées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la prévention de la violence. Dans le contexte de fortes tensions réactionnaires que subit notre pays, nous devons faire entendre les valeurs de liberté, d'égalité et de respect qui sont les nôtres. Samedi 8 mars, mobilisons-nous et participons à toutes les actions qui seront organisées partout en France pour défendre nos droits et revendiquer l'égalité ! Salaires, droit à l'IVG, retraites, répartition des charges domestiques au sein du couple : ne laissons pas le champ libre aux réactionnaires et battons-nous pour les droits de toutes et tous ! ■

Aurélia Sarrasin

DANS LE GENRE, APRÈS TOUS À POIL !

Après l'offensive contre les bibliothèques municipales, celles des établissements sont désormais dans le viseur. Dans l'académie de Limoges, l'inspectrice Éducation Vie scolaire joue aussi les censeurs.

Les professeurs documentalistes de l'académie de Limoges priés d'être particulièrement vigilants sur le contenu des ouvrages présents au CDI : tel est le sens du message qu'ils ont reçu de l'IA IPR EVS avec la demande de retirer du fonds documentaire une référence précise. Émotion vive des personnels documentalistes devant la remise en cause de leur professionnalisme, incompréhension de tous devant une telle tentative de censure.

Refuser les pressions

Le secrétariat académique du SNES-FSU a immédiatement adressé un courrier au recteur pour dénoncer une telle attaque, lui demandant de réaffirmer sa totale confiance dans le professionnalisme des professeurs documentalistes et sa volonté de préserver le Service Public d'Éducation de toutes pressions. « Nous ne saurions admettre que les professeurs documentalistes reçoivent aujourd'hui



d'hui le conseil de "feuilleter avec la plus grande attention" les ouvrages destinés au CDI ce qui sous-entend d'une part que pourraient figurer au CDI des ouvrages qu'ils n'auraient pas choisis avec "la plus grande attention" et d'autre part que certains ouvrages pourraient être retirés de la

consultation et du prêt » précisent les responsables du S3, considérant que « le ministre de l'Éducation nationale et la ministre de la Culture viennent d'apporter leur soutien aux personnels contre toute pression qu'ils pourraient subir visant à retirer certains ouvrages de la consultation publique ».

Affirmer le rôle émancipateur de l'école

En réponse, le recteur vient d'adresser un message à tous les documentalistes pour les

assurer de sa totale confiance et réfuter tout désir de censure. Néanmoins, son message n'est pas totalement dénué d'ambiguïté et la période trouble que nous vivons n'y est certainement pas étrangère.

Réaffirmer la volonté de faire jouer pleinement à l'École son rôle émancipateur à l'abri de toutes pressions est plus que jamais d'actualité. ■

Marianne Corrèze

CONGRÈS DE MARSEILLE

Avec ce magazine vous trouverez le deuxième cahier préparatoire au congrès qui se déroulera à Marseille du 31 mars au 4 avril. Il se compose de quelques éclairages et de nombreuses contributions. À chacun d'entre-nous, à chaque section syndicale d'établissement de se saisir de ces rapports préparatoires, d'en débattre et d'élaborer des contributions écrites, d'assurer une représentation dans les congrès académiques

Un troisième cahier est prévu avec L'US du 20 mars. Si dans le cadre des débats vous souhaitez adresser une contribution vous pouvez le faire par mél en adressant votre contribution ne dépassant pas 2 500 signes à universite.syndicaliste@snes.edu, en indiquant bien le thème concerné, votre nom, votre établissement, responsabilité, tendance, avant le 17 mars. Les contributions déjà publiées et celles reçues depuis sont consultables sur le site dans l'espace militant.

REMISE EN CAUSE DU DROIT SYNDICAL

Le recteur de l'académie d'Amiens tente de remettre en cause la tenue des heures mensuelles d'information syndicale.

Prétextant d'un arrêt du Conseil d'État au sujet d'une circulaire du ministère des Affaires sociales, le recteur d'Amiens a adressé aux chefs d'établissement un courrier leur indiquant qu'ils « peuvent » demander aux collègues qui participent aux heures d'information syndicale de se déclarer « 24 heures à l'avance ». Ce courrier n'a bien évidemment pas été porté à la connaissance des organisations syndicales : bel exemple de dialogue social ! Mais le SNES-FSU a réussi à se le procurer.

Le SNES-FSU ne cèdera pas aux provocations

Le très courageux recteur d'Amiens incite ainsi les chefs d'établissement à créer les conditions de relations locales envenimées avec les personnels, mais fait en sorte de ne surtout pas assumer la responsabilité des décisions que ses subordonnés pourraient prendre : pas de consignes claires, mais une « information ».



Le recteur oublie aussi prudemment de rappeler les obligations de l'administration à l'égard des organisations syndicales pour l'exercice de leurs droits, notamment celle de mettre à disposition un local syndical.

La section académique est évidemment intervenue auprès du recteur pour lui demander de s'expliquer sur cette démarche qui ne peut viser qu'à l'intimidation des collègues et à la restriction du droit syndical.

Toujours aussi courageux, il n'a pas encore daigné répondre.

En attendant, les S1, comme les S2 et le S3, continueront d'organiser les heures d'information syndicale selon les mêmes modalités que précédemment.

Les militants du SNES-FSU n'ont pas pour habitude de céder aux provocations et à l'intimidation. ■

Hervé Le Fiblec
secrétaire académique Amiens

MÉTIER D'ENSEIGNANT : LES BASES P

Mercredi 12 février, le ministère de l'Éducation nationale a présenté aux traitant des missions et des obligations de service de ces derniers. Les documents Le SNES-FSU restera vigilant à ce que les projets de

Les fiches actuelles sont le fruit des discussions ouvertes à l'automne, dont le SNES-FSU avait exigé la poursuite, les premiers textes comportant de gros problèmes et dégradant sensiblement la situation des CPGE.

L'objectif ministériel était dès le départ limité dans ses ambitions puisqu'il ne s'agissait pas d'ouvrir la concertation sur une revalorisation du métier, caractérisée notamment par une réduction des maxima de service. Le SNES-FSU a de ce fait dénoncé le fait que les fiches éclairaient la réalité du temps et de la charge de travail des enseignants du secondaire, seuls personnels à n'avoir bénéficié d'aucune mesure depuis 1950, mais n'en tiraient pas les conséquences.

Informer et mobiliser la profession à chaque étape

Il a fait le choix de lancer une campagne sur la revalorisation du métier, de mobiliser la profession, de l'informer à chaque étape des projets ministériels et des évolutions dues à ses interventions. Dans un contexte politique extrêmement instable et avec des perspectives d'amputation sensible de la dépense publique, il était en effet de la responsabilité d'un syndicat défendant l'intérêt de la profession de sécuriser les principes identitaires du métier, de garantir davantage d'équité et de transparence sur la gestion des services et l'octroi des indemnités, d'arracher des améliorations pour les collègues en complément de service, TZR comme titulaires sur poste en établissements, de faire prendre en compte la pén-

bilité inhérente à l'enseignement dans les établissements les plus difficiles, l'étape prévue pour 2014 devant, pour le SNES-FSU, être étendue à tous les établissements et tous les personnels de l'éducation prioritaire.

Respecter les fondamentaux du métier

Il est évident que les mesures actées dans le futur décret, même si elles ont un coût par rapport à l'existant, n'apporteront pas une amélioration nette des conditions de travail et de rémunération des enseignants du second degré, en ne traitant pas notamment de la question des effectifs, des conditions d'enseignement en collège.

Mais la transposition dans un décret nouveau des fondamentaux du métier, que ce soit la définition des obligations de service en maxima hebdomadaires ou le respect de la qualification disciplinaire, ôtera de plus l'argument de l'ancienneté à ceux qui veulent redéfinir radicalement le métier et annualiser le temps de travail.

Relayées par certaines organisations syndicales prônant l'une la bivalence dans le cadre de l'école du socle, l'autre une complète autonomie des établissements sans plus de cadres nationaux, les attaques sur nos missions et statuts n'ont jamais cessé. Soucieux d'évolutions en phase avec la réalité du métier, le SNES-FSU a pesé pour obtenir des rédactions qui en préservent le sens. ■

Des attaques nombreuses et répétées

Juin 1997 : Allègre et le « mammouth »

2004 : Rapport Thélot

Février 2007 : Ségolène Royal : 35 heures de présence dans les collèges

Février 2007 : décret Robien : suppression de décharges – l'équivalent de plus de 300 emplois –, bivalence, suppression de la première chaire pour 80 000 enseignants

Février 2008 : rapport Pochard : individualisation des rémunérations, augmentation du temps de travail, bivalence

2012 : Nicolas Sarkozy : passer d'un service de 18 heures à 26 heures

Programme PS pour la présidentielle : organisation des apprentissages au collège par blocs disciplinaires

Mai 2013 : rapport de la Cour des comptes : rémunération au « mérite », recrutement par les chefs d'établissement, annualisation du temps de travail

OUR UNE RÉÉCRITURE DES DÉCRETS

organisations syndicales les fiches sur le métier des enseignants du second degré, seront le support de la rédaction d'un décret actualisant les décrets de 1950. décret respectent les engagements pris par le ministre.

Annualisation ou pas ?

« L'ensemble de ces missions constitue la déclinaison, pour les corps concernés, de la réglementation sur le temps de travail applicable à l'ensemble de la fonction publique. » Ainsi, comme le précise l'article 10 du statut général des fonctionnaires de l'État, les missions spécifiques des enseignants nécessitent que leurs statuts dérogent au statut général, en particulier pour la définition de leur temps de service.

« La mission d'enseignement s'effectue dans le cadre d'un maximum de service hebdomadaire de 18 heures (sauf pour les agrégés 15 heures [...]) pendant l'année scolaire. » Le temps de service reste donc défini par un maximum hebdomadaire d'heures d'enseignement. Il n'est donc pas question d'annualisation.



Bivalence ?

« Les enseignants qui ne peuvent pas assurer leur maximum de service dans l'enseignement de leur discipline dans l'établissement où ils ont été nommés peuvent être appelés, s'ils le souhaitent, à le compléter dans une autre discipline sous réserve que cet enseignement soit conforme à leurs compétences. » Là où les décrets de 1950 permettaient au recteur d'imposer la bivalence à un enseignant en cas d'impossibilité d'assurer son service dans sa discipline et dans son établissement, l'écriture de la fiche 2 impose le volontariat de l'enseignant. Pour tous les collègues qui, actuellement, se voient contraints d'enseigner dans une autre discipline que celle de leur recrutement (les TZR en particulier), cela représente une réelle avancée.



Professeurs documentalistes

« La mission d'enseignement s'effectue dans le cadre d'un maximum de service hebdomadaire de 18 heures (sauf pour [...] les professeurs documentalistes 36 heures dont 6 heures réservées aux tâches de relations avec l'extérieur) pendant l'année scolaire. »

Oubliée lors des premières rédactions, la référence au service hebdomadaire des professeurs documentalistes sécurise à la fois leur appartenance au corps des certifiés, la définition hebdomadaire de leur service mais aussi la part de temps réservée aux tâches de relations avec l'extérieur.



Complément de service

« Les enseignants qui ne peuvent assurer leur maximum de service dans l'établissement où ils ont été nommés peuvent être appelés à le compléter dans un autre établissement. Ils bénéficient alors d'un allègement de service d'une heure dans les cas suivants :

– si le complément de service s'effectue dans un établissement situé dans une commune différente de l'établissement d'affectation ;

– si le complément de service s'effectue dans deux autres établissements. Pour l'application de ces dispositions, les cités scolaires et les sections d'un même établissement sont considérées comme un établissement unique. »

Alors que seule une décharge pour service sur trois établissements était inscrite dans les décrets de 1950, la fiche 2 prévoit une décharge dès que le service est réparti sur deux établissements de communes différentes. Outre la sécurisation du dispositif et son application identique dans toutes les académies et tous les établissements, celui-ci est élargi et pourra enfin bénéficier aux TZR qui jusqu'à présent en étaient exclus. La lutte syndicale contre la multiplication des HS et la gestion à l'heure près des DGH doit se poursuivre.



Éducation prioritaire

« [Le principe de pondération] permettra de dégager du temps pour le suivi des élèves et le travail en équipe dans le collège et dans le réseau d'éducation prioritaire. Une pondération de 1,1 est retenue. » Chacun sait la charge que représentent les réunions d'équipes et le suivi des élèves dans les établissements concentrant le plus les difficultés scolaires. Cette pondération doit permettre d'alléger la charge de travail des enseignants. C'est toujours par la lutte syndicale que l'on empêchera les chefs d'établissement de tenter d'imposer des réunions qui n'auraient pas lieu d'être ou qui ne sont pas obligatoires.



Pondération BTS

« Toutes les heures d'enseignement sont équivalentes, qu'elles s'effectuent en classe entière, en TD (travaux dirigés), en TP (travaux pratiques), en atelier. La taille des classes et des groupes n'intervient plus dans le calcul du service. [...] En STS (section de technicien supérieur) ou formations technologiques équivalentes, [...] une pondération de 1,25 est retenue comme actuellement. L'heure de première chaire n'a pas à être retenue puisque son principe est déjà compris dans la pondération. » La pondération BTS est maintenue et son application est élargie à toutes les heures, quelle qu'en soit la nature.

Si le principe de l'heure de chaire est supprimé, en revanche la notion de classes parallèles et la majoration pour effectifs faibles disparaissent. La pondération de toutes les heures, y compris en classes parallèles ou à petits effectifs est un point positif. En conséquence, seule sera prise en compte la réalité des services (qui est fonction des disciplines et de l'organisation des enseignements en BTS) et non plus les pratiques qu'ont pu imposer certains chefs d'établissement.



ATTENDS UNE SECONDE

À la rentrée 2013, 62,6 % des élèves de Troisième sont passés en Seconde GT. Deux points de plus qu'en 2012, soit 12 000 élèves supplémentaires. Une bonne nouvelle ?

La hausse du taux de passage en Seconde GT (générale et technologique) s'explique principalement par la poursuite de la chute du taux de redoublement en Troisième, divisé par deux en dix ans, et par la baisse des départs de l'Éducation nationale vers d'autres formations, notamment l'apprentissage. Les lycées professionnels n'étant pas fragilisés par cette évolution, on pourrait y voir un signe positif : la démocratisation du lycée GT se poursuit, de plus en plus d'élèves envisagent des études longues... que demander de plus ?

Gérer le flux n'est pas faire réussir

Pourtant, l'analyse doit être plus nuancée. La hausse du taux de passage ne traduit pas forcément une amélioration des acquis des élèves, mais plutôt une gestion des flux très contrainte, et l'effet de la crise économique. Même si le « vécu » n'est pas en soi une source sûre de connaissance, on peut craindre que le ressenti des enseignants face à leurs classes de Seconde ne soit fondé : le sentiment d'avoir affaire à des élèves aux résultats scolaires souvent faibles, plus éloignés qu'avant des attentes du lycée, n'ayant pas fait le choix du lycée GT.



© Jamar / Fotolia.fr

Surtout, la politique de diminution des taux de redoublement ne s'accompagne d'aucune amélioration de « l'accompagnement » des élèves concernés. L'accompagnement personnalisé en Seconde est, à cet égard, un échec. La réforme du lycée a de plus diminué les horaires disciplinaires sans allègement notable des programmes, supprimé les dédoublements fléchés, et certains recteurs n'attribuent même

plus la totalité des 10 h 30 par classe pour les heures à effectifs réduits. Par ailleurs, les conditions d'accueil se sont dégradées depuis 2010 : 80 % des classes de Seconde GT en France ont actuellement plus de 30 élèves (et 30 % ont plus de 35 élèves), contre respectivement 72 % et 22 % en 2009. Comment dès lors assurer la réussite de tous les élèves ? ■

Romain Gény, Valérie Sipahimalani

SEGPA : DILUTION EN VUE ?

Suite au rapport de l'IGEN sur le traitement de la grande difficulté scolaire, une réunion s'est tenue au ministère avec l'ensemble des organisations syndicales.

Le SNES et la FSU y ont porté leurs analyses et propositions pour conforter la SEGPA⁽¹⁾ dans ses missions spécifiques et améliorer son fonctionnement.

Le document de travail du ministère reprend certaines propositions du rapport « afin de faire de la SEGPA une voie d'inclusion ». Il s'agirait notamment de « clarifier la procédure

d'orientation ». C'est en effet une nécessité, mais pour le ministère, cela devrait conduire à reporter l'entrée en SEGPA à la fin du cycle CM1-CM2-Sixième. En outre, il propose de construire des parcours plus inclusifs et envisage « un fonctionnement en dispositif, sur le modèle de celui des ULIS » ; les élèves de SEGPA seraient ainsi « inclus » dans les classes ordinaires du collège pour un certain nombre d'enseignements. Dans cette optique, la formation spécialisée, qui distingue entre handicap et adaptation, devrait être décloisonnée. Et le ministère d'appeler même de ses vœux une « organisation moins cloisonnée » entre collège et SEGPA allant jusqu'à « des échanges de services ».

Une voie de réussite à conforter

Le SNES-FSU récuse la confusion entre ULIS et SEGPA. Cette structure, qui accueille des élèves qui présentent des difficultés « graves et durables », doit être confortée pour garantir le droit de ces élèves (près de 90 000) à un véritable enseignement adapté qui contribue

à éviter sensiblement les sorties sans qualification et permet à 75 % d'entre eux d'obtenir ensuite un CAP en trois ans.

La classe de Sixième marque l'entrée au collège et dans les enseignements du second degré, et non la fin d'un cycle primaire. L'orientation doit donc rester possible dès l'entrée au collège. Mais, pour ceux qui en relèvent mais pour lesquels les familles ont préféré une scolarisation en classe ordinaire en classe de Sixième, il faut prévoir leur inclusion progressive dans les classes de SEGPA qui permettra de mieux les accompagner dans leurs apprentissages et préparer, à terme, une scolarisation complète en SEGPA.

Enfin, les enseignements doivent y être assurés « principalement » par les PE et les PLP. Le SNES et la FSU porteront ces propositions lors des cinq réunions qui se tiendront de mars à juin. ■

Bruno Mer, colleges@snes.edu

(1) SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté



© Natalya Gushkova / Fotolia.fr

STAGIAIRES : DES INÉGALITÉS INACCEPTABLES !

Le ministère a annoncé lors d'une audience accordée au SNES-FSU que l'affectation, le temps de service et de formation des fonctionnaires stagiaires varieront selon le type de concours et le diplôme obtenu. Le SNES-FSU exige des améliorations.

A la rentrée, le nombre de stagiaires sera doublé grâce à l'existence de deux sessions de concours :

- les concours externes 2014 exceptionnels du CAPES/T, CPE avec écrits en juin 2013 et oraux en 2014 ;
- les autres concours 2014 (agrégation, CAPES/T, CPE externes et internes) avec écrits et oraux en 2014.

Le ministère a fait le choix de n'appliquer la réforme de la formation qu'à une partie des stagiaires. Ainsi, les lauréats des concours exceptionnels seront fonctionnaires stagiaires avec un service à plein temps et une formation « si besoin ». Il en sera de même pour les lauréats des autres concours 2014 avec une « forte expérience professionnelle ». Les autres lauréats seront stagiaires avec un service de 8 à 10 heures pour les certifiés, 7 à

9 heures pour les agrégés et des formations à l'ÉSPÉ pour ceux qui doivent valider le master, et dont les modalités restent à construire pour les autres.



© Maksym Yemel / Fotolia.fr

Les stagiaires issus des concours exceptionnels, ceux à « forte expérience » et ceux qui doivent valider leur master seront affectés sur leur académie d'inscription au concours. Le SNES-FSU agit pour permettre à ceux qui le souhaitent

de changer d'académie dans le respect du barème. Les autres participeront à un mouvement d'affectation interacadémique et serviront de variable d'ajustement afin que

le nombre de stagiaires dans chaque académie corresponde à ses besoins et ses capacités d'accueil.

Le SNES-FSU sera particulièrement vigilant pour que les conditions d'affectations des stagiaires soient transparentes et équitables, défendra leur situation tout en s'attachant à préserver la fluidité du mouvement. Le SNES-FSU revendique des améliorations pour tous, sans opposer la situation des stagiaires et celle de ceux qui demandent une mutation. ■

Caroline Lechevallier

UNE PÉTITION POUR EXIGER DES AMÉLIORATIONS

Le SNES avec la FSU exige une décharge et une formation pour tous les fonctionnaires stagiaires et appelle les personnels à signer la pétition pour exiger une réforme ambitieuse : <http://observatoire-fde.fsu.fr>.

ÉSPÉ : LES ÉTUDIANTS CONTRE UNE RÉFORME « EN CARTON »

Depuis la rentrée des mobilisations ont eu lieu dans différents ÉSPÉ (cf. L'US 738). Les étudiants en lutte se sont rassemblés à Paris et ont porté leurs revendications au ministère.

Le 4 février, une délégation d'étudiants et de formateurs des ÉSPÉ du Mans, de Bordeaux et Poitiers a été reçue par les responsables du suivi des ÉSPÉ au ministère. Ils ont exprimé les difficultés rencontrées :

- diminution du volume de formation du fait des moyens réduits ;
- grande disparité selon les ÉSPÉ due à l'absence de cadrage national ;
- manque de temps pour la préparation du concours, pour la formation professionnelle, ainsi que pour les travaux de recherche à cause du concours en M1 ;
- les recalés du concours doivent s'inscrire à un diplôme d'Université pour préparer de nouveau le concours avec des droits d'inscription parfois élevés et la perte du statut d'étudiant ;
- pas de progressivité dans les stages : cinq semaines en M1 puis mi-temps en responsabilité dès le M2 qui s'ajoute au cursus de master ;
- stagiaires issus du concours exceptionnel à plein temps sans décharge ;
- difficultés financières des étudiants.

Les représentants du ministère n'ont apporté que peu de réponses : seulement l'assurance

que les titulaires d'un M1 en échec au concours pourront bénéficier d'une inscription en master pour le préparer de nouveau.

Le compte n'y est pas !

À l'issue de l'audience, les étudiants ont décidé de poursuivre et d'étendre la mobilisation. Ils se sont rassemblés à Paris le 12 février espérant être reçus par le comité de suivi des ÉSPÉ. Ce dernier s'y est refusé, n'étant qu'un comité de réflexion. Les représentants de la FSU, dont le SNES, sont allés cependant à leur rencontre et soutiennent leur demande d'audience auprès des cabinets des ministres.

Pour exiger des améliorations immédiates et demander l'ouverture de discussions et faire évoluer la réforme de la formation, signez la pétition FSU : <http://observatoire-fde.fsu.fr>. ■

Caroline Lechevallier



© DR

AUTONOMIE : UNE LOI QUI MANQUE D'AMBITION

Après une longue concertation, le projet de loi précise les intentions du gouvernement. Le financement pose toujours problème.

Marisol Touraine et Michèle Delaunay ont présenté le 12 février les grandes lignes du projet de loi « Adaptation de la société au vieillissement ». Le premier volet « APA et maintien au domicile » sera présenté au Conseil des ministres le 9 avril. La concertation sur le second volet « EHPAD » commencera début mars pour application en 2016. Si le gouvernement s'est félicité de la concertation, la FSU a regretté la succession de 80 réunions de deux heures, sans documents préparatoires, où les prises de paroles étaient fort limitées du fait du nombre de participants.

Sans surprise

Dans les annonces, pas de vraie surprise mais des précisions. La mesure phare concerne la revalorisation de l'APA (1,2 million de bénéficiaires en 2011 dont près de 700 000 à domicile) pour permettre aux allocataires d'avoir davantage d'heures à domicile. Sont aussi prévus 80 millions d'euros pour notamment financer des hébergements temporaires afin de permettre aux aidants familiaux de « souffler ». Les logements foyers, devenus « résidences d'autonomie », devraient être « un véritable atout autonomie », a déclaré le ministre.

Le projet de loi prévoit, par ailleurs, un plan national d'adaptation de 80 000 logements privés d'ici 2017, un meilleur accès aux aides techniques (140 millions d'euros) et une revalorisation pour les plus bas salaires de l'aide à domicile et des frais de déplacements (2,5 millions). Rien de plus sur les personnels. Mesures certes utiles, voire indispensables, mais financées exclusivement par la CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie), soit 645 millions d'euros par an. Les « vieux » financent donc leur perte d'autonomie. Cette politique est loin de notre conception de services publics, de prise en charge solidaire dans le cadre de la sécurité sociale, de personnels formés, qualifiés, protégés par un statut de la fonction publique.

Niveau départemental clé

Au niveau de la gouvernance, des nouveautés. Le rôle de chef de file du département est consolidé par la création d'un Conseil Départemental des Solidarités pour l'Autonomie, qui se substituera au CDCPH⁽¹⁾ et au CODERPA⁽²⁾. Une Conférence Départementale des financements de la prévention de la perte d'autonomie dépendra du conseil général. Au niveau



© Monkeybusinessimage - istockphoto.fr

national, le Haut conseil de l'Âge sera placé sous la responsabilité du Premier ministre : pour mieux intégrer les Âgés dans la société, on les met à part !

Quelle place dans ces instances pour les organisations syndicales de retraités ? Les personnes âgées seront-elles associées aux décisions qui les concernent ? Aucune précision. Retraités et personnes âgées devront-ils se contenter du certificat de « volontariat civique senior », créé par la loi ?

Nous reviendrons sur ces questions essentielles prochainement. ■

Marylène Cahouet et Monique Daune

(1) CDCPH : conseil départemental consultatif des personnes handicapées.

(2) CODERPA : comité départemental des retraités et des personnes âgées.

TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES

Une campagne citoyenne contre la pression du lobby financier sur François Hollande est lancée.

Le 19 février, la France et l'Allemagne rendront publique leur position commune sur la taxe sur les transactions. Depuis quelques mois, les représentants du gouvernement français agissent dans l'ombre pour vider le projet de la Commission européenne de son contenu sous la pression du lobby bancaire. Une lettre ouverte adressée à F. Hollande signée par de nombreux syndicats et associations dans 17 pays lui demande de ne pas céder.

Le projet présenté doit être mis en œuvre dans onze pays dans le cadre d'une coopération renforcée. L'assiette proposée est relativement large : la majorité des transactions financières serait concernée (taux de 0,1 % pour les actions et produits structurés et 0,01 % pour les produits dérivés), à l'exception notable des transactions de change. Moscovici a qualifié ce projet d'« excessif » et le gouverneur de la Banque de

France, M. Noyer, a indiqué que ce projet devait être « entièrement revu ». La France a dans un premier temps proposé de prendre comme modèle la taxe mise en place en France en 2012 qui frappe les transactions sur actions des plus grosses sociétés françaises. Le produit de cette taxe est de 600 millions d'euros, alors que la taxe de la Commission devrait rapporter 36 milliards pour les onze pays, dont 10,8 milliards pour la France !

À quel jeu joue la France ?

Cette position s'est heurtée à l'opposition du gouvernement allemand qui soutient le projet de la Commission et veut même l'élargir au marché des changes. Dans un second temps, la France a cherché à exclure le *trading* à haute fréquence (les transactions programmées par ordinateurs qui génèrent des profits basés sur

les différences de cours constatés dans une fraction de seconde) et à réduire la taxation des produits dérivés aux « produits les plus spéculatifs » alors que tout produit dérivé est potentiellement spéculatif.

La lettre ouverte interpellant François Hollande a été initiée par Attac France et Attac Allemagne ainsi que par Oxfam. Cette lettre, largement signée (notamment par les numéros un de la FSU, de la CGT et de Solidaires), a été présentée lors d'une conférence de presse à Bruxelles le 11 février en présence de B. Segol, secrétaire générale de la CES. ■

Daniel Rallet

Pour en savoir plus : La Lettre ouverte et une note « *Taxe Tobin européenne : pourquoi veulent-ils la saboter* » <http://france.attac.org/>

La Dotation Horaire Globale

La préparation de la rentrée dans les établissements passe par le vote par le conseil d'administration de la répartition de la Dotation Horaire Globale. L'établissement et son CA disposent en effet depuis 1985 d'une autonomie pédagogique. Le CA a notamment la compétence de décider de l'utilisation des moyens horaires qui lui sont accordés, dans le respect bien sûr des horaires réglementaires.

DHG

En début d'année civile, l'administration rectorale répartit entre les établissements les moyens sous forme d'une enveloppe horaire hebdomadaire globale – la DHG – pour l'année scolaire suivante. Les critères de répartition pris en compte sont d'abord les effectifs par

Quels moyens ?

niveau, les voies de formation, les caractéristiques de chaque établissement (RAR, établissements sensibles, part de l'enseignement technologique, etc.), mais leur modulation change d'une académie à l'autre, voire même entre départements d'une même académie. Cette dotation en heures d'enseignement comprend des « heures-postes » des « heures supplémentaires-année » (HSA). Elle comprend les moyens nécessaires à assurer les heures d'enseignement ainsi que ceux correspondant aux décharges statutaires. Outre son volume total, sa répartition entre les disciplines a des incidences sur les créations-suppressions de postes induites. Elle doit obligatoirement être soumise au vote du CA. ■

TRMD

Disciplines

Le TRMD (Tableau de Répartition des Moyens par Discipline), détaille par discipline les besoins de l'établissement établis par la prévision de structure et par les « choix » faits localement notamment dans le cadre de l'enveloppe globalisée par classe destinée aux enseignements en groupes à effectifs réduits en lycée, dans celui des dispositifs particuliers (AP, IDD, ATP...) en collège. Ces besoins (heures d'enseignement et heures de décharges) sont comparés avec les heures apportées par les postes implantés dans l'établissement (agrégés, certifiés, temps partiel). Lorsque cette différence entre besoins et apports est positive, le TRMD fait apparaître des HSA par discipline, des créations de postes, des blocs de moyens provisoires, des supports pour un stagiaire... dans le cas contraire il peut être prévu des suppressions de postes ou la création de postes à compléments de service. ■

Chiffre

1 000

Les 2 500 créations sont consacrées pour l'essentiel, au rétablissement d'une décharge de service des stagiaires à hauteur d'un mi-temps à la rentrée 2014. Il reste donc moins de 1 000 emplois pour prendre en charge la hausse du nombre d'élèves (+ 33 000). Le ministère a annoncé la création de + 1 000 équivalents temps plein en heures supplémentaires. Il s'agit de moyens nouveaux sur le terrain pour la rentrée 2014. Le fait qu'ils soient en heures supplémentaires n'est pas sans lien avec la crise du recrutement qui perdure.

Qui ?

Suppression de poste

Lorsqu'un poste en établissement est supprimé, l'administration doit d'abord examiner s'il y a un poste vacant (ou un départ en retraite à la rentrée prochaine) dans la discipline, puis faire appel au volontariat par écrit. À défaut, elle déterminera la « victime » de la suppression du poste en appliquant la démarche générale suivante : ce sera le dernier arrivé dans l'établissement (sachant qu'un collègue précédemment victime d'une mesure de carte scolaire cumule l'ancienneté de poste actuelle et la ou les anciennetés précédemment acquises). Si plusieurs collègues sont concernés, ils seront départagés successivement selon les critères suivants :

- la partie commune du barème (ancienneté de poste + échelon) ;
- puis le nombre d'enfants à charge ;
- en ultime recours, l'âge : c'est le plus jeune qui partira. ■

Vote

Intervention des personnels et de leurs élus

Elle est essentielle dès le départ, les équipes pédagogiques ne devant pas être dessaisies des choix qui leur reviennent, ni par le chef d'établissement, ni par le conseil pédagogique. Il est aussi essentiel d'intervenir en CA pour modifier et améliorer les propositions de structures et de TRMD des chefs d'établissement, pour s'opposer aux dispositifs de dérégulation et pour le maintien des postes, des enseignements et des options pour également exiger la transformation en emplois des heures supplémentaires, si nécessaire en refusant la DHG. Les demandes de modifications qui entrent dans le cadre de la dotation horaire globale attribuée à l'établissement (et de sa répartition heures postes-HSA) doivent faire l'objet d'un vote du CA en février ou en mars. Si cette contre-proposition obtient la majorité des voix, c'est elle qui doit s'appliquer. Si des évolutions de dotations peuvent intervenir en juin pour faire face à des modifications de structures, le vote du TRMD n'a pas à être reporté en fin d'année à un moment où les décisions concernant les postes seront déjà actées. ■

Mode d'emploi

Pour en savoir plus sur le fonctionnement de l'établissement, sur la DHG et sur la prochaine rentrée, le SNES a consacré une *Courrier de S1* qui fait le tour de la question. Il est consultable en ligne pour les adhérents à www.snes.edu/-Les-courriers-de-S1,5489-.html



Culture

7 fois plus que l'automobile

Selon un rapport conjoint des ministères de la Culture et de l'Économie (décembre 2013), la culture contribue au PIB pour 58 Md€. Il s'agit de la valeur ajoutée directe liée aux seules activités culturelles (spectacles, patrimoine, presse, livre, audiovisuel, publicité, architecture, cinéma, etc.). Ce qui équivaut à 3,2 % du PIB, soit 7 fois la valeur ajoutée de l'industrie automobile (chiffres Insee). En incluant les activités induites (matériaux utilisés, loyers, électricité, etc.), cette contribution se monte à 105 Md€, soit 6 % du PIB.

Fraude fiscale

12 000 « repentis »

Fin janvier, 12 000 personnes avaient, depuis juin, déposé un dossier de régularisation auprès du fisc pour une recette potentielle de 1 Md€. L'objectif du budget 2014 de 2 Md€ de recettes provenant de la lutte contre la fraude fiscale devrait être facilement atteint. Les fraudeurs « passifs », c'est-à-dire ayant hérité d'actifs non déclarés ou dont les avoirs proviennent d'une expatriation professionnelle, se voient appliquer une majoration réduite de 15 %. Pour les « actifs », ceux ayant fraudé délibérément, la majoration passe à 30 %. S'ajoutent ensuite des amendes plafonnées à 1,5 % de la valeur des avoirs pour les « passifs » et à 3 % pour les « actifs ».

Chiffre

+ 30 %

Les salaires des trois dirigeants de la banque franco-belge Dexia, qui continue d'enchaîner les pertes, ont été portés, au 1^{er} janvier, de 340 000 € à 500 000 € (+ 30 %). Selon la direction de Dexia, la liquidation des prêts au bilan de la banque « nécessite des compétences pointues »... Détenue à 44 % par la France et à 50 % par la Belgique, Dexia a déjà été sauvée deux fois par les États belge et français en 2008 et 2011, ce qui a représenté pour la France un coût de 6,6 Md €.

Apprentissage

Au plus bas depuis 2005

D'un côté, s'il a perdu son pari sur l'emploi, le gouvernement se targue d'avoir « inversé la courbe » du chômage des moins de 25 ans. De l'autre, les entrées en alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation), n'ont jamais été aussi peu nombreuses depuis 2005.

SYNDICALISME

L'avenir syndicaliste dans le basculement d'un monde

Comment appréhender ce monde capitaliste en mutation ? Comment construire le syndicalisme du 21^e siècle ? Deux ouvrages récents permettent de construire des réponses à ces questions fondamentales, *Trente ans de vie économique et sociale*, ouvrage collectif de l'INSEE et *Nouveau siècle, Nouveau syndicalisme*, sous la direction de Dominique Mezzi, Syllepse.

Le syndicalisme en France et plus généralement dans tous les pays capitalistes développés est confronté à une nouveauté, l'asynicalisation après la désyndicalisation qui commence fortement dans les années 1990. C'est le résultat de transformations profondes qui affectent le capitalisme depuis les années 1980. La victoire de l'idéologie libérale a permis la construction d'une nouvelle forme de capitalisme, d'un régime d'accumulation à dominante financière comme réponse à l'entrée dans une nouvelle période en 1974-75. Dans le même mouvement, le recul du collectif et la montée de l'individualisme s'est imposé.

L'individuel

L'INSEE dessine les contours de cette configuration. Une faible croissance tirée par la consommation des ménages, un chômage de masse, des inégalités croissantes, une population active en augmentation, plus féminisée et plus diplômée qui s'étend au secteur de l'agriculture devenue le lieu d'entreprises capitalistes, des politiques étatiques et d'entreprise centrées sur la hausse du profit dans la valeur ajoutée pour lutter contre la baisse de la profitabilité, un marché du travail plus flexible avec une augmentation continue de la précarité, une intensification du travail dans un contexte de recul des investissements productifs, une place prépondérante de la sphère financière avec son cortège de raisonnements mathématisés à court terme, construisent, à partir des années 90, ce nouvel environnement. Le syndicalisme résiste mais ne réussit pas à se redéfinir. Certaines confédérations essaient de se situer à la marge pour se trouver une place dans la défense strictement individuelle des salarié(e)s.

Le mouvement de désindustrialisation qui touche tous les pays développés, à la seule exception de l'Allemagne unifiée, se traduit aussi par la déstructuration des « bastions » ouvriers comme Renault ou Peugeot. Ces grandes unités de production permettaient de donner un visage, une réalité à la classe ouvrière dans les combats collectifs. Cet éclatement des lieux de production pose de nouvelles questions au syndicalisme.

Au collectif

Cette forme de capitalisme à dominante financière entre en crise en août 2007, la crise financière marque le début de la fin du régime d'accumulation. La preuve apportée par l'INSEE : après la récession pro-

fonde de 2008-2009 il n'y a pas de reprise importante, contrairement à la théorie des cycles courts qui professe qu'à une récession profonde suit une reprise de même amplitude. La croissance zéro qui domine indique l'épuisement de cette forme et son incapacité à créer des richesses. Un bilan de faillite. Cette crise qu'il faut qualifier de systémique n'est pas seulement financière et économique. Elle est aussi sociale, politique, culturelle et elle pose la question de la définition d'une nouvelle civilisation, d'un autre monde. Le syndicalisme saura-t-il se saisir de cette nouvelle donne pour se métamorphoser une fois encore et retrouver un nouveau rôle pour imposer des changements sociaux permettant de défendre les intérêts collectifs et individuels des salarié(e)s ? ■

Nicolas Bénéès

• *Trente ans de vie économique et sociale*, INSEE
Références : *Nouveau siècle, nouveau syndicalisme*, Cahiers de l'Émancipation/Syllepse.



QUAND L'HISTOIRE VIENT À LA RENCONTRE DE L'ACTUALITÉ

Les manifestations récentes de droites traditionalistes et souvent extrêmes toujours réactionnaires ont surpris. Danièle Tartakowsky, avec *Les droites et la rue*, revient sur cette présence. Le recul du regard historique permet de commencer à comprendre le phénomène et les stratégies mises en œuvre. De 1935 - on n'a pas fêté comme il se devait le 80^e anniversaire du 6 février 1934 - à 1968, les droites ont disparu de la rue qu'elles avaient occupée depuis 1880. La période récente, « postmoderne », a valorisé les traditions, les conservatismes et a ouvert la porte à cette poussée vers le passé recomposé...

N. B.

• *Les droites et la rue. Histoire d'une ambivalence de 1880 à nos jours*, Danièle Tartakowsky, La Découverte, 221 p.

Qui doit financer ?



Le gouvernement a décidé de faire évoluer le mode de financement de la protection sociale au nom de la compétitivité des entreprises. Le Haut Conseil du financement de la protection sociale a jusqu'au mois de mai pour présenter au Premier ministre des conclusions. Un premier point d'étape sera adressé d'ici fin février.

La lettre de saisine du 19 décembre du Premier ministre est très précise : il s'agit notamment de « poursuivre l'effort pour faire moins reposer sur le travail le financement de certaines prestations à vocation universelle ». Mais sans attendre les résultats des travaux du HCFi, le président de la République a déjà annoncé le 14 janvier la suppression totale des cotisations employeurs de la branche famille d'ici 2017, compensée par une baisse sans précédent des dépenses publiques.

Une revendication historique du patronat

La baisse des cotisations employeurs est une revendication historique du patronat au prétexte qu'elles pèsent sur la compétitivité des entreprises et donc sur l'emploi et l'économie.

Créée en 1945, la Sécurité sociale était l'aboutissement d'une longue lutte des mouvements ouvriers pour organiser la solidarité face aux accidents du travail et de la vie et pour imposer une prise en charge socialisée des risques. Le financement par cotisations en était l'un des fondements essentiels, y compris pour la branche famille (cotisation des seuls employeurs). Mais au nom du caractère universel de certaines prestations (santé, famille), un mouvement progressif de fiscalisation (CSG, impôts et taxes comportementales) a au cours des 50 dernières années accompagné un désengagement croissant des employeurs du financement de la Sécurité sociale. Les cotisations (parts employeurs et salariés) représentent aujourd'hui moins de la moitié des recettes de la branche maladie alors qu'elles la finançaient presque intégralement en 1990.

Quant au partage des prélèvements sur les salaires, la part acquittée par les employeurs a chuté de plus de 20 points entre 1959 et 2011 (passant de 82 % à 58 %)

à cause des exonérations sur les bas salaires (jusqu'à 1,6 SMIC) et des transferts vers l'impôt et la CSG. De même, la part des cotisations employeurs a déjà sensiblement diminué dans le financement de la branche famille. C'est cette évolution que le gouvernement entend mener à son terme avec l'annonce de leur suppression totale d'ici 2017 (soit un manque à gagner de 35 Mds d'euros).

Pour des financements solidaires nouveaux

Une réduction des dépenses socialisées aboutirait nécessairement à une couverture sociale *a minima* et au recours individuel aux assurances privées pour le reste.

Avec la FSU, le SNES s'oppose à tout nouveau transfert des cotisations employeurs vers l'impôt. Il propose au contraire de revoir globalement à la hausse la part employeur des cotisations sociales, en l'élargissant à l'ensemble de la valeur ajoutée des entreprises, en la modulant en fonction de la politique de l'entreprise en matière d'emploi, de salaires, et d'investissement dans l'innovation et la recherche, en supprimant les abattements et exonérations qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité en matière d'emploi.

À tous ceux qui montrent du doigt la protection sociale pour son « coût » exorbitant, il convient de rappeler que les dépenses sociales et publiques sont utiles, que la sortie de crise passe à la fois par le développement des services publics et par une protection sociale de haut niveau, que celle-ci contribue au bien-être mais aussi à la croissance, qu'elle joue un rôle redistributif important.

Son financement renvoie clairement à un choix de société. Il doit résulter d'un débat démocratique. ■

Monique Daune

Elles ont reculé en un an de 422 000 à 390 000, soit - 7,6 %. Le paradoxe n'est qu'apparent : l'alternance a subi en effet la concurrence directe des contrats aidés, érigés en priorité absolue, moins coûteux pour les entreprises, mais aussi plus pauvres en formation... Le budget 2014, qui réduit de 20 % les aides à l'embauche d'apprentis risque d'aggraver le phénomène.

Année 2013

Parmi les plus chaudes

Nouvelle illustration du réchauffement climatique largement lié à la pollution, l'année 2013 a été, selon l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la 6^e année la plus chaude depuis 1850. Le ^{xxi} siècle compte déjà treize des quatorze années les plus chaudes jamais observées. Si l'on prend en compte seulement les terres émergées, la température moyenne de 2013 est supérieure d'environ 0,85 degré à la normale calculée pour la période 1961-1990 et de 0,06 degré à la moyenne de la décennie 2001-2010. L'OMM précise : « Vu les concentrations records de gaz à effet de serre qui sont mesurées dans l'atmosphère, la hausse des températures moyennes va se poursuivre sur plusieurs générations ».

FMI

La reprise se renforce

La prévision de croissance mondiale a été revue, fin janvier, légèrement à la hausse. Elle passerait de 3 % en 2013 à 3,7 % en 2014 et 3,9 % en 2015. La reprise se renforce aussi bien dans les pays développés (de + 1,3 % en 2013 à + 2,2 % en 2014) que dans les pays émergents (de + 4,7 % à + 5,1 %).

Le FMI pointe cependant deux risques : celui d'une politique monétaire des pays développés qui pourrait provoquer de nouveaux retraits de capitaux des pays émergents et celui d'une déflation en zone euro qui doit être vigoureusement combattue par une « politique accommodante » de la Banque Centrale Européenne.

Crise du logement

8 millions

La Fondation Abbé Pierre estime que plus de 8 millions de personnes sont touchées, de près ou de loin, par la crise du logement en France (rapport du 31 janvier). Aux 3,5 millions de mal-logés (sans domicile fixe, abris de fortune, résidences sociales) s'ajoutent 5 millions de personnes fragilisées par leur logement : propriétaires dans des copropriétés en difficulté,

Suite page 20 >>>

locataires en impayés de loyers, occupants de logements en surpeuplement. La Fondation souligne aussi que l'enjeu du logement est d'autant plus important qu'il est étroitement lié au problème de l'emploi : « l'un et l'autre paraissent emportés dans une même spirale récessive qui conduit à l'aggravation de la situation des plus fragiles ».

Inégalités extrêmes

1 % vs. 99 %

L'ONG « Oxfam » (Oxford Committee for Relief Famine) a saisi l'occasion du Forum économique de Davos (26 janvier) pour alerter les « responsables politiques économiques de la planète » sur les risques que fait peser, sur les systèmes économiques et sociaux, la montée des inégalités extrêmes qui s'est encore accélérée avec la crise. Aujourd'hui, près de la moitié des richesses mondiales est entre les mains des 1 % les plus riches, tandis que 99 % de la population mondiale se partagent l'autre moitié. Sept personnes sur dix vivent dans un pays où les inégalités se sont creusées ces trente dernières années.

Natalité

Sous le seuil des deux

Les naissances ont été moins nombreuses en France en 2013 qu'en 2012 : 810 000 (- 11 000 et - 1,34 %). Depuis un pic en 2010, leur nombre baisse chaque année. L'indice de fécondité est ainsi descendu à 1,99 en 2013 sous le seuil des deux enfants par femme. Pour l'Insee, ce recul reste limité, puisque l'on demeure proche du seuil de renouvellement des générations (2,1 enfants par femme), et n'a pas pour l'instant d'explications précises. Nul doute qu'il alimente, pourtant, le débat, déjà très vif, sur la politique familiale.

Chômage dans le monde

Cri d'alarme de l'OIT

L'Organisation Internationale du Travail recense, en 2013, 202 millions de chômeurs (+ 5 millions en un an). Plus du 1/3 d'entre eux font partie de la tranche 15-24 ans. Le taux de chômage des jeunes est ainsi de 13,1 %, soit deux fois plus que le taux global (6,5 %). D'ici 2018, le nombre de sans-emploi devrait atteindre 215 millions. Face à ce drame social, l'OIT plaide plus que jamais pour des politiques actives de l'emploi. Elle relève que les pays de l'OCDE n'ont consacré en 2011 que 0,6 % de leur PIB à de telles politiques et que le doublement de ce montant permettrait de créer 4 millions d'emploi.

SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES EN PERTE D'AUTONOMIE

Quels métiers ? Quelles formations ?

Le secteur de soins et d'aides à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie est peu régulé aujourd'hui avec des personnels peu qualifiés, précaires et mal rémunérés. Le SNES et la FSU proposent de mieux reconnaître ces métiers en développant la formation et la qualification.

Il y aura 4,8 millions de personnes âgées de 85 ans et plus en 2050. Les besoins en matière de professionnels intervenant auprès des personnes en perte d'autonomie sont donc croissants. Ces professionnels doivent, soit se rendre au domicile des personnes concernées pour leur permettre de continuer à vivre chez elles malgré leur autonomie réduite, soit intervenir dans les EHPAD (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Le maintien à domicile des personnes dépendantes suppose de les aider à effectuer les tâches de la vie courante (hygiène corporelle, courses, préparation des repas, ménage...), de leur dispenser des soins paramédicaux (assurés par des spécialistes comme un pédicure ou un kinésithérapeute) ou esthétiques (coiffeur...), de leur prodiguer des soins infirmiers ou encore de leur apporter une aide médico-psychologique (mise en place d'activités d'éveil pour inciter à communiquer...). Il faut aussi évaluer les besoins particuliers de chaque personne en perte d'autonomie, y compris sur le plan social...

Des métiers aujourd'hui dévalorisés

Trop souvent, les personnes qui interviennent au domicile des personnes âgées dépendantes sont des femmes peu qualifiées, recrutées sur des emplois précaires, mal rémunérés. Ces assistant-e-s de vie pour personnes âgées sont employé-e-s par des associations, des collectivités territoriales ou encore par les particuliers. Il convient de les distinguer des « aidants » familiaux qui, là encore, sont souvent des femmes (épouses, sœurs, filles voire belles-filles).

On lit souvent sur les sites ad hoc que ces emplois requièrent des qualités personnelles comme la douceur, la patience, la capacité d'être à l'écoute de l'autre, la bonne humeur mais aussi la robustesse (pour porter ou soutenir la personne), qu'aucun diplôme n'est exigé même si un diplôme du type CAP est apprécié.

C'est là une vision partielle et erronée des métiers de l'autonomie.

Si les qualités énoncées ci-dessus sont à coup sûr nécessaires, cela ne suffit pas pour faire une professionnalité reconnue des intervenants à domicile (qui participent, avec d'autres, à la surveillance de l'état général de la personne accompagnée). Cela ne permet pas de rendre les métiers liés à l'âge attractifs et signifiants, d'améliorer les conditions de travail et les salaires, d'offrir des perspectives de carrière. Il faut aussi s'intéresser à la qualité des soins prodigués.



© Djama / Fotolia.fr

Faire preuve d'ambition...

Avec la FSU, le SNES propose que la compensation de la perte d'autonomie se fasse dans le cadre du service public avec des personnels plus nombreux, bien formés, qualifiés, reconnus, protégés par un statut (fonction publique territoriale par exemple). Or, avec les 30 000 recrutements d'emplois d'avenir d'ores et déjà envisagés par le gouvernement, on est loin de cette exigence. Il ne faut sans doute pas totalement rejeter le niveau V de formation pour les métiers qui relèvent de l'accompagnement de la personne, mais on ne peut pas déceimement faire reposer la prise en charge de la perte d'autonomie sur des personnels précaires en quête d'insertion. Il faut faire preuve d'ambition à la fois pour les jeunes et pour les personnes âgées dépendantes.

... en développant et revalorisant les filières de formations existantes

Le secteur de soins et d'aide à la personne est particulièrement porteur d'emplois non délocalisables : il est nécessaire de revaloriser les métiers de ce secteur, ce qui suppose des parcours de formation validés par un diplôme reconnu.

Des formations sanitaires et sociales menant au niveau IV existent dans le second degré :

- bac professionnel ASSP (Accompagnement soins et services à la personne) ;
- bac technologique ST2S (Sciences et technologies de la santé et du social).

Des diplômes professionnels de niveau III existent également : BTS SP3S (Services et prestations des secteurs sanitaire et social), BTS ESF (Économie sociale et familiale) et BTS Diététique. Il convient de développer et de revaloriser ces filières.

Il faut aussi développer la formation continue. C'est aussi un secteur où doit se développer et se renforcer le travail en équipes pluriprofessionnelles. Cela suppose des objectifs de formation communs et, quand c'est possible, des actions de formations communes. Cela suppose aussi d'intégrer cette dimension de coopération dans l'organisation du travail. ■ **Monique Daune**

DOSSIER

L'apprentissage

Loin du miracle attendu



Dossier coordonné par Roland Hubert et Baptiste Eychart, réalisé par Bruno Bitouzé, David Brunet, René Delalande, Thierry Reygades, avec les contributions de Laurence Dautraix pour le SNETAP-FSU, de Patrick Bernard et Gilles Pellegrini pour le SNUEP-FSU, et de Stéphane Tassel pour le SNESup-FSU.

Gouvernement, Régions, entreprises, nombreux sont ceux qui misent sur l'apprentissage pour régler les problèmes des jeunes sans qualification, du chômage des jeunes, du recrutement dans certains secteurs professionnels, du renouvellement des chefs d'entreprise... Et pour cela, de nouveaux financements se mettent en place année après année.

L'apprentissage – ou plutôt les différentes formes d'apprentissage, car on ne peut pas parler de filière – constitue-t-il la solution miracle attendue ? La réponse doit être nuancée ; d'une manière générale les diverses études donnent des résultats peu concordants. Devenir apprenti, c'est avant tout signer un contrat de travail. Cela éclaire le caractère discriminant de l'apprentissage avec un tiers de filles – et seulement 46 % dans le tertiaire –, une sous-représentation des jeunes issus de l'immigration... Et dans la conjoncture actuelle, les premières estimations pour 2013 ne sont pas étonnantes, avec une chute de 8 % du nombre de contrats signés sur un an.

De multiples initiatives gouvernementales cherchent depuis des décennies à accroître le nombre d'apprentis. La dernière en date est incluse dans le projet de loi relatif à « la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale », qui dans son volet « apprentissage » ambitionne de porter à 500 000 le nombre d'apprentis. La loi est-elle le levier permettant de résoudre les problèmes intrinsèques à ce mode de formation et plus généralement à l'insertion des jeunes ? Ce dossier donne différents éclairages issus des principaux syndicats de la FSU confrontés à cette problématique. ■

État des lieux de l'apprentissage

Une évolution ambiguë

On constate depuis plusieurs années un net développement de l'apprentissage, développement poussé par les politiques successives des pouvoirs publics. Cela a entraîné une situation aussi variée que complexe pour l'apprentissage.

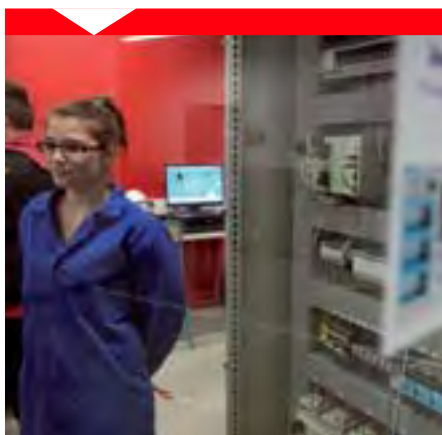
Initialement ancré sur les CAP, l'apprentissage s'est ensuite développé au niveau IV (bac pro...), puis III (BTS...), puis plus récemment II (licence pro) et I (master pro, ingénieurs...). Cependant « la part de l'apprentissage dans la formation professionnelle initiale a cessé d'augmenter » et seule « l'augmentation régulière des niveaux supérieurs permet aux effectifs totaux de ne pas baisser⁽¹⁾ » ces dernières années.

Près de trois apprentis sur quatre préparent un diplôme professionnel du second degré. Le poids de l'apprentissage dans les formations professionnelles du second cycle est de 28,4 % en 2010. Cependant, au niveau IV, ce poids est en baisse régulière depuis la réforme du bac pro, les entreprises hésitant à s'engager pour trois ans d'autant que la classe de Seconde professionnelle est peu professionnalisée. Les politiques successives ont fortement poussé au développement de l'apprentissage dans les établissements publics. En 2010, celui-ci regroupe 16,8 % des apprentis.

« L'archipel de l'apprentissage »

L'apprentissage ne forme ni un ensemble homogène ni une filière. À chaque niveau les anciens apprentis ne représentent qu'une faible part des entrants et peu d'apprentis d'un niveau

Post-bac, un avantage faible voire nul en termes d'insertion professionnelle



© Clément Martin

poursuivent leurs études au niveau supérieur. Les disparités régionales sont importantes en termes de poids mais aussi de structure de l'apprentissage. Des Régions comme la Bourgogne ou les Pays de Loire ont développé l'apprentissage aux niveaux V et IV ; d'autres comme l'Île-de-France l'ont récemment développé au niveau supérieur de façon massive. En pré-bac, les métiers de la production et des services aux personnes dominent largement (86,7 %) et les apprentis sont plutôt issus de milieux moins favorisés que l'ensemble des jeunes scolaires ; les enfants de commerçants et artisans sont surreprésentés. Scolaires et apprentis ont des réussites à l'examen similaires, mais le taux de rupture de contrat des apprentis, de l'ordre de 25 %, est largement supérieur au taux de décrochage scolaire en lycée professionnel. L'insertion professionnelle de ces apprentis, qui ont déjà réussi à franchir le cap d'une première embauche, est certes meilleure que celle des lycéens professionnels mais les études tenant compte des biais sociologiques relativisent cet avantage. En post-bac, les métiers des services (hors services à la personne) sont majoritaires (60,3 % au niveau III) et les apprentis sont issus des mêmes milieux que les autres étudiants, voire de milieux plus favorisés. Les apprentis ont un taux de réussite au BTS inférieur de 8 % à celui des jeunes scolaires des établissements publics. Les diverses études notent un

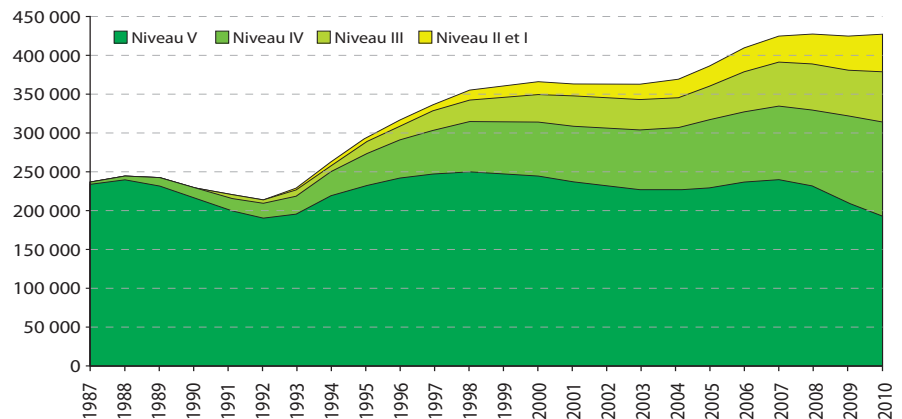
avantage faible voire nul en termes d'insertion professionnelle pour ces apprentis.

Un financement en clair-obscur

De 2004 à 2010, les effectifs d'apprentis ont augmenté de 16 % ; dans le même temps, les financements ont augmenté de 56 %. Les données les plus récentes concernent 2010, avec un total de 7,9 milliards d'euros. Au vu de l'importance des financements en jeu, un contrôle détaillé s'imposerait mais le circuit du financement de l'apprentissage est complexe. Le seul financement des CFA, pour une même formation dans la même académie, montre que les disparités sont étonnantes. Par exemple, le coût par apprenti va de 4 153 € à 23 600 € pour un bac pro décolletage, de 3 683 € à 6 091 € pour un BTS management des unités commerciales ! En Région Île-de-France, une étude met en évidence un coût moins élevé dans les CFA publics et une très grande dispersion dans les CFA parapublics (CCI...). La Dépense intérieure moyenne par apprenti s'élèverait 13 100 € en 2010. Par comparaison, la Dépense intérieure brute par élève (DIE) donnerait 12 600 €. Globalement, l'apprentissage ne peut donc pas être considéré comme une solution financièrement avantageuse. ■

(1) CNFPTLV (Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie) : rapport « Le financement et les effectifs de l'apprentissage en France. Données 2010 » (décembre 2012).

Répartition des apprentis selon le niveau de diplôme préparé entre 1987 et 2010



Source : SIFA au 31 décembre de chaque année, MEN DEPPAI

Quelques chiffres et définitions

Les niveaux d'apprentissage

- Niveau V : CAP et BEPA
- Niveau IV : Bac pro, BP et BT
- Niveau III : BTS et DUT
- Niveau II : Licence professionnelle
- Niveau I : Master professionnel, ingénieur

CFA

Un Centre de formation d'apprentis (CFA) assure la formation théorique d'un apprenti alors que sa formation pratique se fait en entreprise. Les CFA publics concernaient, en 2010, 16,8 % des apprentis contre 14,9 % en 2004.

Projet de loi relatif à la formation professionnelle

Dynamiser l'apprentissage

Le projet de loi relatif à « la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale », en discussion au Parlement, comporte un volet important sur l'apprentissage.

Un des objectifs est de faire progresser le nombre d'apprentis de 435 000 aujourd'hui à 500 000 en 2017.

Il s'agit d'abord d'élargir les compétences de la Région en renforçant son rôle dans les circuits financiers de l'apprentissage et en lui donnant des outils de pilotage permettant de mettre en œuvre une politique correspondant aux besoins du territoire. Des contrats d'objectifs et de moyens conclus entre l'État et les Régions permettront une affectation directe de ressources aux Régions et une répartition de celles-ci en accord avec les organismes consulaires et les représentants des employeurs et des salariés.

Ensuite, le projet propose des modifications relatives au contrat d'apprentissage. La conclusion d'un contrat d'apprentissage ne pourra plus faire l'objet d'une participation financière de la part du jeune ou de l'entreprise tant au niveau de son élaboration que de son enregistrement. Un contrat d'apprentissage pourra être conclu en Contrat à durée indéterminée (CDI), et dans ce cas les premières années du contrat correspondront à une « période d'apprentissage ». Ceci devant permettre aux jeunes de faire valoir ce CDI notamment pour les recherches de logement.

Assurer la traçabilité des versements

Le projet de loi propose la généralisation progressive d'une formation adaptée des maîtres d'apprentissage. Il renforce les missions confiées aux CFA avec la consolidation du projet de formation et l'appui aux jeunes pour la recherche d'employeurs en lien avec Pôle emploi.

La partie la plus importante du texte concerne les financements, avec notamment une réforme de la taxe d'apprentissage. Le texte propose d'harmoniser la méthodologie de calcul utilisée par les Régions pour déterminer le coût de l'apprentissage. Ce coût servira de base aux versements obligatoires de taxe d'apprentissage effectués par les entreprises. Au niveau national, seuls les Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) pourront collecter et reverser la taxe d'apprentissage. Au niveau des Régions, une seule chambre consulaire (CCI) pourra le faire. Ainsi le nombre d'organismes de gestion passera de 150 au total à une vingtaine au niveau national et à un par Région. Les règles d'affectation des fonds libres, non fléchés par les entreprises, sont modifiées pour un contrôle accru des Régions.

Sont instaurées des règles de transparence et une comptabilité analytique des OPCA visant à assurer la traçabilité des versements mais également une interdiction de cumul d'activité des administrateurs de ces organismes.

Dans les discussions parlementaires, les députés ont adopté un amendement gouvernemental qui fixe un plafond pour la part quota (21 %) permettant de financer exclusivement les CFA et les sections d'apprentissage, et pour la part barème ou hors quota (23 %), permettant le financement des formations sous statut scolaire ou d'étudiants, de la taxe d'apprentissage rénovée.

Cette disposition fait suite à la censure par le Conseil constitutionnel des dispositions relatives à la nouvelle répartition de la taxe du projet de loi de finances rectificative pour 2013 (création d'une part régionalisée d'au moins 55 %). Pour Michel Sapin, cela permettra d'orienter « davantage de ressources vers le développement de l'apprentissage ». Cela permet surtout un contrôle accru des Régions sur les subventions d'équipement des formations professionnelles et ainsi de disposer de levier pour intervenir sur les cartes de formation.

Renforcer les moyens de contrôle

La loi prévoirait également de renforcer les moyens de contrôle et les sanctions applicables en matière d'apprentissage. Ainsi le

contrôle des fonds de l'apprentissage est étendu à l'ensemble des sources de financement quel qu'en soit l'origine. Les agents de contrôle pourront accéder à l'ensemble des données de nature administrative ou financière nécessaires à leur mission, ils pourront solliciter l'avis d'autorités publiques ou d'institutions professionnelles notamment sur le programme de formation ou sa réalisation en fonction des objectifs de la formation et du public. Des sanctions sont prévues, notamment le reversement au Trésor public de sommes indûment perçues.

Les jeunes ayant fini leur cycle de formation qui atteignent l'âge de quinze ans avant le terme de l'année civile et qui souhaitent entrer en apprentissage, pourront « débiter leur formation » sous statut scolaire dans un lycée professionnel, ou dans un CFA, d'après un amendement déposé par Jean-Patrick Gille (rapporteur de la loi). « Cet amendement permet de respecter l'interdiction rétablie par la récente loi pour la refondation de l'école, de signer un contrat d'apprentissage avant l'âge de quinze ans, tout en évitant que les jeunes prêts à se former en apprentissage soient dans l'obligation d'attendre toute une année », explique Michel Sapin. Ce nouveau dispositif est une réponse aux critiques faites sur la suppression du DIMA pour les moins de 15 ans entérinée par la loi sur l'école du 8 juillet 2013. ■

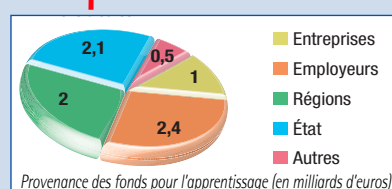


Des contrats d'objectifs et de moyens conclus entre l'État et les Régions permettront une affectation directe de ressources aux Régions

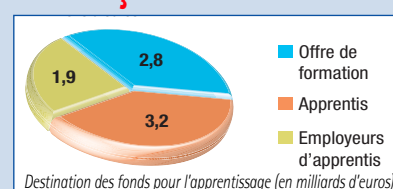
Taxe d'apprentissage

Elle a pour but de financer le développement des premières formations technologiques et professionnelles. Sa valeur s'élevait à 1,9 milliard d'euros en 2011, pris en charge par 145 OCTA (Organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage).

Qui paie ?



Qui reçoit ?



Réforme de l'apprentissage

Les dangers d'une concurrence exacerbée

Le projet de loi sur la formation professionnelle, qui doit être voté en procédure d'urgence courant février, risque d'avoir des répercussions sur les lycées technologiques et professionnels par l'aggravation de la concurrence « scolaire-apprentis ».

Le gouvernement actuel continue de vanter l'apprentissage et souhaite à son tour le développer au détriment des formations sous statut scolaire. Pour atteindre 500 000 apprentis en 2017 contre 440 000 actuellement, le mixage des publics et des parcours dans les EPLE est toujours envisagé, ainsi que l'augmentation du nombre d'apprentis dans le secteur public.

Pour ce faire, le ministère a commandé un rapport qui fait les recommandations suivantes :

- **réduire le nombre des diplômes professionnels** qui aurait un impact négatif sur la gestion des enseignants, sur l'orientation des jeunes, sur le coût des formations et examens, et adapter les diplômes aux besoins locaux en laissant aux équipes la responsabilité de la définition partielle du référentiel ;

- **assouplir les règles d'intervention des enseignants en apprentissage** : les rigidités statutaires constitueraient un obstacle au développement de l'apprentissage public et à la mixité des publics, les Régions étant dans l'ensemble réservées, voire hostiles, à cette dualité de statuts.

La face cachée de l'apprentissage

Afin d'accroître les moyens consacrés aux formations en apprentissage, le gouvernement



© Clément Martin

propose de flécher directement la CSA⁽¹⁾ vers les CFA et de réduire de 47 à 41 % (soit 50 millions d'euros) la part de la taxe d'apprentissage affectée aux établissements de formation technologique et professionnelle à partir de 2015. Le troisième volet de la réforme de l'apprentissage vise à mieux sécuriser les parcours des jeunes en améliorant la formation et la reconnaissance des maîtres d'apprentissage, en travaillant sur les situations de décrochage et en proposant des contrats d'apprentissage en CDI pour attirer et fidéliser les jeunes.

Pourquoi vouloir privilégier un système de formation qui est discriminatoire, qui a des ruptures de contrats bien supérieures au décrochage scolaire et un taux de réussite aux examens inférieur, et dont le coût moyen par

Renforcer l'apprentissage sous toutes ses formes dans un contexte de restrictions budgétaires

apprenti est supérieur à celui d'un lycéen ? Ces contre-performances ne sont jamais évoquées, contrairement à l'argument pourtant discutable d'une meilleure insertion des apprentis. L'apprentissage a toutefois un intérêt que les gouvernements ne mettent pas en avant, c'est la possibilité de redistribuer une grande partie de la taxe d'apprentissage et de l'argent public aux entreprises, tout en leur fournissant une main-d'œuvre bon marché. Les propositions du gouvernement sur l'apprentissage montrent bien la continuité des politiques éducatives concernant la voie professionnelle. Il s'agit de renforcer son développement sous toutes ses formes (public, privé, mixage des parcours et des publics, lycée des métiers) dans un contexte de restrictions budgétaires et d'injonctions fortes des politiques européennes en faveur de l'apprentissage. ■

(1) Contribution supplémentaire à l'apprentissage appliquée aux entreprises soumises à une obligation d'emploi d'alternants.

L'apprentissage dans l'enseignement agricole public

Quand la disparité rime avec la précarité

L'apprentissage dans l'enseignement agricole a ses spécificités mais on y retrouve aussi les dangers de la disparité régionale.

Les Centres de formation d'apprentis agricoles (CFAA) sont des centres constitutifs de l'EPLFPA (établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole). Ils sont publics, régis par un conseil de perfectionnement qui se tient en amont du CA de l'EPL. Ils accueillent 80 % des apprentis agricoles.

Dans l'enseignement agricole, les formations par apprentissage sont majoritairement dispensées dans les CFAA. À la fin des années 2000, on compte environ 31 610 apprentis, pour environ 10 000 dans les années 90.

Le niveau V reste majoritaire à plus de 50 %, 30 % pour le niveau IV (le bac pro est en hausse au détriment du bac technologique). Les formations de niveau II et I progressent fortement. On note un fléchissement des effectifs depuis le début des années 2000.

Aujourd'hui, 96,3 % des formations sont diplômantes et concernent principalement deux secteurs : production et forêt - aménagement. Pour le SNETAP-FSU, les CFAA répondent

aux besoins de certains jeunes en rupture avec le milieu scolaire. Ils apparaissent comme des lieux de remédiation, et d'insertion sociale et professionnelle. Ils ont leur légitimité dès lors que les formations dispensées sont complémentaires et non en concurrence avec celles de la formation initiale scolaire.

Un financement régional

Les CFAA sont financés pour une majeure partie par les conseils régionaux (environ 80 % du budget) car les agriculteurs ne sont pas assujettis à la taxe d'apprentissage. De plus, selon les Régions et les politiques conduites en matière de formation par apprentissage, les financements, les primes pour les employeurs ou pour les apprentis varient considérablement, avec un traitement de la formation et des apprentis très différencié.

Le SNETAP-FSU dénonce cet état et demande une harmonisation nationale du volume d'heures par niveau de formation. Il demande aussi un développement qualitatif de la for-

mation plutôt que quantitatif comme on le note depuis quelque temps.

Le SNETAP-FSU s'inquiète aussi des orientations politiques portées dans la future loi qui visent à augmenter considérablement les effectifs. En effet, les établissements privés de l'enseignement agricole (Maison familiale et rurale et privé catholique) se saisissent de ces orientations et ont fait savoir leur volonté de développer l'apprentissage privé ! Les agents de CFAA sont majoritairement contractuels de droit public (au moins 4 000). Quelques centaines de titulaires sont en postes gagés ou sur budget d'État. Le SNETAP-FSU dénonce la précarité grandissante, orchestrée par le ministère, qui vide les centres des reçus concours ou qui contraint les titulaires à muter en formation scolaire.

Le SNETAP-FSU considère que les personnels exercent une mission de service public et à ce titre revendique la titularisation des agents. Ce mandat est un mandat fort du SNETAP-FSU et du secteur CFAA/CFPPA au même titre que la défense de l'apprentissage public. ■



Au sein de Sémaphores, **René-Paul Arlandis** est consultant sénior sur les politiques d'emploi et de formation. Il intervient auprès des pouvoirs publics et des organismes paritaires collecteurs agréés sur la construction et la structuration de dispositifs, leurs évaluations et la production de préconisations.

« Articuler formation initiale et formation professionnelle continue »

L'US : Le projet de loi relatif à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale comporte un volet apprentissage. Quelles en sont pour vous les mesures les plus importantes ?

Trois mesures se dégagent assez nettement. Pour le jeune d'abord, la réforme introduit la possibilité de conclure un contrat d'apprentissage dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée « sans remettre en cause la protection particulière dont bénéficie l'apprenti pendant sa période de formation ».

Pour les centres de formation et leur financement ensuite, le projet de loi prévoit une rationalisation du nombre d'organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage (OCTA). Leur nombre va sensiblement diminuer. On peut en espérer des économies d'échelle au service d'un élargissement de leurs interventions sur les questions de certification, d'appui à la qualité de la formation.

Pour les entreprises enfin, le projet de loi vise à simplifier le versement de la contribution financière obligatoire aux OCTA pour les CFA et les sections d'apprentissage : une entreprise ne réglera sa contribution qu'à un OCTA même s'il y a plusieurs centres de formation concernés. Cela va dans le bon sens.

L'US : Le texte propose certains droits pour les jeunes apprentis. À titre d'exemple, l'apprentissage en CDI vous paraît-il pouvoir se développer réellement ?

Le document de cadrage du gouvernement du 29 août 2013 sur la concertation relative à l'apprentissage comportait trois articles dont l'un sur la sécurisation du parcours des jeunes. Pour cette sécurisation, trois « préoccupations » étaient pointées du doigt. La difficulté des jeunes à trouver un employeur, la sécurisation et la qualité du parcours de formation du jeune, enfin le lien entre apprentissage et insertion durable dans l'emploi.

Les thématiques de l'information sur les possibilités de l'apprentissage et plus largement le rôle primordial de l'orientation des jeunes dans la bascule entre le collège et le lycée ou le CFA, l'articulation des parcours de formation avec des possibilités de retourner vers la voie scolaire (les jeunes n'ont bien sûr pas un parcours linéaire) auraient dû trouver une place dans ce projet de loi.

De même, la prévention des ruptures nettes de contrat et notamment la question de l'intermédiation quand la situation est difficile entre le jeune et l'employeur (on pense aux expérimentations réalisées en Bourgogne) ou le travail sur la qualité et la pédagogie de l'alternance (avec les travaux réalisés en Île-de-France) n'apparaissent pas non plus dans ce projet – même si les CFA ont une nouvelle mission d'accompagnement du jeune dans son parcours en entreprise.

Côté entreprise, la sensibilisation des entreprises et leur mobilisation aurait pu être améliorée. Il existe de nombreux développeurs de l'alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation mais aussi des enseignants de LP qui nouent des partenariats avec les entreprises pour assurer les stages en entreprise en voie scolaire) avec des feuilles de route éparses. Sans vouloir tout homogénéiser, on peut penser à un travail d'articulation de ces interventions pour un meilleur service aux entreprises. La Région Alsace travaille actuellement à cette mise à plat des situations des développeurs et à la construction de feuilles de route partagées entre ces développeurs. Cette question du développement côté entreprise est aussi laissée de côté.

Au global, pour améliorer l'apprentissage, sa réalisation, son articulation avec les autres voies de formation, sécuriser le jeune, on peut regretter que ce projet de loi ne conserve que la proposition d'un CDI apprenti.

L'US : Le projet comporte d'importantes modifications du financement de l'apprentissage, notamment au niveau de la collecte et de la distribution de la taxe d'apprentissage. N'est-ce pas pour les Régions un moyen de mieux contrôler les cartes de formations initiales (par le biais des subventions) et ainsi de passer outre l'arbitrage de l'État et l'avis des branches professionnelles ?

Il faut être vigilant mais ce n'est pas la tendance à l'heure actuelle. Depuis quelques années se met progressivement en place un travail de concertation élargi sur la carte des formations entre État, Région et branches professionnelles. Des territoires comme la Région Centre ont su avancer sur ces questions de dialogue en mobilisant largement le rectorat, y compris les corps d'inspection, pour arriver à une articulation plus fine des dispositifs en voie scolaire, en apprentissage, sur le sanitaire et social. Ce travail sur les complémentarités des dispositifs doit être encore renforcé en articulant formation initiale et formation professionnelle continue, comme la loi les y invite.

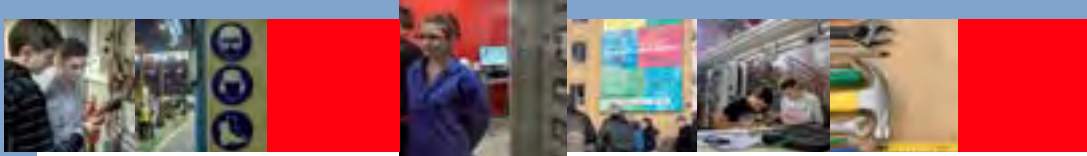
L'US : Les chiffres provisoires de la DARES pour 2013 font état d'une diminution importante du nombre de contrats d'apprentissage signés. Pensez-vous que l'objectif de 500 000 apprentis est réaliste et que, par la loi, on peut réellement influencer sur le nombre de contrats d'apprentissage ? Finalement, l'apprentissage n'est-il pas d'abord corrélié à l'emploi ?

La loi peut aider en définissant les conditions de mise en œuvre d'un dispositif d'apprentissage conforté et sécurisé. Mais bien sûr, elle ne peut pas assurer que le chiffre de 500 000 contrats sera au rendez-vous. Les questions financières sont traitées dans ce projet de loi et vont conduire à une simplification du dispositif.

Il n'en est pas de même des conditions de mobilisation sur l'apprentissage. L'information, l'amélioration des conditions d'accès y compris pour les publics qui aujourd'hui ont du mal à accéder car discriminés, l'amélioration des conditions de maintien dans les dispositifs de formation voire de retour vers la voie scolaire (le droit à l'erreur sans avoir à attendre la rentrée de septembre suivant qui provoque de nombreux décrochages) ne sont pas traitées.

Pour terminer sur une note positive, on peut penser que la concentration des OCTA leur laissera plus de marges de manœuvre et la possibilité de travailler à réduire ces difficultés. Certains OCTA ont déjà commencé à le faire. Il faut renforcer leurs interventions. ■

Sémaphores est une branche d'activité du groupe de conseil, Groupe Alpha. En près de 30 ans, le Groupe Alpha a fait évoluer son métier historique d'assistance aux CE et CHSCT pour couvrir tous les champs de la chaîne de l'emploi. Le Groupe Alpha s'adresse à deux sphères de clientèle : IRP et organisations syndicales d'un côté ; décideurs, collectivités et entreprises de l'autre. Sémaphores porte conseil aux acteurs de l'intérêt public sur les territoires : collectivités territoriales, SEM, bailleurs sociaux, services déconcentrés de l'État ; OPCA, opérateurs de formation et de l'emploi, syndicats, branches et associations ; grandes entreprises, PME, filières, acteurs du développement économique.



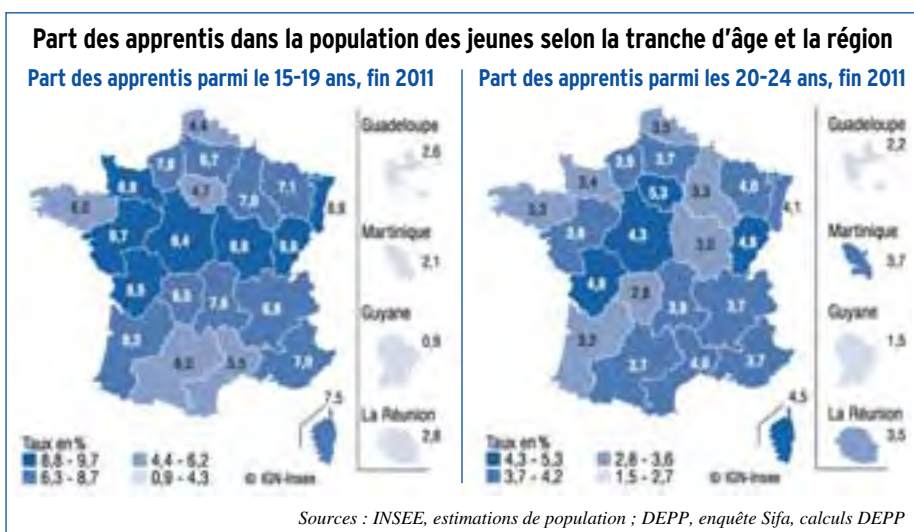
L'apprentissage dans l'enseignement supérieur

La mainmise des Régions

Dans les universités, confrontées aux marges de manœuvre réduites de la loi « Libertés et responsabilités des universités », le recours à l'apprentissage – loin de toutes considérations pédagogiques pertinentes – est souvent destiné à la quête de nouvelles ressources justifiées par le besoin de formation.

La formation sous contrat d'apprentissage est essentiellement financée par la taxe d'apprentissage sur « quota » et par des subventions régionales ; fléchée par les entreprises, la taxe « hors quota » bénéficie, elle, aux formations hors apprentissage. Or, rien ne précise, dans le projet de loi présenté, leurs montants relatifs, pas plus que la part, importante, désormais à la totale discrétion des Régions. Le rôle des exécutifs régionaux est bien l'un des enjeux de la réforme de la collecte et de la répartition de la taxe d'apprentissage.

Pour être financées, les formations professionnelles par apprentissage doivent être éligibles par la Région. Or, sans en préciser les critères, l'un des pans de ce projet de loi consiste à revenir sur l'éligibilité de toutes les formations actuelles. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre la réduction du nombre des organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage, avec au centre de ce nouveau dispositif les chambres de commerce et de d'industrie. Avec un organisme par Région, cette dernière gagnerait une meilleure visibilité des financements disponibles pour chaque formation. En ajustant plus finement le montant de la subvention de la Région avec le niveau disponible de taxe d'apprentissage, les Régions auraient toute latitude pour choisir de financer les formations compatibles avec la stratégie de développement de leur territoire.



Désengagement massif de l'État

C'est à ce niveau que les effets du nouveau mécanisme d'accréditation pourraient déstructurer en profondeur l'offre nationale de formation professionnelle et affaiblir les garanties collectives des diplômes nationaux concernés. Dans les universités, un diplôme ne sera accrédité que si l'établissement dispose des moyens d'en assurer la formation. Si l'accréditation est obtenue, alors elle emporte l'habilitation de la formation, conférant ainsi à l'établissement la capacité à délivrer le diplôme concerné. La décision de ne pas

financer une formation, s'apparenterait dans les faits à un droit de veto des Régions sur la carte de formation professionnelle. Face au désengagement massif de l'État, rien n'empêcherait une extension de ce mécanisme à l'ensemble de l'offre de formation initiale professionnelle à tous les niveaux.

Outre une diversification hasardeuse des ressources de l'enseignement supérieur, le financement de la formation professionnelle dans l'enseignement supérieur pourrait faire l'objet de nouvelles coupes claires. ■

Europe, formation professionnelle et apprentissage

Peser pour une conception progressiste

La Commission européenne prend comme modèle l'Allemagne lorsqu'elle envisage l'apprentissage en Europe. Un cadre européen pour l'apprentissage différent doit être porté par les syndicats.

Copenhague en 2002 a marqué le lancement de la stratégie européenne en matière d'Enseignement et de formation professionnels (EFP), avec deux grands objectifs : réduire le taux de décrochage scolaire à moins de 10 % et porter à 40 % au moins la proportion des 30-34 ans diplômés du supérieur.

Prenant comme modèle l'Allemagne, la Commission européenne considère que les pays ayant des systèmes d'apprentissage bien établis obtiennent de meilleurs résultats en termes de facilitation du passage de l'école au travail et de maintien du chômage des jeunes à un niveau peu élevé.

Une étude récente de 2012, intitulée « Offre d'apprentissage dans les États membres de l'Union européenne », introduit la notion de « régimes de type apprenti » avec une définition très différente – les formes d'Enseignement et Formation professionnels initiaux (IEFP), qui combinent la formation en entreprise (périodes d'expérience de travail pratique sur le lieu de travail) avec la scolarisation (périodes

d'enseignement théorique/pratique suivies dans une école ou un établissement de formation), et dont la réussite conduit à des qualifications EFP initiales reconnues au plan national.

Alliance européenne pour l'apprentissage

En juillet 2013 une déclaration des partenaires sociaux européens, de la Commission européenne et de la présidence lituanienne lance une Alliance européenne pour l'apprentissage « afin de contribuer à améliorer la qualité et l'offre des programmes d'apprentissage et à faire évoluer les mentalités au sujet de la formation par le travail ». Sur cette base, la CSE réfléchit à un cadre de qualité européen pour l'apprentissage et la formation par le travail. Il faut donc continuer à peser pour faire avancer notre conception tant au niveau apprentissage que de formation tout au long de la vie. Pour cela, nous devons investir et être présents dans les instances syndicales européennes CSEE et CSE. ■

Les propositions du SNES-FSU

Rescolariser l'apprentissage

Les différents gouvernements cherchent, on l'a vu dans ces pages, à développer l'apprentissage, arguant que ces formations, proches des entreprises, améliorent l'insertion professionnelle des apprentis. Les choses sont en fait bien plus compliquées.

Il est pour le moins paradoxal qu'au moment où le ministère déprofessionnalise les formations professionnelles et technologiques, il promeut l'apprentissage en vantant la professionnalisation. Le SNES-FSU demande que l'ensemble des formations technologiques et professionnelles conservent des contenus professionnels exigeants, et dans le même temps le SNES-FSU s'est prononcé pour une « rescolarisation de l'apprentissage » permettant aux jeunes l'accès à des formations alliant qualifications professionnelles et culture commune dans le cadre d'un service public garant des valeurs de l'École.

Choix scandaleux

Concernant la scolarité pré-bac et en cohérence avec ses mandats sur l'allongement de la scolarité obligatoire, le SNES-FSU condamne fermement toute forme d'apprentissage précoce et considère que le moyen le plus efficace d'amener tous les élèves à la réussite d'un diplôme de niveau IV est la voie scolaire, car c'est celle qui prépare le mieux à une poursuite d'études supérieures, garantie d'un bon taux d'accès à l'emploi. Les seuls repérages du décrochage scolaire et le développement de la formation par la voie de l'apprentissage proposés par le gouvernement comme alternative à l'échec scolaire sont proprement scandaleux : fondamentalement ce sont le droit de l'accès aux savoirs pour tous et le besoin de formation initiale des jeunes, garantie d'une insertion sécurisée et durable dans le monde du travail, qui sont niés. La volonté de mettre en place de l'apprentis-



© Clément Martin

Le SNES-FSU s'est prononcé pour une « rescolarisation de l'apprentissage » permettant aux jeunes l'accès à des formations alliant qualifications professionnelles et culture commune

sage en troisième année de bac pro relève de la même logique scandaleuse.

Les formations en apprentissage sont ségrégatives, et elles coûtent globalement plus cher à la nation que les formations scolaires équivalentes.

Transparence sur les réalités

Pour les formations post-bac, les formations en apprentissage en BTS et DUT tendent à se développer, suscitées fortement par le patronat, soutenues par les Régions, et présentées comme la panacée par le gouvernement. Si l'apprentissage peut se révéler positif, pour certains élèves, en particulier ceux qui ont besoin de financer leurs études en travaillant, et, dans des cas spécifiques, une solution d'orientation, il comporte aussi de nombreux inconvénients et dangers :

- rythme de formation soutenu ;

- abandons nombreux avant l'échéance ;
- insertion dans l'entreprise à la charge de la collectivité publique ;
- inégalité des jeunes devant l'obtention d'un contrat.

Aussi l'information des élèves doit-elle être transparente sur les réalités de l'apprentissage et, en aucun cas, ces formations ne doivent entrer en concurrence avec les mêmes formations dispensées sous statut scolaire.

Ces formations, au sein des EPLE, dans le cadre de CFA Éducation nationale, doivent faire l'objet d'une réelle et sincère campagne d'information auprès des élèves afin de leur donner tous les éléments les amenant à un choix d'orientation raisonné.

Des moyens nécessaires

Le SNES-FSU refuse l'intégration d'apprentis au sein des classes d'étudiants en formation sous statut scolaire, car les durées et les rythmes de formation sont totalement différents.

Le SNES-FSU exige donc que la mise en place de formation en alternance au sein des EPLE s'accompagne systématiquement de la création de postes gagés et d'une politique d'information vers les élèves, transparente sur les réalités de la formation en alternance. Le SNES-FSU exige donc que les établissements disposent des moyens nécessaires en heures poste. ■



© Clément Martin

L'information des élèves doit être transparente sur les réalités de l'apprentissage et ces formations ne doivent pas entrer en concurrence avec celles dispensées sous statut scolaire

VOIE TECHNOLOGIQUE. Le SNES-FSU a été reçu en audience par l'inspection générale pour faire le point sur l'enseignement de la physique-chimie dans la voie technologique du lycée, et sur son évaluation au baccalauréat.

Physique-chimie dans les séries technologiques

Une délégation du SNES-FSU composée de T. Reygades, secrétaire national, C. Michelon et B. Bitouzé a été reçue mercredi 5 février par G. Pietryk, doyen de l'inspection générale de physique-chimie, accompagné de B. Jauffroy, M.-B. Mauhourat, D. Obert, A. Szymczak, F. Thollon. Le SNES-FSU a souhaité faire un point sur la réforme STI2D-STL, sur le bilan et sur le programme de tronc commun de physique qui ne satisfait personne.

Créer des synergies

L'IG de physique-chimie n'a pas été sollicitée pour ce bilan mais, pour cette année, sur les compétences au collège et au lycée. La physique-chimie dans les séries technologiques a maintenant une finalité de culture générale pour permettre aux élèves de mieux s'adapter plus tard. Un travail de mise en perspective des programmes s'avère nécessaire ; il a été mené en S, est en cours en STL et sera effectué pour STI2D. Des synergies doivent apparaître entre physique-chimie et enseignements de spécialité.

Pour le SNES-FSU, les synergies imposent que le programme soit traité de manière spécifique pour chaque série et spécialité. Le travail en équipe, souhaitable, est rendu difficile par les regroupements de spécialités ou de séries, le nombre d'enseignants intervenant, la mise en concurrence des disciplines pour la répartition des heures d'enseignement. Sans document d'accompagnement ni consigne claire, les professeurs ont été mis en difficulté et en particulier ceux de physique appliquée qui ont dû brutalement changer de discipline !

Sur le bac

Le SNES-FSU a aussi évoqué les problèmes concernant le baccalauréat : sujet de STI2D/STL-SPCL trop long, dispersion des moyennes selon les académies, séries et spécialités, organisation chaotique des multiples épreuves en STL.

L'IG tiendra compte des remarques faites ; le cadrage sera renforcé et les attendus explicités. Le SNES-FSU s'interroge sur le rôle que l'IG affecte à la physique appliquée dans les BTS industriels.



© Fotolia.fr / Nirmadeo

L'IG répond que la physique-chimie y a une double finalité, de culture générale et de culture technologique spécifique.

Compte rendu détaillé : www.snes.edu/Audience-avec-l-IG-de-physique.html.

Pour apporter témoignages et réflexions vous pouvez écrire à physique.chimie@snes.edu ou à enseignements.technologiques@snes.edu ou

Corinne Michelon, Bruno Bitouzé

PHILOSOPHIE. Défendre dans l'unité les dédoublements en séries technologiques.

Ils venaient d'avoir 18 ans !

La réforme du lycée s'applique depuis la dernière rentrée à toutes les séries technologiques, livrant ainsi les dédoublements en classe de philosophie à l'arbitraire de l'autonomie des établissements. Un professeur de philosophie n'est désormais plus à l'abri d'un service devant neuf classes et 300 élèves, situation intenable dont les dédoublements, acquis en 1994, nous protégeaient depuis vingt ans.

Aussi, le SNES-FSU n'a pas ménagé ses efforts pour qu'une délégation soit reçue au ministère début février, réunissant les différentes associations professionnelles et cinq syndicats (SNES-FSU, CGT, FO, SUD, SNALC). Nous y avons fait entendre d'une seule voix l'urgente nécessité de rétablir, dans le cadre d'un horaire national, les dédoublements dans les séries technologiques. Car au-delà de la défense légitime de nos conditions de travail et de l'obligation républicaine à l'égalité de traitement de nos élèves, il y va de l'avenir même de l'enseignement de la philosophie dans ces séries, compte rendu : www.snes.edu/audience-au-ministere-du-6-fevrier.html.



© Fotolia.fr / Anastasios 71

gation soit reçue au ministère début février, réunissant les différentes associations professionnelles et cinq syndicats (SNES-FSU, CGT, FO, SUD, SNALC). Nous y avons fait entendre d'une seule voix l'urgente nécessité de rétablir, dans le cadre d'un horaire national, les dédoublements dans les séries technologiques. Car au-delà de la défense légitime de nos conditions de travail et de l'obligation républicaine à l'égalité de traitement de nos élèves, il y va de l'avenir même de l'enseignement de la philosophie dans ces séries, compte rendu : www.snes.edu/audience-au-ministere-du-6-fevrier.html.

Se mobiliser pour concrétiser

Le rétablissement de l'obligation des dédoublements implique une remise en cause de la réforme Chatel du lycée. La réponse du ministère – qu'on nous promet rapide – doit donc l'assumer pour notre discipline dans les séries technologiques. Un communiqué commun rappelle notre volonté de relancer le ministère avant la circulaire de rentrée de mars-avril. Quoi qu'il en soit, le SNES-FSU appelle les collègues de philosophie à une mobilisation académique la plus unitaire possible, pour donner tout son poids à notre démarche nationale : cf. www.snes.edu/pour-un-printemps-de-la.html.

Le SNES-FSU demande des dédoublements dans toutes les disciplines et la remise à plat de la réforme Chatel. Une mobilisation nationale et académique des professeurs de philosophie doit permettre à la profession de se joindre à cette cause commune. ■

Pour le groupe philosophie :

Jean-François Dejourns, contenus.secretariat@snes.edu

FERMETURES ET RECONVERSIONS. La série ST2S n'en a toujours pas terminé avec les problèmes, les affectations hors discipline se poursuivent.

La série ST2S en danger !

La série ST2S se trouve à nouveau dans la ligne de mire, notamment des rectorats de la région parisienne : fermetures de divisions ST2S (douze prévues à Créteil, cinq à Versailles), des procédures de reconversion sont proposées à Créteil : enseigner en lycée professionnel ou tenter sa chance dans un autre ministère...

Le SNES-FSU présent dans toutes les instances représentatives et auprès des collègues se mobilise depuis l'an dernier pour dénoncer cette situation : groupes de travail, comité technique paritaire, demande d'audience auprès des recteurs, demande d'audience à la DGRH du ministère... Des établissements sont en lutte.

Maintien des sections et des postes

Le SNES-FSU refuse cet état de fait et soutient les collègues en leur proposant des outils tels qu'une lettre de refus d'affectation hors discipline en LP (voir site du SNES)...

Le SNES-FSU revendique le maintien des sections ST2S et des postes en rétablissant la passerelle de la voie professionnelle à la voie technologique, une réflexion d'ensemble sur la filière sanitaire et sociale (place du bac pro et du bac ST2S), et la remise à plat de la réforme du lycée (retour à une option de 3 heures en Seconde et à des dédoublements cadrés nationalement dans un premier temps).

Enfin, les dernières FCIL Prépa concours paramédicaux et sociaux sont supprimées à Versailles alors qu'elles ont démontré depuis leur création leur efficacité. Le SNES-FSU pense qu'il faut lancer une offensive sur la création institutionnelle de classes préparatoires spécifiques aux concours paramédicaux et sociaux. Dans ce cadre, le SNES-



© Fotolia.fr / Nicollevy

FSU a demandé à rencontrer la vice-présidente de la Région Île-de-France mais aussi la vice-présidente chargée de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap.

Le SNES-FSU propose aux collègues une réunion le mercredi 5 mars à 14 h 30 au siège du SNES : 46, avenue d'Ivry, Paris 13^e, pour discuter des modalités d'action spécifique ■

Claudie Chalmin

SUITES DU PARTENARIAT SNES/CNAM, ou de la recherche à la mise en place des collectifs métiers

Des travaux sur le travail

À la suite de l'expérience menée avec de petits groupes de professionnels (enseignants, CO-Psy, CPE), le SNES-FSU a prolongé la convention passée avec l'équipe de Clinique de l'Activité du CNAM afin de pouvoir accompagner la mise en place de collectifs de travail sur le travail dans diverses académies. Ces groupes de pairs se réunissent

autour de ce que les participants ont comme bien commun : leur métier.

À l'opposé des guides de bonnes pratiques qui tendent à standardiser l'activité, la démarche consiste à partir des détails du travail réel.

Le travail réel n'est jamais le travail prescrit, et bien souvent il échappe même à celui qui le fait. Le cadre et le dispositif mis en œuvre au sein de ces groupes permettent d'une part l'échange sans jugement de valeur, ce qui met à jour cet écart – pas toujours assumé et souvent source de culpabilité – entre la prescription et ce que l'on fait réellement, face à la singularité des situations et leur cortège de contraintes (par exemple les arrangements avec le programme).

De multiples façons de faire

D'autre part, l'échange entre pairs part toujours de l'analyse des détails de l'activité, qui révèlent alors les techniques, les ruses, les gestes du métier mais aussi les multiples dilemmes (ou conflits intérieurs) qui le caractérisent au quotidien, et qu'il faut bien tran-

cher, dans l'urgence le plus souvent. Ce regard sur sa propre activité et sur celle des autres confrontés aux mêmes problèmes autorise alors chacun à élargir sa palette d'action. Il n'est jamais question de définir telle ou telle « bonne pratique », mais bien de mettre en débat les multiples façons de faire. Outre le bénéfice individuel pour les col-

lègues qui y participent, ces collectifs ont pour objet de renforcer la capacité du syndicat (et du milieu professionnel), de disputer avec les décideurs des effets concrets des diverses réformes qui touchent bel et bien la qualité du travail. Ils permettent de reprendre la main sur l'expertise et de mieux résister,

« Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage ; polissez-le sans cesse et le repolissez... » (Boileau)

avec force arguments, aux injonctions hiérarchiques déconnectées du réel du travail. Ces groupes de travail sont mis en place ou sont prévus dans les académies de Rennes, Orléans, Reims, Amiens, Nantes, Besançon, Toulouse, Marseille. Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à contacter les S3 en question ou le groupe métier du SNES national (alice.cardoso@snes.edu). ■

Alice Cardoso



© Fotolia.fr / photonetwork.de

GT ministériel sous tensions

La deuxième réunion du GT 14 consacré aux CO-Psy et aux DCIO s'est tenue le 13 février, alors que plusieurs académies sont aux prises avec une déstructuration brutale de leur réseau de CIO.

Malgré les engagements du cabinet du ministre le 30 janvier sur l'arrêt de toutes les fermetures

tant que les discussions nationales n'auraient pas abouti, la machine administrative semble pourtant poursuivre inexorablement sa marche, sans tenir compte de l'opposition très large que ces projets rencontrent de la part des CO-Psy, enseignants, parents et élus. Ce contexte n'est évidemment pas propice à des discussions sereines

sur la carte des CIO et sur les missions des personnels.

Discussions houleuses

Le SNES-FSU a fourni une appréciation négative sur les deux fiches servant de base aux discussions qui correspondent à une vision réductrice, appauvrie et clivée des missions des CO-Psy, entre l'établissement et le CIO, et à une inversion de priorité par rapport à leur public. Rien de ce qui constitue les fondements de leur métier de psychologue (contribution à la réussite, aide à l'adaptation, entretiens approfondis, bilans psychologiques) n'y figure. Si de telles préconisations étaient suivies, les CO-Psy s'occuperaient essentiellement des adultes et des décrocheurs dans les CIO, et deviendraient spécialistes de l'ingénierie de l'éducation à l'orientation que les enseignants seraient chargés de mettre en musique. Le rôle des DCIO serait unique-

ment tourné vers la mise en place du service public régionalisé d'orientation ! Les missions institutionnelles des CIO et le travail au sein des districts avec les équipes d'établissements et les parents sont totalement ignorés.

Des paroles aux actes

Les échanges avec le cabinet du ministre ont permis des clarifications qui se sont voulues rassurantes sur le maintien de la priorité du public scolaire, de l'intervention directe auprès des élèves et des familles, et du rôle du directeur dans le cadre des missions institutionnelles remplies par les CIO. Le MEN s'est également engagé à reprendre la main sur le pilotage du réseau des CIO afin de valider ou non les projets d'évolution de la carte qui lui seraient soumis. Il faut maintenant passer des déclarations aux écrits et stopper immédiatement toutes les opérations de fermetures engagées. ■

Marie-Agnès Monnier



© istockphoto.com / DSeller

CONCOURS RÉSERVÉS

Bilan de mi-session alarmant

Pour la deuxième année consécutive, le ministère a ouvert, dans le cadre de la loi Sauvadet de résorption de la précarité, des concours réservés et des examens professionnalisés pour les personnels non titulaires enseignants, CPE et CO-Psy. Une fois de plus, l'ensemble des postes ouverts pour ces concours ou examens ne seront pas pourvus. En même temps, le recours aux non-titulaires continuera.

La première session a été marquée par de nombreux dysfonctionnements : pas d'anticipation pour le calcul des états de service, des informations contradictoires vis-à-vis de l'oral pour les candidats, des modalités de concours ou d'examen très différentes d'une matière à l'autre... Cette année, malgré la résorption de ces dysfonctionnements, le nombre d'admissibles est déjà inférieur de 500 par rapport au 2 960 postes

ouverts. En cause, les conditions d'inscription trop restrictives imposées par la loi Sauvadet. Lors du CTM du 12 février, la DGRH a assuré que l'administration utiliserait les listes complémentaires pour pourvoir les postes vacants.

Prendre des mesures

La double inscription au concours interne peut permettre à quelques contractuels de multiplier leurs chances d'être titularisés mais c'est insuffisant. Dans l'immédiat, le SNES et la FSU demandent que toutes les possibilités non utilisées dans certaines disciplines le soient dans d'autres et qu'une analyse de la situation soit faite afin de corriger ces dysfonctionnements pour les prochaines sessions. La FSU intervient auprès des députés pour que la loi Sauvadet soit modifiée afin d'augmenter le nombre d'ayants droit. Dans le même temps, le SNES-FSU

revendique un véritable plan de titularisation pour mettre un coup d'arrêt à l'auxiliaariat construit sur deux voies : le

concours interne et la dispense d'épreuves du concours pour les plus anciens. ■

Caroline Modelet



© Fotolia.fr - utopix10

Second round

Lors de la première réunion du 13 janvier, le ministère ne souhaitait discuter que des missions. C'était sans compter sur le SNES-FSU pour qui les revendications sur les missions ne peuvent être déconnectées de celles des carrières et des conditions d'exercice.

Le SNES-FSU a développé les difficultés d'exercice du métier : temps de travail trop souvent dépassé et mal défini nationalement, diversité et pénibilité des conditions d'exercice, métier spécifique sans inspection spécifique, en complémentarité éducative et pédagogique, en déficit de reconnaissance par son institution, carrières sans débouchés possibles au-delà de la hors-classe. Le SNES-FSU a rappelé son attachement à la circulaire de 1982 comme boussole professionnelle, dont l'actualisation doit être l'oc-

casione de réelles avancées. Le prochain round aura lieu le 12 mars.

Stabiliser l'identité professionnelle des CPE

Depuis trop d'années, l'identité professionnelle des CPE a été malmenée : dilution des missions dans le management, vie scolaire réduite à un « service » au risque du cloisonnement des questions éducatives, travail en équipes pédagogique et éducative pour le suivi des élèves minoré. Si le référentiel de compétences a marqué une rupture avec ces dérives, rien n'est acquis comme en témoignent les nouvelles épreuves du concours. L'enjeu d'une clarification des missions et de leur sens auprès des élèves et au sein de l'établissement est de consolider une assise statutaire protectrice.



© Clément Martin

Le SNES-FSU écrit à Vincent Peillon

Avec ses propositions pour les missions, le SNES-FSU a aussi exposé ses attentes : une réelle définition temps de travail à 35 heures et un cadrage des éventuels dépassements, une NBI⁽¹⁾ en fonction du nombre d'élèves à suivre, l'alignement de l'indemnité forfaitaire sur l'ISOE, une inspection issue du corps. Pour l'éducation prioritaire, le SNES-FSU fera aussi des propositions pour que les CPE ne soient pas en reste. Concernant

la carrière, les revendications sont les mêmes que celles des certifiés en y ajoutant la création d'une agrégation. Sur ce plan, les discussions doivent s'ouvrir à de vraies perspectives pour une carrière revalorisée.

Le SNES-FSU, première force pour la défense du métier, met en ligne ses propositions et ses analyses : www.snes.edu/Fiches-de-travail.html. ■

Valérie Héraut

(1) NBI : Nouvelle bonification indiciaire

CAPN DES AGRÉGÉS

Avancement d'échelon : clap de fin ?

La CAPN d'avancement d'échelon des agrégés s'est tenue du 18 au 20 février alors que se multipliaient les déclarations inquiétantes au sujet du gel de notre avancement. Le courrier du Premier ministre aux fédérations de fonctionnaires a cherché à calmer le jeu sans pour autant lever toutes les inquiétudes. Il a simplement affirmé qu'« aucune mesure ne sera prise qui aurait pour objet de geler l'avancement des agents publics ».



© istockphoto.com / 36clicks

Évaluation : un système à bout de souffle !

Le système actuel tourne à l'absurde. La notation pédagogique joue un rôle prépondérant pour les promotions. Or, elle est trop aléatoire pour permettre un exa-

men équitable des situations. Les retards d'inspection et les pratiques de certaines inspections nuisent à la crédibilité de cette évaluation. La grille de notation, commune à toutes les inspections générales, élaborée en 2009/2010,

n'est pas respectée ce qui conduit de fait les collègues à se retrouver en mauvaise posture dans les 20 % de démeritant avançant à l'ancienneté.

Dans le cas existant d'un seul notateur (le président d'Université), le système ne fonctionne pas mieux, au contraire ! Sur un échantillon de 1 951 collègues du supérieur, on constate que 82,5 % des collègues ont la note maximale de leur échelon. Dès lors, les départages entre collègues se font à l'ancienneté dans le grade, voire à la date de naissance !

Le système actuel d'avancement à trois rythmes aboutit à une hiérarchisation artificielle des collègues. La nécessité d'un avancement à un rythme unique correspondant à celui du grand choix pour tous devient de plus en plus urgente aux regards de ces éléments et serait de nature à garantir le droit des collègues à la carrière.

Refonder notre évaluation

Notre évaluation doit être repensée afin de permettre les échanges libres avec l'inspection, l'apport de réels conseils de sa part et favoriser le travail en équipe dans l'objectif d'aboutir à une amélioration des pratiques pédagogiques. En outre, cette nouvelle évaluation doit être déconnectée de l'avancement (comme c'est déjà le cas pour nos évaluateurs) afin de garantir la liberté des échanges et d'aboutir à un avancement à rythme unique, comme pour les agrégés hors-classe. ■

Serge Deneuvéglise,

André Voirin, agreges@snes.edu

CAPN D'AVANCEMENT

Les commissaires paritaires du SNES ont fourni un gros travail de vérifications avant la CAPN et sont intervenus pour faire rectifier des erreurs en se fondant sur les informations fournies par le biais de la fiche syndicale. Les collègues ont été informés des résultats les concernant et un compte rendu détaillé de la CAPN se trouve sur notre site : www.snes.edu/-Promotions-Notation-.html.

Enseigner en classe d'accueil



© Pyramidefilms

JULIE BERTUCCELLI, cinéaste, vient de réaliser un documentaire sur la classe d'accueil d'un collège parisien : *La cour de Babel*. Loin des clichés, des images éculées sur l'immigration, à rebours des discours défaitistes sur l'école, les jeunes collégiens que le film nous donne à voir apprennent simplement à parler et à vivre ensemble. Et c'est bien là, parmi ces élèves, dans la classe d'accueil, que prennent vie et s'incarnent les valeurs d'égalité, de liberté et de fraternité. À l'heure où les idées racistes menacent la cohésion sociale, ce film est une bouffée d'air, un regain d'espoir pour l'avenir de notre société.

La cour de Babel

Le documentaire *La cour de Babel* de Julie Bertucelli met en lumière le fonctionnement d'une classe d'accueil (CLA, aujourd'hui renommée UPE2A⁽¹⁾). Cette structure a pour but d'intégrer progressivement les élèves nouvellement arrivés en France dans un cursus scolaire dit « ordinaire ». Tout au long de l'année, les élèves suivent des cours de FLS⁽²⁾ et ainsi s'adaptent au système scolaire français. Le film nous montre une classe souvent mal connue et reléguée parmi les autres dispositifs à la marge, voire à l'écart, d'une scolarisation dite normale : la force du film de J. Bertucelli est de mettre sur le devant de la scène cette classe extra-ordinaire qui a beaucoup à nous apprendre.

Ambition sans faille pour chacun

Cela pourrait être une leçon d'optimisme et de tolérance. Au fil des saisons, les langues se délient, les apprentissages se construisent et des solidarités se tissent. Les élèves viennent du Sénégal, d'Irlande, du Maroc, d'Ukraine, de Chine ou de Roumanie pour « faire un futur »

ou « devenir une femme libre », comme ils le disent eux-mêmes.

La réalisatrice utilise une seule caméra et filme simplement, dans la classe. Elle ne tient pas à multiplier les regards ni à capter le moindre geste : « *Nous ne sommes pas des caméras de vidéosurveillance, l'important est ce qui se passe dans le groupe classe [...], je n'enfile pas des perles, nous dit Julie Bertucelli, mon film s'intéresse au collectif* ». Comme la professeure, elle établit une relation de confiance avec les élèves en sachant s'effacer et laisser apparaître leurs émotions et leurs talents.

Relation de confiance que l'on retrouve dans le regard des parents face à l'institution, lors des différentes rencontres de remise des bulletins. Julie Bertucelli n'a pas voulu filmer l'intimité de ces familles nouvellement arrivées en France. Son regard est à l'opposé absolu du regard voyeur sur ceux qui vivent dans la précarité, attendant l'obtention de leur demande d'asile ou de leur titre de séjour. À l'inverse, on entend dans leurs voix émues qu'ils croient en l'école pour que leurs enfants étudient et deviennent libres. La professeure dialogue et

POUR CONNAÎTRE LES DATES DES AVANT-PREMIÈRES

www.zerodeconduite.net/lacourdebabel/avant-premieres.html

Pour l'organisation d'une séance scolaire : contactez la salle de cinéma la plus proche ou l'agence Cinéma Éducation : 01 40 34 92 08 ou info@zerodeconduite.net. Sortie du film le 12 mars.

cherche à orienter au mieux ces enfants volontaires avec une ambition pour eux qui est sans faille : on est loin de l'ambition des labels, coquille vide et hypocrite du discours institutionnel qui vise à trier les élèves selon un socle et à les mettre en compétition.

« Le monde, en fait, c'est comme une question »

Dans la classe où les murs s'ouvrent en hors champ sur des planisphères, les élèves partagent leurs langues et leurs cultures. Ils interrogent le langage et le monde qu'il construit. Sans jamais tomber dans l'angélisme béat, Brigitte Cervoni, leur professeure, accompagne de son regard bienveillant ces vies en train de se construire ensemble. Et même lorsqu'il s'agit d'une séance de grammaire – souvent vue comme un critère discriminant – sa

Entretien avec Silvine

Professeure de Français langue de scolarisation en classe d'accueil
à Sarcelles (Val-d'Oise, académie de Versailles)



© DR

L'US : Quel fut ton parcours ?

Silvine Tavard : J'ai d'abord passé une licence de lettres, puis j'ai étudié le Français Langue Étrangère pendant une année. Cette formation m'a donné une nouvelle vision de la langue. J'ai ensuite enseigné le français en collège. Même si je n'enseignais pas aux primo-arrivants, le FLE m'a beaucoup apporté dans ma pratique. J'ai ensuite passé la mention complémentaire Français Langue Seconde, que j'enseigne maintenant à Sarcelles, dans le Val-d'Oise, en Île-de-France.

L'US : Qui sont tes élèves ?

S. T. : Ils sont tous très différents : je peux ainsi avoir en classe une jeune fille venant de Mongolie, des élèves Khmers : ils sont de nationalités très diverses. En ce moment, beaucoup d'élèves viennent d'Espagne, d'Italie, du Portugal, du fait de la crise économique en Europe. Le séisme en Haïti, les guerres, notamment en Afrique, ont aussi pour conséquence des arrivées d'élèves. Les classes sont donc d'une grande diversité, d'une belle richesse culturelle.

L'US : Quelles sont les spécificités de ton enseignement ?

S. T. : Il y a d'abord une organisation spécifique à gérer : les élèves arrivent tout au long de l'année : il faut donc faire cours à un groupe d'élèves très hétérogènes, du fait de leurs différences d'âge, de leur niveau linguistique très varié... On peut ainsi avoir, au mois de mai, dans le même groupe des élèves de 11 ans qui sont scolarisés depuis septembre, et des élèves de 15 ans qui viennent d'arriver ! Il faut donc faire un cours qui convienne à tous, ce qui n'est pas simple. Par ailleurs, le fait que les élèves suivent un enseignement en classe « ordinaire » pour un nombre important de disciplines – EPS, Arts plastiques, Éducation musicale, Mathématiques – conduit à une organisation des emplois du temps assez complexe, que je dois gérer. Mais c'est aussi cela qui fait l'intérêt du métier.

L'US : Quelles difficultés rencontres-tu, dans ton métier ?

S. T. : Elles sont nombreuses ! Ainsi, la disparition de nombreux CIO dans l'académie de Versailles affecte directement nos conditions de travail. En effet, les cellules d'accueil, où les élèves primo-arrivants sont testés et ensuite orientés, y sont intégrées. Les disparitions de CIO fragilisent donc ces élèves, qui sont déjà en difficulté. De même, il est difficile de trouver, pour les élèves qui ont plus de 16 ans, des orientations qui leur conviennent, car il y a peu de CLA implantées dans les LGT. Les élèves vont donc souvent en LP, alors même que leur niveau leur permettrait de réussir au lycée, s'ils étaient soutenus. Enfin, dans le Val-d'Oise, pour des raisons financières, la direction académique a envisagé de mettre en place un projet de « classes d'accueil en réseaux », afin d'inscrire les élèves dans un établissement, avec ou sans classe d'accueil, et de les envoyer ensuite deux à trois demi-journées par semaine dans un autre établissement doté d'une CLA !

Il faut préserver ces structures, pour que tous ces jeunes aient une vraie chance de réussir. ■

bienveillance envers l'interrogation des élèves fait ici de la langue un réel moyen « d'expression », au sens propre, de « sortir de soi » et d'aller vers les autres.

À travers des activités pédagogiques, la professeure déclenche la parole de ses élèves et parvient à faire de « l'expression orale ». Durant l'année, les élèves sont amenés à réaliser ensemble un film qui évoque leurs différences et leurs ressemblances en vue d'un festival à Chartres. Ces activités sont bien autre chose que des prétextes à l'évaluation permanente de compétences et de cases à cocher. La réalisatrice nous rapporte par exemple que Brigitte Cervoni se sert de leur histoire, de leur récit, pour conjuguer leurs passés composés. C'est également à l'occasion d'une séance où chaque élève doit apporter un objet qui le caractérise, qu'un débat naît sur l'existence de Dieu... Nul besoin d'injonctions moralisantes ni de charte imposée du dehors. Le questionnement philosophique émerge spontanément, les élèves argumentent, s'invectivent, doutent, discutent vivement et finissent par construire le concept de laïcité.

Une Babel laïque comme utopie concrète

Des sujets abordés avec énergies et sincérité qui font dire à Djenabou « *le monde, en fait, c'est une question* ». Cette dernière phrase, Brigitte Cervoni la met en valeur pour une séance sur l'interrogation où l'on peut lire accrochées au tableau blanc les questions des élèves : « *Pourquoi on tue les animaux ? Pour gouverner un pays, il faut un roi ou un président ? Pourquoi les riches ne donnent pas aux pauvres ?* »... Et cela « *c'est bien l'école laïque qui le permet* » souligne Julie Bertucelli. Ces questions qui paraissent toujours un défi ne doivent pas être éludées, il est possible et nécessaire de les aborder avec la distance de la réflexion car elles font partie de notre histoire commune. C'est d'ailleurs ces questions qui déclenchent la parole des élèves, et tel est bien le but de la classe d'accueil.

« *Il est si facile*, nous dit J. Bertucelli, *de regarder ces élèves de travers sans les voir* », alors qu'au milieu d'eux, dans la classe comme dans la cour, l'humanisme comme valeur s'incarne et prend vie.

En ces temps où le climat est trop souvent délétère, ce documentaire montre l'école sous un jour positif, l'immigration comme une réelle richesse, une Babel laïque comme une utopie concrète. ■

(1) Unité pédagogique d'enseignement pour les élèves allophones nouvellement arrivés en France. Dans la nouvelle circulaire (n° 2012-141 du 2/10/2012), on insiste plus sur l'inclusion des élèves que sur leur accueil et leur temps d'adaptation dans l'UPE2 est réduit à un an. Dans la même logique d'économie budgétaire, certaines CLA sont mises en réseau, or il est évident que ces classes sont une nécessité pour l'école si l'on veut y maintenir l'égalité et l'ambition pour tous les élèves.

(2) Français langue de scolarisation : à la différence du Français langue étrangère (FLE), le FLS vise en plus de l'acquisition des notions linguistiques du français, l'apprentissage de la langue de l'école et de ses codes spécifiques, dans les consignes par exemple.

Quelques chiffres

Un « allophone arrivant » est un élève nouvellement arrivé en France (depuis moins d'un an) qui a une maîtrise insuffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires ne lui permettant pas d'intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire. En 2003-2004, il y avait 18 000 élèves allophones arrivants dans les collèges, 2 500 dans les lycées.

En 2012-2013, ils étaient 19 100 dans les collèges et 4 500 dans les lycées. Ils sont principalement scolarisés en Île-de-France, puisque les trois académies franciliennes comptaient à elles seules 6 159 élèves allophones arrivants en collège et 1 825 en lycée.

Ils représentent 4,7 % des effectifs scolaires du second degré. Globalement, 91 % des élèves allophones arrivants bénéficient d'une aide dans les collèges, 85,4 % dans les lycées.

Rubrique réalisée par Silvine Tavard et Nicolas Morvan

AAA

Artothèque Antonin Artaud

Ouverte au sein du lycée Artaud en 1987, elle a pour objectif de sensibiliser le jeune public à l'art contemporain et d'apporter aux lycéens un complément de formation par l'éducation du regard et l'approche des disciplines artistiques.

Chiffre

550

C'est le nombre d'œuvres qui composent le fond de l'Artothèque. Elles sont régulièrement exposées et peuvent être empruntées par les élèves et les adhérents.

Publications



La publication d'un cahier qui comprend textes, entretiens, reproductions d'œuvres accompagne chaque exposition. Ces cahiers constituent la mémoire de l'exposition et rendent compte de la rencontre avec chacun des artistes. Depuis 1987, l'AAA a publié 58 cahiers et trois portfolios composés d'œuvres sérigraphiées des artistes invités les vingt premières années.

Adhésion

Les adhérents, en payant une cotisation annuelle de 15 euros, soutiennent les projets de l'Artothèque. L'adhésion leur donne droit aux trois cahiers de l'année et permet d'emprunter des œuvres.

Internet

Depuis septembre 2013, l'équipe de l'AAA a entrepris la numérisation du catalogue de sa collection et la mise en place d'un site internet facilitant ainsi l'emprunt des œuvres. www.artothequeantoninartaud.fr

ARTOTHÈQUE

L'art contemporain s'invite au lycée

1987 : une équipe composée d'élèves et d'enseignants du lycée Antonin Artaud de Marseille décide d'ajouter un secteur artistique au CDI. L'objectif est de confronter à la création artistique les élèves de ce lycée mixte, éloigné du centre ville, en leur permettant d'emprunter des reproductions ou des affiches. 25 ans plus tard, le travail acharné d'une équipe d'enseignants, actifs ou retraités, la générosité des artistes et les subventions de la ville de Marseille, de la DRAC, du conseil général et de la Région, ont permis de constituer une collection d'œuvres d'art contemporain. On est passé d'un secteur artistique attaché au CDI à une véritable artothèque, affiliée au réseau Marseillexpo. Chaque exposition donne lieu à la publication d'un cahier (voir ci-contre). L'achat d'une œuvre permet d'enrichir la collection, l'artiste laisse ainsi une trace dans le lycée.

Une des originalités de ces expositions en milieu scolaire est également de permettre aux lycéens de rencontrer des artistes. L'AAA maintient ainsi son objectif de départ, sa démarche culturelle militante : offrir aux élèves la possibilité de s'ouvrir aux arts plastiques. Pendant la durée de l'exposition, les artistes consacrent deux à trois journées à des rencontres avec des classes du lycée ou des établissements scolaires des environs. Ces séances permettent à l'artiste d'expliquer en quoi consiste son travail, aux élèves d'avoir des réponses à leurs interrogations. D'autres travaux plus approfondis ont pu être mis en place. En 2009, un atelier d'écriture et de pratique des arts plastiques est animé par Kamel Khelif. Wanda Skonieczny entreprend en 2007 une résidence photographique. Elle installe dans une petite salle de l'établissement l'armoire capitonnée qu'elle utilise pour les prises de vue. Élèves ou personnels passent



des couloirs du lycée à cet espace étroit où ils sont photographiés. Certains de ces clichés couvrent toujours les murs du lycée.

Une dynamique renouvelée

Pour la saison 2013-2014, l'équipe de l'AAA multiplie les propositions. Le début de l'année offre une carte blanche à Serge Plagnol, artiste reconnu et enseignant aux Beaux-Arts de Nîmes. Il choisit d'exposer son travail et celui de deux de ses étudiants, Xu Liu et Ruslan Kursin. De janvier à mars, l'exposition collective « Partager les murs, Hiver 2014 » présente quatre artistes marseillais aux univers différents (Jérémy Delhome, Caroline Le Méhauté, Pascal Navarro et Pascal Vochelet). La dernière partie de l'année accordera une place encore plus grande aux élèves : préparation du cahier, accrochage, débat autour du choix des œuvres, travaux d'écritures, ils deviennent commissaires d'une exposition. Des projets dans la droite ligne de l'ambition qui guide l'équipe depuis 25 ans : faire le pari de la rencontre entre les élèves et l'art contemporain. ■

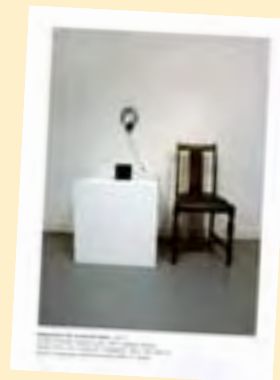
TÉMOIGNAGE

“La curiosité des élèves est dynamisante”

Caroline Le Méhauté, une artiste à la rencontre des lycéens

Caroline Le Méhauté est l'une des quatre artistes participant à l'exposition « Partager les murs, Hiver 2014 ». Elle se plie très volontiers au jeu des rencontres avec les lycéens. Elle est habituée à ce type d'exercice. « *La médiation prend une place de plus en plus importante dans le quotidien des artistes aujourd'hui, explique-t-elle. Il faut expliquer beaucoup pour éviter toute réaction de rejet qui découle souvent de l'incompréhension. Il est nécessaire d'établir un lien entre l'artiste et le public, pas seulement un lien avec l'œuvre, mais avec une personne.* » Elle raconte avec enthousiasme la genèse des « pièces » qu'elle présente ici, dessins, mais aussi sculptures – installations. Elle explique leur sens, au risque de briser un peu la magie de la rencontre avec l'œuvre, elle en est consciente et l'assume. Elle évoque le processus de création, ce qui influence ses recherches, ce qui la nourrit, en essayant de toujours garder une ouverture et la possibilité d'autres interprétations. Les installations de Caroline Le Méhauté, parfois monumentales, impressionnent. Celles qu'elle présente ici interpellent et surprennent les élèves : « *ça représente quoi ? Comment ça marche ?* ». Le travail de l'ar-

tiste, en collaboration avec une musicienne ou avec des ingénieurs, trouve facilement un écho chez les élèves du lycée Artaud, qui comprend plusieurs filières technologiques. Ce vendredi matin, les élèves de BTS électrotechnique première année sont particulièrement attentifs aux explications concernant la fabrication du moteur qui fait respirer la fibre de coco de la pièce Négociation 57, *Grow Grow Grow...* Cela fait sens pour eux, ils trouvent un lien évident avec ce qu'ils étudient au lycée et s'intéressent d'autant plus à l'œuvre. Pour Caroline Le Méhauté, cet échange avec les jeunes est essentiel à la sensibilisation du public à la création contemporaine. De plus, pour elle, la curiosité des élèves est dynamisante parce que c'est nouveau pour eux, ils découvrent le monde de l'art contemporain. Pour découvrir son travail, voir www.carolinelemehaute.com ■



Rubrique réalisée par Marion Chopinet et Stéphane Rio

Tunisie

Un pas de plus

Trois ans après la révolution tunisienne et la chute de Ben Ali, la Tunisie s'est dotée d'une Constitution après d'âpres négociations avec les Islamistes au pouvoir.

Elle garantit aux citoyennes et aux citoyens les libertés fondamentales (expression, pensée, accès à l'information...) qu'ils ont acquises de haute lutte, consacre l'égalité entre hommes et femmes et tend vers la parité.

Souhaitons qu'elle se traduise très vite en actes pour toutes les Tunisiennes et les Tunisiens !

Russie

Emprisonnements arbitraires

La situation en Russie ne se résume pas à la débauche de moyens presque indécentes affichée lors de l'ouverture des Jeux olympiques d'hiver de Sochi. En effet, le procureur général russe, Iouri Tchaïka, a révélé que ces trois dernières années « 14 261 personnes ont été poursuivies en justice en toute illégalité ».

Par ailleurs, on constate aussi que 4 600 personnes ont été arrêtées ou interpellées de manière illégale durant cette période.

Incendie à Bobigny

Décès d'une fillette rom

La petite Mélissa, 7 ans, est morte brûlée vive le mercredi 12 février, lors de l'incendie du bidonville rom dans lequel elle vivait, à Bobigny en Seine-Saint-Denis. L'émotion a été très vive dans la ville et notamment dans l'école dans laquelle la petite fille était scolarisée.

La maire de la ville, Catherine Peyge (PCF) s'est dite bouleversée et a appelé à « mobiliser les fonds européens pour que disparaissent ces bidonvilles meurtriers ». Les associations pointent les dangers des évacuations forcées depuis Nicolas Sarkozy et qui se poursuivent sous Manuel Valls. En effet, le bidonville de Bobigny qui a été détruit au tiers accueillait des familles déjà auparavant chassées par les politiques de destruction et d'expulsion impulsées en France depuis plusieurs années.

ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

Une loi en demi-teinte

Si la ministre des Droits des Femmes, Najat Valaud-Belkacem, déclare que « l'ambition de ce texte est d'engager notre pays sur un chemin sans retour, celui de l'égalité entre les femmes et les hommes sans laquelle il n'est pas de réelle liberté », le texte de la loi Égalité Femmes/Hommes reste en deçà des revendications féministes et syndicales.



© Franck Boston - Fotolia.fr

Les avancées sont réelles : la suppression de la notion de détresse pour les femmes souhaitant interrompre une grossesse, des interdictions de marché public faites aux entreprises ne respectant pas l'égalité, les professionnel-le-s accueillant des femmes

victimes de violence seront formé-e-s, des stages de responsabilisation seront mis en place dans le cadre de la lutte contre les violences...

Mais, à l'heure d'un écart global de rémunération de 28 % entre femmes et hommes dans le secteur privé, des mesures contraignantes sur la lutte contre les temps partiels et le travail précaire sont inexistantes. Est-il suffisant de doubler les pénalités financières pour les partis ne respectant pas la parité au lieu d'interdire leurs candidatures ?

En retrait

La mesure concernant le congé parental pour que le second parent prenne six mois sur trois ans oublie que, si les femmes prennent majoritairement le congé parental, c'est aussi parce qu'elles sont moins bien payées que leurs collègues masculins et que les modes de garde ne sont pas assez nombreux. L'allongement des congés maternité et paternité aurait été des mesures pertinentes.

Si le texte propose une « allocation de soutien familial », ce n'est qu'une expérimentation. Sur les violences sur lesquelles le CNDF avait proposé une loi cadre, les mesures restent, notamment sur la protection des femmes étrangères, non suffisantes.

Pourquoi le gouvernement s'arrête-t-il au milieu de ce « chemin sans retour » ? Syndicalistes et féministes continueront à se mobiliser pour que l'égalité ne soit pas seulement un vœu pieu. À l'heure des mobilisations réactionnaires qui ont réussi à faire reculer la loi Famille, cela devient une urgence. ■

Ingrid Darroman

ÉTAT DU LOGEMENT EN FRANCE

Alerte !

Soixante ans après l'appel de l'hiver 54, le 19^e rapport de la fondation Abbé Pierre, publié le 31 janvier 2014, dénonce une situation infiniment préoccupante. Certes les classes populaires sont touchées au plus haut niveau mais la crise concerne de plus en plus les classes moyennes et la Fondation souligne la situation de fragilité de certains copropriétaires. Des chiffres : 5 millions de personnes confrontées au mal-logement, 10 millions de personnes touchées par la crise du logement dans un contexte socio-économique où la pauvreté se chiffre à 8,7 millions de personnes en 2011 soit 14 % de la population et le chômage à 5,18 millions de demandeurs d'emplois en octobre 2013.

Construire des logements

On dénombre des centaines de milliers de personnes contraintes de dormir dans la rue. Le mal-logement prend aussi des formes moins visibles :



© DR

cabanes, squat, camping, bidonvilles, accueil dans la famille, structures d'hébergement saturées... Ce ne sont plus seulement les plus démunis qui sont touchés mais tous ceux qui se retrouvent fragilisés à un moment ou à un autre. L'exclusion du logement est devenue un phénomène massif qui touche plus de 700 000 personnes.

Le rapport examine les liens existant entre la situation de l'emploi et la question du mal-logement, ses origines et ses conséquences sociales sur des personnes qui cumulent les difficultés.

Certes la loi Duflot apporte des améliorations mais une politique ambitieuse de construction de logements reste à faire. ■

Marylène Cahouet

À LIRE

Notre sélection

► UNE PENSÉE RÉVOLUTIONNAIRE



Le grand projet d'édition de l'œuvre complète de Rosa Luxemburg se poursuit. Le troisième tome nous fait découvrir des textes rares de la penseuse et militante marxiste concernant la situation politique française de 1898 à 1912. On y découvre l'intensité des débats qui nourrissent alors le mouvement ouvrier. La profondeur de l'analyse sur l'affaire Dreyfus, ou encore la controverse avec Jean Jaurès quant à l'entrée de ministres socialistes dans les gouvernements réformistes sont à connaître pour eux-mêmes, mais aussi afin de penser la situation politique actuelle. **S. Rio**

• *Le socialisme en France*, Rosa Luxemburg, édition Agone/Smolny, 2013

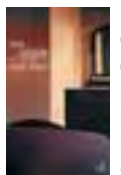
► ASSUMER UNE FRANCE URBAINE



Au moyen de cartes par anamorphose, Jacques Lévy souhaite nous montrer le visage actuel du territoire français. De cette idée de compter les habitants plutôt que l'espace découle le cœur de son propos : la dénonciation d'une incommensurable redistribution spatiale où les villes productives entretiennent les espaces de faible densité par des transferts discrets mais massifs. On peut regretter qu'il ne tisse pas de liens directs entre ses cartes et ses idées territoriales. L'auteur termine par des constats d'identité et d'efficacité territoriales ainsi que des propositions concrètes qui ont un écho certain alors qu'il est question de modifier l'organisation administrative du pays. **François Parchemin**

• *Réinventer la France. Trente cartes pour une nouvelle géographie*, Jacques Lévy, Fayard, 2013, 247 pages.

► APPAREMMENT LÉGÈRE...



Laura Kasischke est une écrivaine étonnante : on ne peut pas dire qu'elle bouscule les codes, mais plutôt qu'elle les détourne. Le roman, pour elle, est le prétexte narratif qui lui permet d'atteindre son objectif : la création d'une atmosphère. Le style, alternance de monologues intérieurs et de dialogues alertes, personnages aux portraits esquissés, est au service d'un schéma narratif apparemment sans objet. Il chemine jusqu'à la crise, la chute, la perte de ses protagonistes. Dans *Esprit d'hiver*, elle explore les relations fille-mère et en montre la noirceur malsaine, proche de la folie. Son talent culmine dans ce crescendo de tension, ce suspense ordinaire qui, on le devine, cache un drame. Elle est aussi un témoin qui dresse un tableau sans complaisance de la société américaine et de ses névroses. **Véronique Ponvert**

• *Esprit d'hiver*, Éd. Christian Bourgeois

UN ASPECT MÉCONNU DE L'HISTOIRE AMÉRICAINE

Chœur de femmes exilées

À u début du xx^e siècle, de jeunes japonaises furent mariées, par correspondance, à des compatriotes vivant aux USA. Le choix des futurs maris et des futures épouses se faisait sur photos et après avoir échangé quelques lettres, les jeunes femmes partaient en bateau vers l'Amérique. Elles espéraient trouver une vie meilleure et un mari travailleur. Dès la traversée, effectuée dans des conditions insalubres et précaires, la peur de l'inconnu les assaillait, présageant les désillusions qui les attendaient !

Julie Otsuka entremêle de multiples voix de femmes pour dire la douleur de laisser sa famille au Japon, la déception devant des maris moins jeunes et beaux que sur les photos, souvent frustes, la dureté des conditions de vie, le labeur et l'exploitation, le malheur de ne pas parler anglais. Et le racisme à une période où la ségrégation raciale ne s'appliquait pas seulement aux Afro-Américains.

Au fil de leur vie, elles se dévouent et se battent pour mettre au monde leurs enfants, les élever, contribuer aux ressources de la famille et garder un peu de dignité. Journalières à la campagne, blanchisseuses, cuisinières, bonnes à tout faire, méprisées, obéissantes, soumises au mari et au patron, elles n'auront pas connu cet Eldorado qui les avait tant fait rêver.

Leurs voix s'élèvent, différentes mais sœurs. C'est tout le malheur des exilées, femmes et étrangères, raconté dans un style simple et poétique où le « nous » et le « je » se succèdent pour donner un récit universel, alternant le groupe et l'individu. Le roman finit sur la déportation des immigrés japonais après Pearl Harbor et leur incarcération dans des camps, sur des accusations arbitraires d'espionnage, dans l'indifférence à peu près générale de la population. L'auteure nous rappelle que l'Amérique d'aujourd'hui s'est bâtie avec ces femmes et elle leur rend hommage ! Hommage qui pourrait être étendu à toutes les femmes du monde sans qui rien ne se serait construit puisque, on le sait, « la femme est l'avenir de l'homme »... Julie Otsuka est Américaine d'origine japonaise, elle vit à New York. Son propre grand-père a été arrêté par le FBI au lendemain de Pearl Harbor et sa famille internée pendant trois ans au camp Topaz, dans l'Utah. Ce roman émouvant aborde un aspect de l'histoire américaine peu souvent évoqué. ■

Catie Pillé

• *Certaines n'avaient jamais vu la mer*, Julie Otsuka, éditions Phébus.



Le coin du polar

Trois types de polar sont illustrés par des parutions récentes.

Le polar journalistique tout d'abord avec *Le dossier Odessa* de Frederick Forsyth. Odessa est le nom d'une organisation de réinsertion des anciens nazis dans les rouages de l'économie, de la finance ou de la politique allemande après la fin de la guerre. Peter Miller est un jeune journaliste allemand qui mène l'enquête, comme l'auteur l'a fait avant lui. Le prisme de l'intrigue permet à la fois la fiction lorsque les preuves manquent, une fiction rationnelle, convaincante, et d'organiser la démonstration. Ce livre, publié en 1972 et retraduit, n'a pas vieilli dans la mise en évidence des collaborations et de cette volonté, pour le capitalisme, de se servir de tous les leviers. Une image de l'Allemagne mais aussi du cynisme de toute une société désertée par l'éthique. Le polar historique ensuite avec la suite des aventures de Nicolas Le Floch dans le contexte de ces années pré-révolutionnaires où tout est en train de basculer. Saviez-vous qu'en 1783, l'éruption d'un volcan islandais a provoqué d'importants changements climatiques ? Que l'affairisme triomphe avec son lot de faux suicides, de morts, de règlements de comptes ? Un paysage qui a quelques ressemblances avec le nôtre ? Parce que, sans doute, nous aussi dansons sur un volcan... Il n'empêche que Jean-François Parot maîtrise son sujet et qu'il nous fait visiter, une fois encore, la France – Paris surtout – de ce temps avec *L'année du volcan*. Un voyage qu'il ne faut pas rater pour ce 11^e épisode d'une série qu'il faut souhaiter encore longue.

Enfin le « polar vrai », celui d'un acteur italien né à Casal di Principe, un bourg au Nord de Naples fief



d'un clan de la Camora. Paola Zanuttini, journaliste à *La Repubblica*, s'est attachée à raconter l'histoire de Amedeo Letizia avec ce qu'il faut d'empathie pour faire un roman. La mise en

scène de la réalité fait partie intégrante de l'art du conte. Un témoignage plein de bruits et de fureurs, une manière de comprendre l'histoire récente de l'Italie marquée par le fascisme de Mussolini et par les mafias. Les individus sont formatés par cette histoire, par cette toile d'araignée qui les enveloppe à jamais. ■

Nicolas Bénéès

• *Le dossier Odessa*, Frederick Forsyth, traduit par Henri Robillot, Folio/policier ; *L'année du volcan*, Jean-François Parot, 10/18 Grands détectives ; *Né dans la mafia. Une histoire vraie*, Amedeo Letizia, Paola Zanuttini, Éditions Autrement.

Un État palestinien est-il possible ?

Un Atlas qui dessine le territoire de la Palestine est un outil essentiel pour appréhender à la fois les difficultés des pourparlers de paix entre Palestiniens et Israéliens, et celles de la formation d'un État palestinien. On le sait, la question des frontières est essentielle pour délimiter le territoire de cet État. Les auteurs offrent aussi une image de l'Histoire de ce Moyen Orient en butte à toutes les occupations, des organisations politiques à travers notamment l'itinéraire de Yasser Arafat. On fera juste le reproche d'avoir dessiné un peu sommairement un lobby juif qui n'a pas la puissance qu'on lui prête et cache la politique mise en œuvre par les gouvernements des États-Unis. **N. B.**

• *Atlas des Palestiniens. Un peuple en quête d'un État*, Pierre Blanc, Jean-Paul Chagnollaud, Sid-Ahmed Souiah, Éditions Autrement.



FIN D'UN MONDE

Le temps des guerres et des révolutions

La guerre de 1914-1918 est restée dans toutes les mémoires. Elle fait l'objet cette année d'une commémoration qui cherche, comme souvent derrière ces cérémonies du souvenir, à occulter la recherche des causes de cet événement majeur pour en rester à l'émotion. Les discours oscillent entre la valorisation de l'unité nationale et la dénonciation de la guerre sans s'interroger sur les raisons et les conséquences de ce tremblement de terre qui a vu, via la révolution russe d'octobre 1917, la naissance de ce « court XX^e siècle ». Dans le même mouvement, les révolutions esthétiques se sont succédé. Le surréalisme, le jazz, le dadaïsme et... la photographie. *1914-1918, la violence de la guerre* est une compilation de photographies réalisées principalement par deux sous-officiers au début de la guerre, devenus officiers.

Ils ne racontent pas la guerre mais mettent en scène les tranchées et ces soldats qui souffrent au-delà de tout respect humain. Leur travail a, peut-être, inspiré Tardi. Cette succession de clichés fait témoignage de la place désormais importante de la photographie. Ils ouvrent la voie à tous les artistes qui suivront. Il faut lire et regarder cet ouvrage avec ces deux entrées, la représentation de la vio-

lence de cette Grande Boucherie et l'accession de la photographie à un nouveau statut. Cette guerre a permis aussi une transformation fondamentale dans les rapports entre les hommes et les femmes. Dans la guerre, les femmes deviennent les productrices de richesses. Elles font tourner la machine économique. Il faut enlever des têtes les clichés traditionnels : elles ne sont pas seulement infirmières. Dans un premier temps, elles se situent du côté de l'Union Sacrée contre l'ennemi pour, un peu plus tard, faire partie, des pacifistes. Le syndicalisme au féminin sera aussi de la partie pour imposer un salaire minimum aux femmes. À la fin de cette guerre, elles seront sommées de retourner dans leur foyer. Elles n'obtiendront pas le droit de vote contrairement aux femmes américaines ni des droits nouveaux. Pourtant, surgira, dans ces années 1920, la figure de la « garçonne » qui marquera un nouveau pas dans la lutte pour la reconnaissance des droits. *Combats de femmes 1914-1918* fait partie de ces ouvrages essentiels qui permettent un travail de mémoire en luttant contre les oublis du souvenir. ■

Nicolas Bénéis

• *1914-1918. La violence de la guerre*, Stéphane Audoin-Rouzeau, Gallimard/Ministère de la Défense-DMPA ; *Combats de femmes, 1914-1918. Les Françaises, pilier de l'effort de guerre*, dirigé par Evelyne Morin-Rotureau.



Le coin de la BD Tardi et la Grande Guerre

En amorce des commémorations du centenaire de la guerre de 14-18, Tardi était cette année à l'honneur du Festival d'Angoulême avec une grande exposition centrée autour de son travail sur la Première Guerre.

Né en 1946 dans l'Allemagne occupée, Tardi a grandi dans le souvenir traumatique des deux conflits mondiaux. Son père, engagé en 1937 dans l'armée française, a été pendant cinq ans prisonnier de guerre en Pologne. Ses deux grands-pères ont fait la guerre des tranchées. L'un est mort, l'autre a été gazé, mais en a réchappé.

C'est à partir des récits de sa grand-mère que Tardi a trouvé la matière de *C'était la guerre des tranchées* (1993), une œuvre clé de la bande dessinée contemporaine. Il n'y a pas de « héros », pas de « personnage principal » dans cette lamentable « aventure » collective qu'est la guerre, note l'auteur dans sa préface. Rien qu'un gigantesque et anonyme cri d'agonie. L'album se présente en effet comme une succession de situations centrées autour du quotidien d'un soldat du rang : Lafont, ouvrier typographe à Montreuil, mort après deux ans d'enfer, une longévité exceptionnelle en 1914 ; Jean Desbois, fusillé pour l'exemple par de jeunes soldats au front depuis peu ; Huet, meurtrier malgré lui d'une femme et de ses enfants, qui ira délibérément au-devant de l'ennemi, incapable de surmonter la culpabilité. Le choix de larges cases horizontales cherche à rendre le point de vue des poilus dans la tranchée. Le trait charbonneux de Tardi évoque l'expressionnisme, tout en restant clair, précis et documentaire.



Toutes ces histoires fictionnelles sont basées sur des témoignages, sur le fruit de longues conversations avec Jean-Pierre Verney, spécialiste renommé de la Première Guerre mondiale, sur de multiples repérages effectués au Chemin des Dames, dans les galeries. Il s'agit de restituer la boue, le froid, la puanteur, les rats, le bruit infernal, les combats. Ce n'est pas l'héroïsme qui intéresse Tardi, mais la souffrance de ces millions de jeunes dépossédés de leur existence. L'auteur, qui a refusé la Légion d'honneur en janvier 2013, dénonce la guerre comme une immense manipulation des masses par les nantis. Devant un paysage dévasté de cendre et de barbelés, il cite le discours patriotique du Général Rebillot dans le journal *Libre Parole* du mois de juin 1914 : « il était temps que vînt la guerre pour ressusciter, en France, le sens de l'idéal et du divin ». Le raccourci est saisissant, la condamnation sans appel.

L'œuvre de Tardi, riche de plus de cinquante titres, est associée aux faubourgs de Paris, aux soldats de la guerre, aux anarchistes, à la Commune. Père d'*Adèle Blanc-Sec*, Tardi est un artiste populaire et engagé qui a adapté les récits de Céline, de Pennac et de Léo Malet. Cette année doit paraître le deuxième tome de *Moi, René Tardi, prisonnier de guerre, Stalag II B*, un retour sur une autre guerre, une œuvre poignante où se mêlent histoire collective et roman familial. ■

Stéphanie Marco

• *C'était la guerre des tranchées*, Tardi, Casterman, 1993, 126 p.

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► LA SCIENCE DANS LE TSUNAMI LIBÉRAL

Faudrait-il changer la devise bien connue « *Science sans conscience n'est que ruine de l'âme* » - credo du groupe réuni sous l'égide d'« *Espaces Marx* » - en science sans profit n'est que ruine du capitalisme... et de la santé des populations ? La « *Science* », un terme qui souffre de plusieurs définitions, se doit d'être interrogée pour permettre à la fois le renouveau de la recherche fondamentale mise à mal par ce capitalisme libéral pressé par la nécessité d'augmenter le profit à court terme et la création de formes de contrôle démocratique. Il faut laisser les scientifiques libres de chercher, nous disent les auteurs tout en donnant les moyens - en temps - aux citoyennes et aux citoyens de comprendre et de disposer. « *La science pour qui ?* », un petit livre qui ouvre des perspectives et rend intelligent.

N. B.

• *La science pour qui ?* Coordination Janine Guespin-Michel et Annick Jacq, Éditions du Croquant/Enjeux et débats espaces Marx, 125 p.

► MISE AU CLAIR

Michel Coulon veut faire le point de ses réflexions dans cet opus-cule, *...Agissez !*, titre suggestif en forme d'impératif catégorique. Il essaie à la fois de se définir et de définir les raisons de son anticapitalisme pour convaincre de la nécessité de l'action citoyenne, collective pour changer la donne et le monde si possible. On le lira avec intérêt sans chercher à cacher les désaccords que ses thèses, parfois, suscitent.

• *...Agissez !*, Michel Coulon, Éd. Sillages, 58 p.

Une somme fondamentale

L'Algérie et la France ont une histoire commune, souvent occultée. Il fallait réaliser une *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, soit de 1830 à 1962 pour mettre en perspective les questions d'actualité, faire référence au temps long et pas seulement à la conjoncture, pour éviter que l'émotion ne prenne la place de l'analyse. Ce gros livre - qui vient de paraître en Poche - réunit surtout des historiens français et algériens (et de quelques autres nationalités) pour dessiner les contours d'une histoire mouvementée qui se découpe en plusieurs périodes, qui met l'accent sur des acteurs clés, sur l'ordre colonial, sur, évidemment, la guerre d'indépendance elle-même et ses conséquences dans les deux pays. Un livre qui fait date et ouvre des perspectives pour des études futures. Une histoire jamais finie...

N. B.

• *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, sous la direction de Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa Siari Tengour, Sylvie Thénaïlt, La Découverte/Poche, 717 p.



BETHLEHEM, UN FILM DE YUVAL ADLER (ISRAËL-BELGIQUE)

Amitiés dévoyées

Bethléem, 2005, fin officielle de la seconde Intifada. Sanfur, dix-sept ans, vit dans l'ombre de son frère Ibrahim, un terroriste influent à la tête d'un réseau palestinien. Razi, qui suscite également l'admiration de l'adolescent, est un agent des services secrets israéliens dont la mission consiste à recruter des informateurs dans les territoires occupés et que Sanfur connaît depuis l'enfance. Tout en livrant, par amitié, à Razi certains renseignements, Sanfur s'efforce de rester loyal envers son frère. Mais à force de naviguer d'un camp à l'autre, il commet des impairs et se livre à des mensonges qui vont mettre Razi face à un profond dilemme.

Lorsqu'Ibrahim tombera sous les balles israéliennes, Sanfur, emporté par un violent désir de vengeance, va se voir contraint de choisir. Le film de Yuval Adler démonte les stratégies utilisées par les recruteurs israéliens. Parfois, comme c'est le cas dans *Bethlehem*, la relation avec le futur informateur se construit sur plusieurs années et des

liens réels s'établissent entre les protagonistes. Le recruteur décède chez un enfant une fêlure et s'y engouffre : il devient un grand frère, un père défaillant ou un psychologue, jusqu'à établir un climat de totale confiance.

Si le récit pénètre les mécanismes complexes du conflit israélo-palestinien offert à des stratégies obscures, il n'en aborde pas moins les incursions possibles de l'intime et de l'humain qui, en toute logique, ne devraient pas infiltrer les missions guerrières. La réalité d'une situation politique, totalement assumée à tout moment du récit, évite au film de verser dans la sensiblerie. Les comédiens, tous des non-professionnels, sont magnifiques de naturel. ■ Francis Dubois



CINÉMA

Une prison à ciel ouvert



L'arrivée à Ceuta, enclave espagnole au nord du Maroc, est souvent considérée par les migrants comme une consécration. Au terme d'un périple éprouvant qui aura duré au mieux plusieurs semaines, parfois plusieurs mois, ils croient avoir enfin atteint l'Europe. La période d'euphorie est très brève. Si Ceuta fait effectivement partie de l'Europe, la ville n'appartient pas à l'espace Schengen. Simon et Marius, deux Camerounais, Iqbal un jeune Indien, Nur le Somalien, débarqués à Ceuta par leur passeur, vont se retrouver dans une prison à ciel ouvert, puisqu'ils ne pourront quitter la ville que sur décision du ministère de l'Immigration espagnol.

Un documentaire qui apporte un autre éclairage sur les nombreux pièges qui menacent les migrants clandestins. ■ F. D.

• *Ceuta, douce prison*, de Jonathan Millet et Loïc H. Rechi (France).

Une folle nuit

En avril 1974, deux journalistes, Julie – féministe fantaisiste – et Cauvin, reporter de guerre roublard, sont envoyés au Portugal pour un reportage sur les relations de la Suisse avec ce pays. Accompagnés de Bob, un technicien près de la retraite et d'un jeune traducteur idéaliste, ils vont se retrouver en plein cœur de la Révolution des œillets. Cette petite équipe de pieds nickelés va se voir contrainte de prendre part à la folle nuit du 24 avril.



Des comédiens épatants, des dialogues savoureux, des qualités de finesse et d'intelligence que le public ne pourra que reconnaître. ■ F. D.

• *Les grandes ondes*, de Lionel Baier (Suisse-France-Portugal).

À voir quand même...

Certains films documentaires sont d'une rare actualité quand ils traitent des ravages du capitalisme ! Celui du réalisateur des *Nouveaux chiens de garde* est de ceux-là. Il porte sur la destruction du travail ouvrier dans la grande région transfrontalière qui entoure le Luxembourg. Les ouvriers de la sidérurgie et des mines de fer sont remplacés par des salariés des services qui, tous les matins, partent dans le deuxième PIB par habitant du monde, nettoyer les bureaux, garder les banques, servir les cafés des golden boys... Sujet sans doute trop subversif... France 5, le producteur, l'a programmé le 16 janvier à zéro heure dix ! Un moyen pour ne pas se soumettre à cette censure déguisée... Le regarder en accès libre sur www.youtube.com ■



Stéphane Rio

• *Salariés sans frontières*, un film documentaire de Gilles Balbastre.

DVD

Un original décortiqué



Antoine Hervé nous propose, en un format inédit – un CD d'un concert + le DVD de sa leçon – sa 8^e leçon consacrée au *Griot du Be-Bop*, Thelonious Monk. Cette édition limitée est nécessaire. Monk fait partie des compositeurs essentiels, de jazz, du xx^e siècle. Il a influencé la plupart des compositeurs contemporains. Ce coffret permet, avec l'aide du livret de Franck Bergerot, de lui donner toute sa place. Antoine Hervé, dans le même mouvement, nous fait voyager dans un espace-temps spécifique. ■ N. B.

• *La leçon de jazz*, DVD + CD, Thelonious Monk, RV Productions/Harmonia Mundi.

MUSIQUE

• CLASSIQUE

Suites lyriques

En 1926, Berg, follement épris d'Hannah Fuchs, déjà mariée, lui écrit : « *Me sera-t-il permis de trouver le calme nécessaire pour exprimer par des notes ce que j'ai vécu (...)? J'aime encore mieux écrire des Lieder (...). Les paroles des textes me trahiraient. Il faudrait que ce soient des Lieder sans paroles (...). J'en ferai peut-être un quatuor à cordes* ». Ainsi est née la Suite lyrique, quatuor à cordes que Berg transcrivit pour orchestre à cordes. Déchirante, violente, traversée par une sombre angoisse, cette œuvre permet de se familiariser avec cette musique viennoise, marquée par le dodécaphonisme, mais qui n'en reste pas moins profondément lyrique. La deuxième œuvre du disque, *La Nuit transfigurée* (1899), évoque musicalement un poème de Richard Dehmel qui conte la marche nocturne d'un couple, au cours de laquelle la femme avoue à son époux qu'il n'est pas le père de l'enfant à naître. Derrière le langage musical résolument moderne se dessine une œuvre poignante. Les derniers adagios, qui correspondent au pardon de l'époux, sont aussi bouleversants. Deux œuvres sublimes par l'interprétation de Jean Guihen Queyras et de l'ensemble Resonanz. ■



Nicolas Morvan

• Berg, *Lyrische Suite, Verklärte Nacht*, Harmonia Mundi.

• ROCK

Springsteen ne se résigne pas !

S'inscrivant dans le prolongement de John Steinbeck, de l'historien Howard Zinn ou du père de la folk music Woody Guthrie, Bruce Springsteen est l'un des derniers

représentants de ces *working class hero* qu'affectionne la gauche américaine. « *Mesurer la distance qui sépare la réalité américaine du rêve américain* », c'est ainsi qu'il conçoit son rôle de voix de l'Amérique, synthétisant dans sa musique les différentes influences de la contre-culture américaine. Avec 40 ans de carrière, Springsteen, mi-Dylan mi-Elvis, n'usurpe pas son surnom de *Boss* aux yeux d'inconditionnels qui ne trouvent nulle part ailleurs une attention et un respect comparables pour le public. En témoignent ces concerts marathons différents chaque soir. Car le monde se divise en deux : les fans de Springsteen et ceux qui ne l'ont pas encore vu en concert. Ne manquez pas son prochain passage en France. ■



Laurent Tramoni

• *High Hopes*, Springsteen, Columbia.

• RAP

Veence Hanao, conteur des abysses

Le Belge Veence Hanao n'est pas un rappeur comme les autres : c'est un trentenaire qui ne compense pas le vide de sa vie par des mythes mais le pare de poésie pour le sublimer. Entre vies professionnelles et amoureuses médiocres, ennui, comportements excessifs et introspection, la fatalité de la vie à notre époque côtoie des instants suspendus où l'on dessine des dessins d'enfants sur la buée des vitres. D'une voix claire et traînante, la bande-son de son quotidien se déroule dans des atmosphères riches de détails, tels des bruitages étrangement artificiels tant ils sont naturels. ■

Tristan Cecille

• *Loweina Laurae*, Veence Hanao.

Les pratiques urbaines au théâtre

La scène nationale des quartiers populaires de Marseille propose pour le premier semestre 2014 une programmation d'une extraordinaire ambition : élargir notre vision de l'art pour que le théâtre soit une maison commune accueillant toutes les formes de création et tous les spectateurs.



Comment prendre en compte ceux qui expriment le sentiment de ne pas l'être assez ? Comment regarder et s'intéresser à ce qui « fait culture » sur le territoire ? Comment célébrer la diversité des cultures et des territoires si forte à Marseille ? Comment faire coexister l'exigence artistique, l'excellence professionnelle, avec les pratiques amateurs ? Une nouvelle fois, *Le Merlan* prend des risques pour décloisonner culture savante et populaire en faisant entrer les pratiques vivantes et créatrices de la rue dans les murs du théâtre. De mars à juin, des grands noms de la danse urbaine interrogeront les spectateurs par leurs spectacles et par des formations pour créer des collectifs de « spectateurs complices ». La célèbre chorégraphe sud-africaine Robyn Orlin, associée au danseur et chorégraphe

James Carlès, s'empareront d'une des danses les plus à la mode aujourd'hui en Afrique et dans le monde, le coupé-décalé. Avec des danseurs choisis pour leur connaissance et leur maîtrise de cette danse puisant ses racines dans la tradition ivoirienne, la rumba congolaise, le hip-hop et les musiques populaires caribéennes et françaises, les deux chorégraphes nourrissent une nouvelle langue de la danse faite de traditions, de circulations et de nouveautés.

Le chorégraphe français Yann Lheureux proposera trois créations pour une question : « *Un sport extrême peut-il être un art ?* » Des solos de hip-hop, d'art du déplacement et de BMX offriront une occasion exceptionnelle et poétique de regarder ce qui se passe autour de nous, notamment chez les jeunes. Peut-être qu'un de ces soirs-là, dans les quartiers Nord, des spectateurs ressentiront ce que Rimbaud a exprimé : « *par les soirs bleus d'été [...], l'amour infini me montera dans l'âme, Et j'irai loin, bien loin [...]* ». ■

Stéphane Rio

• Rens. : www.merlan.org

Mettre en scène le travail et l'économie

Les rouages de l'économie, souvent complexes, paraissent difficiles à comprendre. Michel Vinaver autrefois avait fait du monde du travail et de l'entreprise le cœur de certaines de ses pièces. Aujourd'hui, quelques auteurs s'y attellent et on peut voir actuellement au théâtre trois approches différentes de ces sujets. *La saga des Lehman Brothers* (en tournée en France) replace ces mécanismes à hauteur d'homme en racontant l'histoire de cette famille de marchands de tissus, devenus banquiers et construisant un empire financier dont la chute, en 2008, a entraîné l'économie mondiale dans la tourmente. Il n'y a pas de dénonciation, l'auteur Stefano Massini, raconte leur histoire en laissant les questions ouvertes et c'est passionnant. C'est une tout autre approche

que propose *15 %*, présenté récemment à Nanterre. Il revient à chaque spectateur de faire appel à ses représentations de l'économie et de la crise à partir de quelques rares phrases d'économistes et d'objets : une tente jetée à terre, allusion aux Américains qui ont perdu leur maison dans la crise des subprimes, des traders en costume qui semblent mouiller ou perdre leur chemise, etc. À l'opposé, *Mécaniques instables*, à l'affiche en ce moment à La Manufacture des Abbesses, adopte un point de vue plus pédagogique. La pièce nous entraîne dans la création d'une SCOP par les salariés d'une PME et nous fait vivre leurs craintes et leurs espoirs. Chacun avec sa personnalité, avec ses valeurs assume des choix qui influent sur la vie de l'entreprise. ■

Micheline Rousselet

MUSIQUE : une Europe qui vit, crée, se régénère

On connaît *La folle journée de Nantes*, consacrée cette année aux compositeurs américains. On sait moins que Nantes accueille, en sa Cité des Congrès, et pour la deuxième année, le festival *Eurofonik* dédié aux musiques des peuples d'Europe, les 11 et 12 avril 2014. Une vingtaine de formations, 70 artistes venus de quinze pays dont la Russie, la Suède, la Grèce, différents coins de France, de Grande-Bretagne, de Roumanie... seront aussi présentes les immigrations argentines ou mongoles, des



communautés tsiganes, pour faire la démonstration de la vitalité des musiques populaires de tous les pays d'Europe comme de la solidarité qui unit ces communautés de musiciens. L'Europe existe par les musiques, par ces rencontres pour pratiquer, débattre, se documenter, chanter et danser. Une preuve qu'il est possible, par le dialogue, la conversation, de dépasser les frontières et de construire en commun un nouvel état d'esprit. ■

Nicolas Bénétiès

• Rens. : 02 51 88 20 00, www.eurofonik.fr

De l'art contemporain dans les écuries du Roi Soleil

Quand on évoque Versailles, on ne pense pas spontanément à l'art contemporain. Les initiatives pour en introduire au Château ont fait scandale dans cette ville très réactionnaire. L'École nationale supérieure d'architecture a donc bien du mérite d'avoir ouvert, il y a dix ans, le centre d'art contemporain de La Maréchalerie, dans les beaux bâtiments des Petites Écuries du Roi.

« *A Posteriori* » regroupe les trente artistes qui ont participé aux différentes expositions depuis l'ouverture. Ils ont créé, pour cet anniversaire, une œuvre appelant ce qu'ils avaient montré ici. Forcément, ces « réminiscences » sont diverses, sculptures, dessins, vidéos, peintures, même si toutes font plus ou moins référence à l'espace et à l'architecture. L'ensemble des œuvres présentées, parmi lesquelles *VEniaiserie*, d'Emmanuelle Villard, *les 3 Caténaires vrillées* de Vincent Ganivet, *la Fenêtre 2014* de Cécile Bart, le poster *Dazzle* de Stéphane Magnin ou la vidéo *Courir Niemeier* de Jan Kopp, témoignent de la formidable vitalité de la création contemporaine. Un lieu, une exposition à découvrir et soutenir.

Sylvie Chardon

• Jusqu'au 22/03, 01 39 07 40 27, <http://lamaréchalerie-versailles.archi.fr>

Création en chanson

À découvrir lors de *Ponctuelles de la chanson*, porteuses de sens et d'émotion : lundi 17 mars, Claire Guillout ; mardi 18 mars, *Entre 2 caisses*. En 15 ans, cinq cents concerts et six albums, dont un prix Charles Cros. Pour faire éclore ses chansons, le groupe sollicite des auteurs puis sculpte, cisèle... en compositions délicates, subtils arrangements vocaux, orchestrations en finesse... ; lundi 24 mars : carte blanche à *Tranches de scènes* ; depuis une décennie, *Tranches de scènes* (www.tranchesdescenes.net) pose ses caméras dans les salles de spectacle pour proposer sur DVD des portraits d'artistes sous forme de reportages remplis de chansons qui racontent la vie. Autour d'un programme surprise, un moment privilégié de rencontre « en vrai »...

Philippe Laville

• Au Vingtième théâtre, 33, av. Philippe-Auguste, 75011 Paris (M° Ménilmontant ou Gambetta). Partenariat Réduc'SNES : tarif réduit (16 € au lieu de 21 €) sur réservation impérative auprès de la programmation par Cristine Hudin (Édito Mistroux) au 01 43 52 20 40 ou 06 12 25 52 85 et présentation de la carte SNES en retirant les billets.



L'actualité culturelle sur internet

Chaque semaine, de nombreux nouveaux articles à découvrir sur www.snes.edu/Culture.html dans une dizaine de rubriques en particulier dans les rubriques cinématographique, théâtrale, musicale, chorégraphique, en arts plastiques, en rencontres et débats, en livres et publications de collègues... dans la liste de la centaine de lieux culturels partenaires « Réduc'SNES » (tarif réduit sur réservation et présentation de la carte SNES). Dès maintenant, nous préparons aussi le cahier spécial « Festivals de l'été » : vous êtes impliqués dans l'équipe de conception d'un festival qui pourrait être partenaire, vous en connaissez que nous n'avons pas présenté dans les cahiers des années précédentes ? N'hésitez pas à nous communiquer toutes informations qui mériteraient attention et une communication dans nos publications. Philippe.Laville@snes.edu

« Permettre aux personnes de vivre leur sexualité sans contraintes, de faire des choix »

À l'heure d'attaques virulentes envers le droit à l'IVG en Espagne, *L'US* a souhaité rencontrer Véronique Séhier, coprésidente - depuis février 2013 - du Planning Familial, créé en 1956. Qu'en est-il aujourd'hui du droit à l'IVG en France et en Europe, qu'en pense le Planning Familial, association loi 1901, qui accueille tous les jours des femmes à la recherche de réponses concernant, notamment, la contraception et l'interruption volontaire de grossesse ?

L'US : La proposition de Loi sur l'IVG en Espagne est-elle symptomatique des attaques contre le droit des femmes à disposer de leur corps en Europe ?

Véronique Séhier : Aujourd'hui, en Pologne, en Irlande, en Hongrie, des attaques réelles sur le droit à disposer de son corps sont faites par des lobbies conservateurs soutenus par des mouvements religieux. Il est nécessaire de faire barrage à ces mouvements traditionalistes et conservateurs qui veulent revenir en arrière sur les droits des femmes à disposer de leur corps. C'est pourquoi il faut que ces droits sexuels soient intégrés dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. C'est une revendication du Planning Familial.

Il y a eu des résolutions au Parlement européen affirmant l'importance pour les femmes d'accéder à des services de qualité en matière de contraception et d'avortement. Par exemple en 2011, deux résolutions ont été votées dont une sur la réduction des inégalités de santé et une autre résolution concernant l'égalité femmes-hommes dans l'Union européenne : « *les femmes doivent avoir le contrôle de leurs droits sexuels et reproductifs, notamment grâce à un accès aisé à la contraception et à l'avortement* ». L'Europe devrait être un rempart pour l'égalité et l'accès à la contraception et l'IVG.

Pourtant, en décembre 2013, le rapport Estrela sur les droits sexuels et génésiques a été repoussé et il a été réaffirmé que « *la définition et la mise en œuvre des politiques relatives à la santé et aux droits sexuels et génésiques et à l'éducation sexuelle dans les écoles relèvent de la compétence des États membres* ».

L'US : Quelles mobilisations pour contrer ces projets ?

V. S. : Il y a eu des manifestations en janvier puis une grande mobilisation le 29 janvier à Bruxelles devant le Parlement européen, et enfin les manifestations du 1^{er} février en Europe. Il est important de rappeler que ce retour en arrière en Espagne n'est pas plébiscité par la société



© DR

« En vivant dans la même Europe, d'un côté ou de l'autre des Pyrénées ou de la Manche, les femmes doivent avoir les mêmes droits »

civile : elle est toujours mobilisée contre le projet d'un gouvernement rétrograde qui revient sur les droits fondamentaux des femmes. Il prône une vision restrictive de la famille et un retour au naturalisme, et non une vision égalitaire des rapports entre les femmes et les hommes. Il est important de mettre en évidence que, derrière cette lutte contre le retour en arrière en Espagne, il y a un enjeu de démocratie. Ce qui se passe réellement aujourd'hui, c'est l'opposition de deux projets de société. La solidarité avec les

Espagnoles va bien au-delà de la simple défense de l'IVG. C'est aussi un enjeu d'égalité entre les femmes dans l'Union européenne. En vivant dans la même Europe, d'un côté ou de l'autre des Pyrénées ou de la Manche, les femmes doivent avoir les mêmes droits. Le calendrier des mobilisations va se calquer sur les élections européennes et le calendrier de la loi en Espagne. La droite est déjà en train de se fissurer. Les mobilisations en Europe ont un rôle à jouer : les féministes doivent s'appuyer sur les forces progressistes pour faire reconnaître des droits communs fondamentaux. Il faut montrer par tous les moyens que ce sont les mêmes qui se battent contre le mariage pour tous, contre l'IVG, contre l'éducation à l'égalité. Dans cette perspective notamment, le 16 mai 2014 aura lieu à Strasbourg un colloque organisé par le Planning Familial « *L'Éducation à la sexualité : tremplin vers l'égalité et l'émancipation* », pour expliciter en quoi l'éducation à la sexualité est un enjeu pour l'éducation à l'égalité.

L'US : L'Assemblée nationale vient de supprimer la référence à la notion de détresse remplacée par « le droit des femmes à choisir ou non de poursuivre une grossesse ». Quel est l'état actuel de l'accès à l'IVG en France ?

V. S. : La suppression de la notion de détresse avait été proposée par le HCEFH (Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes) dont le Planning est membre. La loi rend aujourd'hui légitime le droit des femmes à choisir. Ce qui est important, c'est d'avoir une vigilance sur la mise en œuvre de cette loi et qu'elle

IVG/Contraception : s'informer

- www.planning-familial.org ; www.sante.gouv.fr/ivg ; www.choisirsacontraception.fr
- www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_ivg_volet2_v10-2.pdf
- *Contraception : Pourquoi ? Laquelle ? Où ? C'est moi qui décide*, Marie-Laure Brival, Sophie Lebot, Milan 2010, dès 13 ans.
- *Choisir sa contraception*, Martin Winckler, Fleurus 2007.
- *Contraception, mode d'emploi*, Martin Winckler.
- *Population et Société* n° 492, « La contraception en France, nouveau contexte, nouvelles pratiques », N. Bajos, A. Bohet, M. Le Guen, C. Moreau et l'équipe de l'enquête Fécond, sept. 2012.

s'applique comme les autres. Il est important d'affirmer la légitimité de l'IVG. Il existe encore une culture du traumatisme autour de l'avortement : pour certains, une « vraie » femme devrait être traumatisée d'avorter. Cette culture de la culpabilisation renvoie à un contrôle du corps des femmes et à leur rôle de génitrice. Leur désir ou non désir d'enfant n'est pas encore véritablement reconnu. Face à ce discours, il faut opposer des services de qualité en matière d'avortement et de contraception, en

« Il existe encore une culture du traumatisme autour de l'avortement : pour certains, une "vraie" femme devrait être traumatisée d'avorter »

terme d'accueil, de délai, de proximité, de choix de la méthode.

L'US : *Des barrières légales existent encore ; pourquoi existe-t-il une clause de conscience spécifique à l'IVG ?*

V. S. : Les restructurations des hôpitaux ont eu pour conséquence la suppression de centres IVG, l'allongement des délais pour pouvoir bénéficier d'une IVG. Le rapport du HCFEH pointe que les centres ne sont pas répartis de façon suffisante et accessible dans des délais raisonnables. L'IVG est un acte qui mérite tout autant que les autres des accueils de qualité ; ce qui veut dire des locaux dédiés, du personnel formé et volontaire, un véritable choix de la méthode, médicamenteuse ou chirurgicale, un accueil sans jugement. Il y a une vraie nécessité que tous les professionnels de santé soient formés à cette dimension. La notion de choix dans une grossesse non prévue est primordiale, il s'agit d'un droit à disposer de son corps. Et ce droit nécessite des personnels à l'écoute et bienveillants.

De la même façon, les questions de contraception et d'IVG sont indissociables. Une véritable politique en matière d'accès à l'avortement et à la contraception, c'est permettre aux personnes de vivre leur sexualité sans contraintes, de faire des choix autonomes, de réduire les risques. Il faut un vrai dialogue entre les prescripteurs, médecins ou sages-femmes, et les personnes concernées. La contraception doit être adaptée aux modes de vie des personnes, femmes et hommes, à leur âge, leurs désirs, leurs moyens financiers.

L'US : *Quelles sont les revendications du Planning Familial en ce qui concerne l'IVG et la contraception en France ?*

V. S. : Il est nécessaire de renforcer la légitimité de l'IVG et le droit à une contraception véritablement choisie. Il

faut dédramatiser les discours réactionnaires autour de l'IVG et de la contraception.

Il y a toujours des moments de vie en proie à la fragilité, notamment lors des changements de contraception, après les grossesses, lors de l'adolescence. Sur 35 ans minimum de vie sexuelle féconde, il y a des loupés, et c'est bien normal. Quand on prend un traitement contre le diabète, n'oublie-t-on jamais son comprimé ? Aujourd'hui, il y a une vraie injonction à réussir sa

contraception et de ne pas avorter. Pourtant, contraception et avortement ne

s'opposent pas, ils sont les deux volets d'une même facette. Il faut aboutir à la création de véritables réseaux de proximité pour faciliter l'accès à une contraception choisie pour les femmes et les hommes. Pour faire des choix réels, il faut avoir été informé, avoir reçu l'éducation nécessaire aussi.

L'US : *Le Planning Familial intervient dans les établissements scolaires pour participer à l'éducation à la sexualité. Il est parfois, comme en Midi-Pyrénées, co-investi de l'éducation à la sexualité pour les classes de Seconde. À votre avis, comment cette éducation doit-elle être réellement mise en place ?*

V. S. : Sur ces questions d'éducation à la sexualité, il faut permettre le plus grand partenariat possible. La politique du Planning Familial, c'est une politique relais. Le planning est un mouvement d'éducation populaire : au niveau de l'école, nous souhaitons travailler avec les jeunes et les personnels qui travaillent avec eux.

Dans les établissements, il faut s'appuyer sur des personnes ressources, il n'est pas question pour nous de travailler seules. L'éducation à la sexualité ne doit pas être réduite à « attention grossesse, attention SIDA ». Il est primordial de travailler sur le rapport à l'autre, l'égalité filles/garçons, le vivre ensemble, les discriminations liées à l'orientation sexuelle, au sexe. Ses objectifs sont multiples : l'autonomie, l'émancipation, la possibilité de choisir. Il est nécessaire de permettre à toute personne d'accéder à la contraception qui lui convient le mieux, à laquelle elle adhère, qu'elle a choisie en toute connaissance de cause, et de permettre aux personnes de vivre leur sexualité sans contraintes, en réduisant les risques, et de faire leurs propres choix. ■

Propos recueillis par Ingrid Darroman, pour le groupe Femmes

PLANNING FAMILIAL ET CENTRES DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE (CPEF)

Il y a le planning familial et le Planning Familial !

Créée en 1956 sous le nom de « La maternité heureuse », l'association réunissait des femmes et des hommes bien décidés à faire changer la loi de 1920 qui interdisait l'avortement, ainsi que l'utilisation et la diffusion de tout moyen contraceptif en France. Le Planning Familial est un mouvement militant engagé dans les luttes féministes pour le droit de choisir librement d'avoir ou non un enfant et de vivre une sexualité épanouie. Il est composé de 76 associations départementales, de militant-e-s bénévoles et de salarié-e-s dans des équipes pluridisciplinaires. Il gère une vingtaine de Centres de planification (CPEF) et une cinquantaine d'établissements d'information sur le territoire national. C'est aussi un mouvement d'éducation populaire engagé à combattre les comportements sexistes, homophobes et lesbophobes qui sous-tendent les inégalités femmes/hommes et les violences.

Il fait partie de la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF) qui est un réseau mondial de services de santé sexuelle et reproductive, et l'un des premiers défenseurs de la santé et des droits en matière de sexualité et de reproduction pour tous. C'est un mouvement d'organisations nationales œuvrant avec et pour les communautés et les individus.

L'IPPF œuvre pour un monde où hommes, femmes et jeunes gens ont le contrôle de leur corps et donc de leur destinée. Un monde où chacun est libre de choisir d'être ou non un parent ; libre de décider du nombre de leurs enfants et de l'espace-temps des naissances ; libre d'avoir une vie sexuelle saine sans craindre une grossesse non voulue ou une infection sexuellement transmissible, VIH inclus. Un monde où le genre et la sexualité ne sont plus sources d'inégalité ou de stigmatisation. L'IPPF ne reculera pas et fera tout son possible pour préserver ces choix et ces droits à l'intention des générations futures.

À côté des CPEF du Planning Familial coexistent de nombreux Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) gérés par des conseils généraux, communes, hôpitaux ou d'autres associations sans lien direct avec le mouvement, même s'ils sont souvent connus et identifiés sous l'appellation « planning familial » désormais passée dans le langage courant, ce qui peut induire des confusions.

IVG en Espagne

Le danger se précise

Par 183 voix contre 151, les Cortes ont rejeté la motion du PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol) qui réclamait « le retrait immédiat » du projet de loi adopté par le Conseil des ministres espagnol. Ce projet funeste a donc franchi un premier obstacle. Il est encore temps, en particulier lors des manifestations du 8 mars, de faire reculer le gouvernement espagnol, sous la pression des manifestations de femmes en Espagne, avec le soutien des défenseurs des droits des femmes partout, en France comme ailleurs.

CES

Pour museler la Troïka

Lors d'une audition du Parlement européen, la Confédération européenne des syndicats (CES) a présenté les résultats de sa propre enquête sur les activités de la Troïka à Chypre, en Grèce, en Irlande et au Portugal. Le rapport montre que ces pays où la Troïka a mis en place ses politiques ont payé un prix économique et social élevé. La CES exige d'importants amendements aux programmes et mécanismes existants pour garantir que la politique d'austérité et de déréglementation de la Troïka ne puisse se répéter à l'avenir.

Mauritanie

Des salaires de misère...

En Mauritanie, les salaires des enseignants du public sont si bas (entre 100 et 200 € par mois) que presque tous complètent leur service par un autre travail, souvent dans des écoles privées. Ils sont si mal rémunérés qu'ils s'absentent lorsqu'ils ont d'autres contraintes. Pour leurs élèves, ce sont autant de cours non assurés. Ceci renforce la fuite vers le privé des élèves qui peuvent se le permettre. Le SNES-Mauritanie, afin de rompre ce cercle vicieux, projette de réunir des États généraux, dans le cadre d'une coopération avec le SNES-FSU.

LES SYNDICATS ESPAGNOLS dénoncent cette loi qui criminalise l'action syndicale.

Nouvelle loi liberticide

Après avoir mené l'offensive contre le droit à l'avortement, le gouvernement espagnol du Parti Populaire (droite) s'en prend au droit de manifester.

Sous couvert de l'inattaquable excuse de la sécurité, le gouvernement de Mariano Rajoy considère préventivement le manifestant comme dangereux. Il est ainsi automatiquement regardé comme une menace à la loi dans le projet législatif de « sécurité citoyenne » adopté par le Conseil des ministres le 29 novembre dernier.

Atteintes aux droits fondamentaux

Cette loi choisit de réprimer les conflits sociaux générés par l'échec de la politique d'austérité au moyen de sanctions financières disproportionnées. Le droit de réunion et de manifestation dans des espaces publics est gravement remis en cause par des sanctions aux organisateurs pouvant atteindre 600 000 euros.

Elle attaque aussi le droit à l'information :

filmer ou photographier un policier en service serait puni de 30 000 euros d'amende, mesure qui par ailleurs pourrait encourager l'impunité des forces de l'ordre.

Elle remplace le devoir de communiquer préalablement au gouvernement la tenue d'une manifestation par l'obligation de demander l'autorisation pour que celle-ci se déroule. S'agissant d'une liberté fondamentale, cette mesure est contraire à la Constitution espagnole. Toute mani-

festation non autorisée aux abords des bâtiments officiels comme le Congrès des députés deviendrait une infraction grave. Cette dernière disposition est un *casus belli* pour les partis d'opposition et les syndicats alors que la chambre des députés à Madrid est devenue depuis 2011 un des lieux symboliques de l'opposition à la politique d'austérité menée par les gouvernements successifs.

Le fait de vouloir protéger l'intégrité des forces de l'ordre est un pur prétexte quand tous les organismes internationaux de protection des droits humains dénoncent régulièrement les exactions policières dans les manifestations qui ont un caractère clairement politique. Ces mesures n'ont été soumises à aucune consultation publique ni dialogue social.

Dans le secteur éducatif qui a mené de nombreux mouvements contre les politiques de coupes budgétaires depuis 2011 et où la plate-forme rassemble toute la communauté éducative et les syndicats tels que la FECCOO (principale fédération de l'enseignement), cette loi est particulièrement critiquée. De plus si cette loi avait été en vigueur en 2011, le mouvement des indignés n'aurait jamais pu voir le jour. Même si elle n'est toujours pas promulguée à l'heure où nous écrivons ces lignes, le Parti Populaire dispose d'une majorité plus que confortable au Parlement espagnol pour la voter. ■ Henri-Jean Nouri



© Nito / Fotolia.com

RAPPORT DE L'IE SUR LES EFFETS DE LA CRISE sur le droit syndical dans l'éducation.

Droits collectifs en recul



© Finnegan / Fotolia.com

L'Internationale de l'Éducation vient de publier une étude sur les tendances en matière de liberté syndicale et de négociation collective dans le secteur de l'éducation depuis la crise financière de 2008 à 2013. Ce document propose une analyse⁽¹⁾ approfondie de la situation sur différents continents. Il évoque la situation des syndicats enseignants, les statuts des personnels enseignants, la liberté syndicale, le droit à négociation collective, la situation en matière de dialogue social et les tendances depuis la crise financière. Nombreux sont les pays dans lesquels le gouvernement a imposé d'importantes restrictions aux droits de négociation collective (États-Unis, Grèce, Espagne...) : accords salariaux imposés par le gouvernement, abrogation pure et simple

des conventions collectives existantes, législation interdisant les actions de grève, etc. En Espagne et en Grèce, les syndicats ont fait le constat que les restrictions imposées au droit de négociation collective ont fortement affecté le droit de liberté syndicale. Dans certains cas, les manifestations, auxquelles des syndicats de l'éducation ont participé, ont connu des violences policières accrues avec arrestations. Sur la négociation collective, au sens de réglementation commune des conditions d'emploi à la suite de négociations

volontaires entre les parties ayant des droits de négociations égaux, elle n'est répandue ni dans le secteur public en général, ni dans le secteur de l'éducation en particulier. Ces négociations ou consultations se déroulent souvent à deux, voire trois niveaux : national, État fédéré/province, municipal ou arrondissement scolaire, avec une articulation et coordination entre les différents niveaux souvent très difficiles. ■ **Odile Cordelier**

(1) Étude disponible sur le site du SNES-FSU

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES. Dans la plupart des pays d'Afrique, on compte de 50 à 100 syndicats dans l'Éducation.

Un enjeu majeur



Une bonne partie des syndicats ne comporte qu'une poignée d'adhérents et n'a pratiquement aucune activité. Certains – surnommés « syndicats-malettes » – sont carrément l'émanation du pouvoir, qui s'assure ainsi la coopération d'organisations pour afficher un semblant de dialogue social. Pas étonnant que, dans un paysage syndical aussi confus, la confiance des enseignants envers les syndicats soit souvent faible...

Des règles pour le syndicalisme

L'organisation d'élections professionnelles semble un bon moyen de déterminer la réelle représentativité de chacun. Le premier obstacle est bien sûr la bonne volonté des autorités. Le risque de fraude ou de corruption en est un autre, notamment lorsque certaines parties du territoire, très éloignées de la capitale, échappent partiellement au contrôle du pouvoir central.

Certains pays se sont déjà lancés dans le processus d'élections professionnelles. Au Bénin par exemple, les salariés ont été appelés à deux reprises déjà à voter pour des centrales ; des élections sectorielles n'ont pas encore été organisées dans l'Éducation, elles le seront peut-être en 2014. Au Niger, le gouvernement a rédigé en septembre dernier un décret pour organiser des élections, mais le principal syndicat (SNEN) en conteste certaines dispositions, si bien que le processus est retardé. En Côte d'Ivoire, des groupes

de travail ont été organisés avec le gouvernement pour élaborer des textes : « *effectivement nous sommes demandeurs de ces élections, pour établir une vraie cartographie des syndicats représentatifs* » explique Tidjane Gbane, secrétaire général adjoint du SYNESCI. En République Démocratique du Congo, de premières élections ont été organisées précipitamment en août dernier, pour certaines catégories seulement de personnels de l'Éducation, notamment dans les administrations ; les professeurs n'ont pas encore été amenés à voter.

Lors de la campagne précédant le scrutin, de nombreux t-shirts et casquettes ont été gracieusement et massivement distribués par certains syndicats ; on a aussi entendu parler de petits billets destinés à orienter le vote...

Porter l'intérêt collectif

Dans le cadre de ses activités de coopération visant le renforcement de capacités des syndicats partenaires, le SNES-FSU a inclus cette année à des ateliers un travail spécifique sur les élections professionnelles : enjeu démocratique, aspects juridiques, conséquences sur le syndicalisme, sur les moyens syndicaux... Il va poursuivre ces échanges pour soutenir les syndicats qui luttent pour un syndicalisme démocratique, pour une meilleure défense des intérêts des enseignants. ■

Florian Lascroux

CNTE*

Grève en Tunisie

La CNTE appelle à trois jours de grève nationale les 17, 18 et 19 mars.

Revendications : 10 % du PIB pour l'éducation publique, attribution des royalties du pétrole à l'éducation et à ses personnels et homogénéisation des rémunérations minimales des enseignant(e)s.

* Centre national de technologie en éducation.

CSEE

Élections européennes de 2014

Le Comité syndical européen de l'éducation met en place une nouvelle initiative visant à permettre aux candidats aux élections européennes de s'engager à soutenir les dix messages clés du CSEE sur Les points à améliorer pour une éducation publique de meilleure qualité en Europe. Pour plus d'informations, consulter le site du CSEE www.csee-etu.org

15

Les ambassadeurs des 15 pays membres du Conseil de

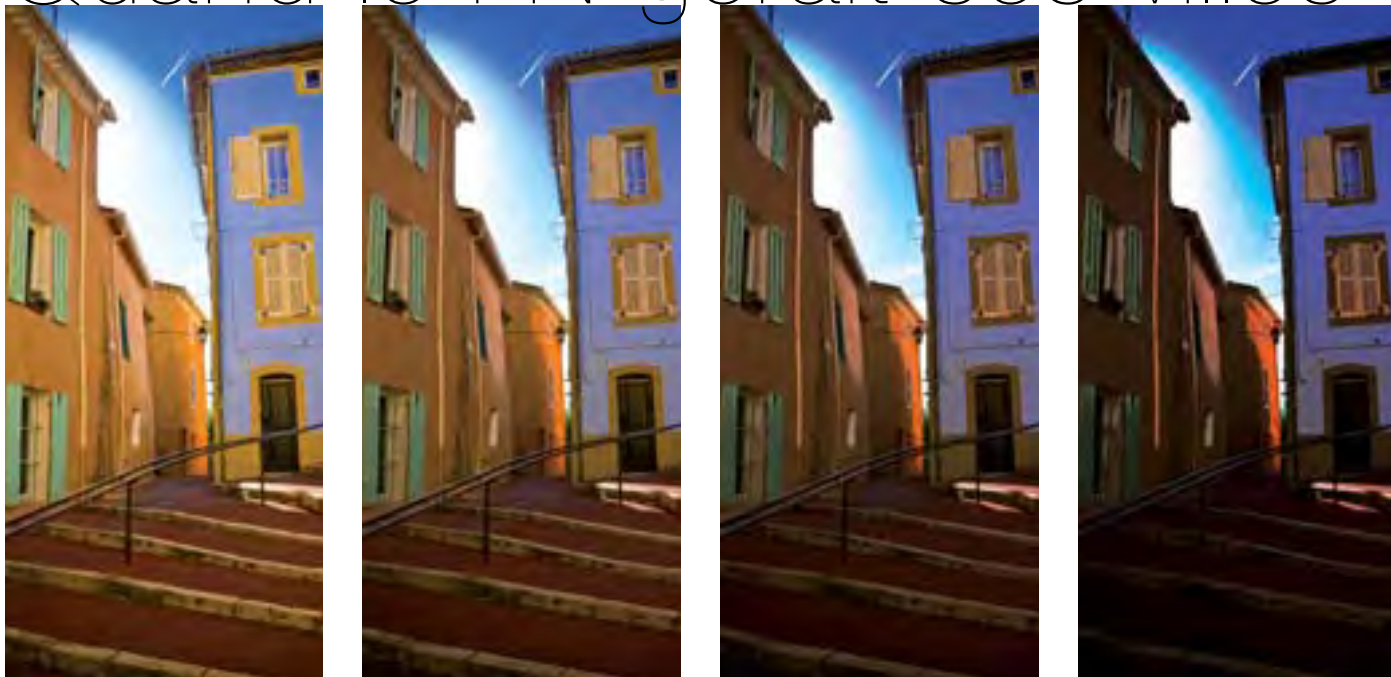
sécurité de l'ONU ont tenu une nouvelle réunion pour tenter de mettre au point une résolution sur la situation humanitaire en Syrie.

Chine

Ciel encore bleu ?

A Xingtai, ville la plus polluée de Chine, on ne voit plus le ciel. Le long de la grande rue du Fer et de l'Acier, qui conduit du nord vers le sud, d'une usine sidérurgique à une centrale électrique au charbon on ne voit plus les nuages et à peine le soleil. Nouvelle illustration des ravages de la pollution en Chine malgré les mesures. Avec tous les impacts sur la santé, en particulier celle des enfants, que cela suppose.

Quand le FN gérait ses villes



ALORS QUE LE FN SE DIT PRÊT à conquérir et gérer des mairies aux prochaines élections, il n'est pas inutile de revenir sur les expériences passées et de regarder ce qui a été fait dans les mairies conquises. Échecs en tout genre, clientélisme, avalanches de scandales, les bilans sont catastrophiques alors que le FN ambitionne de gérer à nouveau une grande ville française.

Des affaires de front

La première (et seule) ville de plus de 100 000 habitants dirigée par le Front national a été Toulon, gagnée en 1995 avec 37 % des voix à l'issue d'une triangulaire, sur un programme essentiellement xénophobe et raciste. Le contexte était particulièrement lourd, avec l'assassinat peu de temps avant de la députée Yann Piat et le dossier Arreckx, l'ancien maire. Les conseillers municipaux du FN sont mal préparés à la gestion et jugés « lents, pointilleux et souvent malhabiles » par le journaliste Michel Samson (voir bibliographie). L'incompétence de l'équipe du FN apparaît dans les deux premières années. De plus, les militants FN arrivés « tête haute, mains propres » à la mairie vont faire la Une des journaux tant les affaires touchant directement le maire et ses amis vont être nombreuses : des marchés non réglementaires, des embauches hors statut, voire fictives, des subventions clientélistes, des scandales pour harcèlement à l'office d'HLM... Le maire lui-même sera condamné pour subornation de témoin dans l'affaire de meurtre de son directeur de cabinet... Des adjoints sont mis en examen en 1998.

Incurie et malversations joints à un très fort endettement de la ville permettront alors à la droite de reprendre la mairie et de s'y maintenir en 2001, même si Marine Le Pen faisait encore aux présidentielles 23,37 %, derrière Sarkozy (32,21 %). Quel souvenir les Tou-

lonnais ont-ils de ce passage du FN aux manettes de leur ville ?

Les associations dans le viseur

Dès le lendemain de l'élection, les réunions se multiplient. « *Jamais je n'ai vu autant de monde dans nos réunions syndicales* », se souvient l'ancien secrétaire départemental du SNES-FSU, « *on craignait aussi pour le local du syndicat* ». « *Tout le monde était très inquiet, on se parlait énormément* », racontent des militants actifs de la LDH. « *Alors on a créé le TCTD, rassemblement citoyen toulonnais pour la démocratie. Des manif ont eu lieu.* »

Le FN s'en prend surtout aux associations par le biais des subventions. Et il se concentre sur la jeunesse et la culture, des sujets majeurs pour l'idéologie de l'extrême droite.

Ainsi, le Théâtre de la danse et de l'image de Châteauevallon, que son directeur (M. Paquet) avait décrété lieu de résistance culturelle, va disparaître « pour être rendu à la culture » après le

licenciement de son directeur. L'écrivain Marek Halter est interdit d'accès à la fête du livre... réservée aux auteurs d'extrême droite. Il s'agit pour le maire, Jean-Marie Lechevallier, de se « *libérer de la dictature de Saint-Germain-des-Prés...* ». Car l'objectif culturel de la mairie est de redonner force à l'identité provençale au nom du triptyque « racines, tradition, identités ». Ainsi la mairie fait déboulonner une statue-fontaine trop contemporaine à ses yeux et la remplace par... un olivier, « symbole de la Provence » !... et fait ériger une statue de Raimu. La mairie bénéficie alors du soutien du préfet Marchiani.

Plus encore, la mairie veut montrer qu'elle privilégie la jeunesse et crée une association pilotée par l'épouse du maire, « jeunesse toulonnaise », vieille méthode d'embrigadement et de contrôle ! Dépensant sans compter – au détriment d'autres associations (comme la Fédération des œuvres laïques ou du Secours Populaire) –, c'est un fiasco financier de 15 millions d'euros !

Bibliographie

- **Virginie Martin** *Toulon la noire. Le Front national au pouvoir* (Denoël, 1996) et *Toulon sous le FN* (L'Harmattan, 2000)
- **Christophe Guilluy** *Fractures françaises*, Flammarion, 2010
- **Michel Samson**, *Le front national aux affaires - 2 ans d'enquête sur la vie municipale à Toulon*, Calmann-Lévy, 1997
- **Gérard Perrier**, *Vitrolles, un laboratoire de l'extrême-droite et de la crise de la gauche*, Éditions Arcane 17, 2014.

Bruno Bidet⁽¹⁾, technicien territorial au conseil général 13 délégué du personnel, SDU 13- FSU (SNUCLIAS)

En fait, sans soutien des institutions, et sous la vigilance active de nombreux Toulonnais, le FN n'a pu appliquer son programme en totalité ! Début 2014, l'amiral Jean-Yves Waquet candidat du FN dont le programme – priorité nationale, arrêt de l'immigration, défense de la famille naturelle – est connu, déclare « *Toulon doit redevenir la ville symbole (du FN) qu'elle a été...* ».

Ailleurs au sud

D'autres villes ont subi ou subissent encore une mairie FN, même si certaines ont choisi de masquer leur identité. Toutes ont vu népotisme, clientélisme, baisse ou disparitions de subventions municipales à certaines associations... Les affaires ont proliféré : ainsi Bruno Mégret a été condamné en 2007 pour avoir utilisé les moyens de la mairie de Vitrolles pour financer sa campagne présidentielle. Le maire d'Orange a été épinglé pour des dépenses à caractère familial...

À Orange, après des débuts tonitruants – la mairie avait ordonné d'enlever de la bibliothèque locale des œuvres qualifiées de littérature cosmopolite, dont des contes chinois, africains ou haïtiens – le maire a dû revoir à la baisse ses ambitions frontistes, renonçant par exemple à supprimer les Chorégies. Il a d'ailleurs quitté le FN pour continuer à gérer la ville même si le fond demeure toujours, appuyé sur une vision étroite de la culture et la préférence nationale. Rappelons que Vitrolles, rebaptisée alors « Vitrolles en Provence », avait décidé d'attribuer une prime de 5 000 francs aux enfants français nés de parents européens. Pour Bernard Schmid de l'association VISA⁽¹⁾, « *le FN à Orange avait commencé par mettre en œuvre une gestion locale très marquée par l'idéologie, très radicale. Or, la multiplication d'actes idéologiques durs risquait de compromettre l'élargissement de la base sociale de la mairie, et la réélection du maire. La pression de l'État a aussi eu une certaine efficacité. Ainsi, l'opposition du gouvernement a empêché, au final, que le bâtiment du Conseil des prud'hommes à Orange soit mis en vente et fermé* ». « *Le FN a échoué parce qu'il manquait de compétences* », explique Nonna Mayer, chercheuse au Cevipof-Sciences Po. Ne le laissons pas les acquiescer ! ■ **Élizabeth Labaye**

(1) VISA : Vigilance et incitatives syndicales Antifascistes, www.visa-isa.org

Le Front National puis le LMNR ont géré Vitrolles de 1997 à 2002. Durant cette période, le personnel a subi des attaques (droits, statuts) : licenciements de non-titulaires, privatisations, réductions d'avancement et de promotion, placardisation de cadres, suppressions de postes et de cadres d'emplois des filières animation et sociales, pressions sur le personnel de la part des élus.



Quelles mesures avaient été prises par le FN ?

Dès le premier conseil municipal, ils ont licencié 40 contractuels (directeurs et animateurs de maison de quartiers, travailleurs sociaux, directeur et agents de prévention, etc.), remplacés par des policiers municipaux et agents de sécurité, et le contrat de 150 auxiliaires (écoles et crèches) n'a pas été renouvelé. Ces décisions politiques ont instauré un climat de violence et de peur dans les services et les directions. La culture a été muselée, des livres enlevés des bibliothèques municipales et remplacés par des œuvres d'auteurs marqués à droite ou à l'extrême droite. La directrice du cinéma municipal a été licenciée pour avoir programmé un film sur l'homosexualité. Mais le choc provoqué par l'arrivée des Frontistes a été très violent, la population n'a pas réagi immédiatement à ce changement radical. Les Vitrollais étaient KO debout. Ces décisions ont été combattues par l'action syndicale et juridique. Nous avons créé l'association « La Charrette », soutenue par les syndicats INTERCO 13 (maintenant SDU13) et la CGT des territoriaux de Vitrolles. Les maisons de quartier ont été fermées. Il n'y avait plus rien pour les jeunes et les moins jeunes. Les tensions dans les quartiers avec la police municipale étaient monnaie courante. La ville a été abandonnée dans ses structures et espaces.

Lors de la privatisation de la collecte des ordures ménagères et du nettoyage (11 jours de grève pendant la coupe du monde de football en 1998), la population a soutenu la lutte des employés municipaux. Cela a été notre plus grande bataille et nous avons fait échouer la privatisation : les emplois des

53 agents ont été préservés et seule la collecte a été privatisée. La bataille pour les valeurs républicaines de solidarité et de progrès pour un service public de qualité a été notre fil à plomb permanent durant cinq ans et demi.

Pourquoi ont-ils perdu la mairie ?

Le FN a perdu parce qu'il avait en face une résistance organisée. Une résistance à leur politique, une résistance à leur pratique, une résistance à leurs discours, une résistance dans les services municipaux. De plus, il n'était pas préparé à gérer une telle collectivité. Ainsi, mettre à la DRH un ex-officier en retraite les a pénalisés : nous avons gagné de nombreux recours et fait annuler de nombreuses décisions pour non-respect des procédures. Et nous n'avons jamais baissé la garde. C'est sur la continuité et la durée que nous avons gagné. Pour les syndicalistes, le jour du 6 octobre 2002 (victoire de la gauche aux élections) a été la consécration d'un combat de cinq ans et demi. Nous avons hâte d'en terminer, et avons largement participé à la défaite de l'extrême droite en nous investissant syndicalement, en multipliant les actions et critiques sur la non-gestion du service public vitrollais en direction des citoyens, pour changer de cap et mettre fin à cette terrible histoire.

(1) Bruno Bidet était en 1997 maître-ouvrier au service des parcs et jardins de la ville de Vitrolles.

FORBACH, VILLE « LABORATOIRE »

Plus au nord, dans la France périphérique fragilisée décrite par le géographe Christophe Guilluy, le FN fait campagne sans s'appuyer sur l'héritage des premières villes gérées, mais sur des thématiques proches - dénonciation de l'assistanat, de l'insécurité et de la mondialisation - en tenant compte d'un électorat potentiel plus populaire au nord qu'au sud.

Ainsi, Forbach est une ville « laboratoire » pour le FN qui y envoie Florian Philippot (par ailleurs candidat aux européennes... dans le grand Est). Ville de 22 000 habitants historiquement à droite mais gagnée par le PS, elle compte 14 % de chômeurs dans une région sinistrée par la désindustrialisation. Des menaces et un climat de pressions (vio-

lences) se développent. Aussi les syndicats ont décidé de faire barrage en proposant au maire un programme à contenu social élevé. Les scores du Front national à Forbach sont effectivement inquiétants. Marine Le Pen y a obtenu 26 % au premier tour de l'élection présidentielle de 2012, derrière François Hollande mais devant Nicolas Sarkozy. Florian Philippot avait récolté 42 % des voix au second tour des législatives dans la commune. Pour sa campagne municipale, le vice-président du FN a décidé de mêler dans un même logo la croix de Lorraine avec l'emblème de son parti ! Et un programme enfermé dans l'impasse du protectionnisme, une croisade antisyndicale, anti-fonctionnaires, anti-immigrés...

TNI

Quel coût ?

Le TNI est très onéreux. Son prix s'élève aux alentours de 2 000 euros et il nécessite l'utilisation (et donc souvent l'achat) d'un ordinateur, généralement portable. Son recours comprend des coûts après l'achat : le TNI est consommateur en terme d'énergie et l'usure des lampes (300 à 600 euros) et des stylets pour écrire peut être rapide. La question se pose donc de l'apport pédagogique d'un tel matériel.

Chiffre

5,5 TNI pour 1 000 élèves en 2012 en France. Toutefois si on en trouve dans 80 % des lycées généraux et technologiques et lycées professionnels, le chiffre n'est que de 60 % pour les collèges.

Grande-Bretagne

La championne des TNI

En Grande-Bretagne, le ministère de l'Éducation a généralisé l'installation des TNI au point que 98 % des établissements secondaires en sont dotés. On a toutefois fait remarquer qu'au classement de PISA, la Grande-Bretagne est classée nettement derrière la Finlande ou le Canada, beaucoup moins « avancés » dans l'adoption du TNI.

Que lire ?



Fabienne Saint-Germain, Éditions Delagrave, 2011, 128 p. 13 euros.

LE TABLEAU NUMÉRIQUE INTERACTIF (TNI)

Quelle plus-value pédagogique ?

Le Tableau numérique interactif est appelé maintenant, de plus en plus, « Tableau pédagogique interactif », sans doute car il est utilisé dans des conditions d'enseignement dans 80 % des cas. Ses concepteurs mettent au premier plan sa dimension « interactive », sans qu'il soit clairement défini s'il s'agit d'une interaction entre l'homme et la machine ou entre le professeur et ses élèves.



Un excellent outil... pour le cours magistral ?

Or, cette dimension interactive n'est pas ce qui apparaît au premier abord. Les enseignants qui ont recours au TNI l'utilisent surtout comme un outil qui concentre en lui plusieurs fonctions relevant auparavant d'autres outils pédagogiques : le téléviseur, le projecteur de diapositives, le rétroprojecteur, voire le vidéoprojecteur qui deviennent plus ou moins obsolètes. De même, on remarque que les photocopiés ont tendance à être moins fréquents sans disparaître totalement, du moins dans certaines matières.

La grande taille des images projetées, la possibilité de contrôler le contraste des couleurs ou le fait de pouvoir varier les supports très rapidement donnent une supériorité incontestable au TNI. *De facto*, on constate que la concentration des élèves semble un peu plus importante dans le contexte de l'utilisation régulière d'un TNI, notamment pour ceux les plus en difficulté. Dans ce contexte, le TNI constitue un excellent outil

pour les cours à dimension plutôt « frontale », le cours magistral apparaissant comme plus clair et attractif, tout particulièrement en histoire-géographie ou dans les disciplines scientifiques. L'aspect plus proprement « interactif » du TNI apparaît surtout lorsque les professeurs ont profité d'une vraie formation à son utilisation

et peuvent utiliser certains logiciels adaptés. Plus généralement, la dimension « collaborative » et interactive du cours ne peut se concrétiser qu'avec des effectifs restreints. Dans une classe dépassant les trente élèves, le TNI ne transformera pas les pratiques pédagogiques de manière massive.

Un impact dur à évaluer

Les études cherchant à évaluer son impact pédagogique aboutissent à des résultats variés. Certaines pointent des progrès dans quelques disciplines, comme les mathématiques, dus notamment à l'intérêt des élèves. D'autres arrivent au constat de l'absence de résultats significatifs, alors que certaines insistent sur les aspects négatifs, les professeurs concentrant avant tout leur énergie sur la confection de supports pour le TNI (Powerpoint, etc.) plus que sur des stratégies de remédiation adaptée. Peut-être faut-il mieux envisager le TNI comme un outil utile, bien qu'onéreux, et comme une ouverture indispensable vers l'espace du numérique, sans en faire une panacée pédagogique. ■



TÉMOIGNAGE

"Le TNI a simplifié la gestion des outils"

Nadège, professeur d'histoire-géographie au collège La Fontaine à Antony (92)

« Lorsque j'ai obtenu un poste fixe, j'ai hérité d'un TNI qui avait été installé dans ma nouvelle salle. À ce moment-là, il m'est apparu que le TNI allait devenir d'usage quotidien pour moi. J'ai appris quasiment seule à me servir du TNI qui était le premier installé dans l'établissement, parfois avec un peu d'aide des collègues notamment de technologie pour les problèmes techniques. Car le sujet n'avait été abordé que de façon très succincte lors de mon année d'IUFM. Je n'ai suivi que l'année dernière seulement une formation "Utilisation du TNI en histoire-géographie" proposée par le PAF, une formation très intéressante, mais sur une seule journée, alors qu'il aurait fallu plusieurs journées dans l'année.

L'utilisation du TNI n'a pas modifié profondément mes pratiques : il a

plutôt simplifié la gestion des outils. Il y a un seul support pour tout : construire des cartes, des croquis, des schémas, visionner des vidéos rapidement et facilement, notamment à partir d'internet (archives INA, le site.tv, etc.), afficher des images, des textes pour les étudier en les annotant...

Le TNI apporte tout particulièrement en géographie : il permet l'utilisation des SIG (Google Earth, Géoportail, Edugéo) qui constituent un vrai renouvellement des pratiques en mettant à disposition des professeurs des élèves des ressources (cartes à différentes dates, calques, effets de transparence) et des outils de cartographie permettant des démarches géographiques très démonstratives et pédagogiques pour une vraie spatialisation des phénomènes étudiés. Je ne pourrais pas me passer du TNI

pour les leçons de géographie. Le TNI permet en outre une meilleure attention des élèves, qui apprécient toujours, même quand ils le connaissent bien, l'outil, notamment pour son côté ludique et attrayant. Faire venir faire au tableau avec le stylet plaît beaucoup. Plus prosaïquement, il permet également de pallier aux oublis de manuels grâce à l'affichage des documents. En revanche je trouve que les manuels numériques vendus par les maisons d'édition sont très onéreux pour l'intérêt et l'utilisation que l'on en fait. Le danger ne réside pas, à mon avis, dans l'outil ni dans ses usages, mais le discours totalement idéologique et dogmatique sur le tout numérique, le numérique comme solution à tout. » ■

Rubrique réalisée par Baptiste Eychart

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

SNES, Service petites annonces. Tél. : 01 40 63 27 10. 46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

LOCATIONS

Provence, L'Isle-sur-Sorgue, location villa 8/10 pers., piscine, 580-1 200 €/s. Tél. 06 83 88 17 66 ou lescytises84800@free.fr

Bastille, studio, 50 €/nuît. Tél. 01 43 46 67 63.

Paris Montparnasse, collègue loue 2 pièces, 55 m², terrasse de 25 m², 6^e étage, ascenseur. très calme, vue sur Paris. 600 €/ semaine. Tél. 06 80 98 76 59.

Paris, mairie 18^e, loue 2 p., soleil, internet. 300 €/s., w.e. Tél. 06 63 53 43 89.

Proche Sète, Montpellier, collègue loue T2, week-end, semaine, mois, www.locationbalaruc.wordpress.com

Corse sud, Conca, loue maison village 4-5 pers., GR20, 10 min mer et rivière. Tél. 04 95 30 47 90, h.r.

Berlin, Charlottenburg, F2, 60 m², 400 €/sem., cmouriaux@yahoo.fr

Sicile, bord de mer, loue mais. 5 couch. Tél. 04 94 13 01 42.

(33) Arcachon, F2 neuf, centre, 250 m plage. Tél. 06 04 07 98 41.

(64) St-Jean-de-Luz, F2 centre, 50 m plage, thalasso. Tél. 06 04 07 98 41.

Bassin Arcachon, Claouey, maison cft, 4-6 pers., calme, forêt, bassin, océan. Tél. 06 04 07 98 41.

Ajaccio, loue F3 tt confort, 300 m plage, 28 juin-30 août : 460 €/sem., 880 €/qz, 1 280 €/3 sem. Tél. 04 95 25 33 67 / 06 09 67 45 41.

Ile d'Oléron, loue 4 p. sud M., 2 ch., c., s.d.b., parc clôt., 120 m², 760 €/quinz. Tél. 05 53 50 63 92 / 06 30 75 23 78.

Espagne, La Pineda Vilaseca, loue appt 6 pers., 3 ch., 2 s.d.b., piscine, terrasse, direct plage. 400 à 700 €/s. Tél. 06 20 17 09 23.

Arthez-d'Asson, en montagne, prox. Pau, loue villa 8 pers., 4 ch., piscine, 3 500 m², de 500 à 950 €/s. Tél. 06 20 17 09 23.

Vaux-sur-Mer, Royan, villa 8 pers., 400-750 €/sem. Tél. 06 06 49 23 15, jym.duteuil@hotmail.fr

Chandon, 3 km Méréibel, loue maison 10-12 pers., mars-avril. Tél. 06 08 05 53 78.

(34) Cirque Navacelles, loue maison 6 pers., avril-oct., locnavacelles.free.fr

LOISIRS

Réduc'SNES et l'Association chicokids proposent :

- un circuit de randonnée en avril 2014 aux Canaries et une découverte de l'Ouzbékistan... ;

- un circuit de 3 semaines dans l'Ouest américain durant l'été 2014.

Pour de plus amples informations, contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

IMMOBILIER

Proche Montpellier, vds mais. p.p., 150 m², 700 m plage, CEB, GESA. Tél. 06 22 61 67 24.

Espagne-Cataluña (Rosas), prox. Perpignan, Girona, vends app. 70 m², 2^e ét., piscine, asc., édif. standing, seulement 5 ét., bord de mer : 235 000 €. Tél. 06 31 57 84 57.

Publicité



N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !

Une histoire de la lumière – La spectroscopie

D'abord utilisée pour comprendre la composition de la lumière, la spectroscopie va s'inviter dans de multiples disciplines pour percer les secrets de l'infiniment grand et de l'infiniment petit... De quoi est faite la lumière ? D'où viennent les couleurs de l'arc-en-ciel ? De tout temps, les phénomènes lumineux de l'atmosphère ont suscité intérêt et fascination. C'est notamment sous l'impulsion des travaux de Newton, à partir du XVII^e siècle, que les premières études d'analyse et de décomposition de la lumière voient le jour, grâce à l'utilisation du prisme puis à celle du spectroscope, sans cesse perfectionné depuis. Cet ouvrage nous invite à découvrir la singulière histoire de la spectroscopie, outil d'investigation toujours privilégié dans de nombreuses disciplines scientifiques, pour tout à la fois sonder l'intérieur des atomes, analyser les composés chimiques, déterminer la vitesse et la composition des astres, définir les unités d'espace et de temps et... percer bien des secrets de l'Univers.



• Stéphane Legars, coédition Vuibert/Adapt, 160 p., 18 euros.

Quand les paysans sèment la révolte...

L'histoire des paysans en France n'est pas celle d'un monde traditionnel et immobile, loin s'en faut. Les luttes paysannes, nombreuses à toutes les époques, marquent l'histoire de ce groupe social qui participe aux évolutions politiques, économiques et sociétales du pays. Déjà sous l'Ancien Régime, les archives judiciaires dévoilent des conflits paysans fréquents, avec des causes et une intensité très variables selon les localités et les périodes. Au XIX^e siècle, l'agitation paysanne évolue vers des mouvements de résistance à l'échelle nationale et des grèves dans certaines régions. Enfin depuis les années 1960, le monde paysan, qui se syndicalise, doit faire face à des enjeux nouveaux comme la mondialisation ou l'agriculture biologique. Le présent ouvrage révèle trois siècles de luttes et de contestations au sein des campagnes françaises, du XVIII^e siècle à aujourd'hui.



• Coordonné par Yohan Odivart, Adapt, 2013, 62 p., 11 euros franco de port.

BON DE COMMANDE

Nom : Prénom : Adresse :
 Code postal : Ville : Mail : @

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE : Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ? OUI NON

À envoyer aux Éditions ADAPT : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit)

Combattre la pauvreté, c'est d'abord combattre nos préjugés.

Les pauvres
sont des pros
de la fraude
aux aides sociales.

60
millions€

Fraude
au RSA



190
millions€

Travail
non-déclaré
par les
entreprises



2989
millions€

Fraude
fiscale

Source: CRE, Délégation française à la lutte contre la fraude (DLF) 2011

Pour combattre la pauvreté, apprenons à la connaître vraiment.
ATD Quart Monde vous offre un an d'abonnement
à *Feuille de route*, son mensuel d'actualités contre la misère.

www.atd-quartmonde.fr/ID



Je souhaite recevoir gratuitement pendant un an le mensuel d'actualités contre la misère par courrier postal par courrier électronique

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ e-mail _____

Pour mieux vous connaître, année de naissance _____

À renvoyer à **ATD Quart Monde Idées Reçues** – 12 rue Pasteur 95480 PIERRELAYE / Vous pouvez également vous abonner en ligne : www.atd-quartmonde.fr/abonnement